

Avis du  
Conseil du statut  
de la femme

Les conditions de vie  
des femmes et le  
développement régional  
et local dans le  
Centre-du-Québec

Avril 2001

Les conditions de vie  
des femmes et le  
développement régional  
et local dans le  
Centre-du-Québec

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 3 avril 2001.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication sont autorisées, à la condition d'en mentionner la source.

Analyse et rédaction  
**Sonia Langelier**  
**Claire Minguy**

Coordination  
**Claire Minguy**

Collaboration  
**Monique Odesse**  
**Ginette Voyer**

Soutien technique  
**Clémence Lemieux**

Conseil du statut de la femme  
Service des communications  
8, rue Cook, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326  
Téléphone : 1 800 463-2851  
Télécopieur : (418) 643-8926  
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>  
Courrier électronique :  
[publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

*Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.*

Dépôt légal — 2001  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 2-550-37410-X

© Gouvernement du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU CENTRE-DU-QUÉBEC .....	8
1.1 Le territoire.....	8
1.2 Les infrastructures .....	8
1.3 La population.....	10
1.3.1 Répartition et perspectives démographiques.....	10
1.3.2 L'exode des jeunes femmes .....	14
1.3.3 Les femmes âgées.....	15
1.3.4 Les femmes immigrantes .....	18
1.3.5 Les femmes autochtones .....	18
1.3.6 Évolution des familles.....	21
1.4 Les secteurs de l'économie et de l'emploi .....	24
1.4.1 Les secteurs d'activité .....	24
1.4.2 Les orientations stratégiques .....	27
1.5 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique .....	27
1.5.1 Les indicateurs du marché du travail.....	27
1.5.2 Les conditions de travail .....	30
1.5.3 La concentration professionnelle .....	33
1.5.4 Les travailleuses autonomes.....	35
1.5.5 La pauvreté.....	36
1.5.6 Les services de soutien à l'intégration socioéconomique des femmes .....	38
1.6 La scolarité .....	44
1.6.1 La scolarisation .....	44
1.6.2 La concentration scolaire .....	46
1.6.3 Les mesures correctrices .....	48
1.7 L'intégrité physique et psychologique .....	51
1.7.1 La santé des femmes.....	51
1.7.1.1 La périnatalité.....	52

1.7.1.2 La planification des naissances .....	52
1.7.1.3 La santé mentale .....	53
1.7.2 Les femmes victimes de violence.....	57
1.8 La vitalité du secteur communautaire.....	63
1.9 La vie culturelle .....	65
1.10 La contribution des femmes.....	68
1.10.1 Le mouvement associatif.....	68
1.10.2 L'apport individuel des femmes .....	70
1.11 La position des femmes dans le développement de la région du Centre-du-Québec .....	74
 CHAPITRE II : DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS.....	78
 Cible 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes .....	78
Cible 2 : Améliorer la qualité des emplois occupés par les femmes.....	79
Cible 3 : Accroître l'accès aux services, notamment en milieu rural, pour freiner l'exode des jeunes et faire face aux changements démographiques .....	85
Cible 4 : Offrir aux femmes les conditions pour vivre la maternité de façon sécuritaire et librement consentie.....	90
Cible 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent .....	92
 CONCLUSION .....	98
 LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME .....	102
 BIBLIOGRAPHIE.....	108

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 —	Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	11
TABLEAU 2 —	Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, distribution par MRC, Centre-du-Québec, 1996.....	13
TABLEAU 3 —	Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	22
TABLEAU 4 —	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	28
TABLEAU 5 —	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, distribution par MRC, 1996.....	29
TABLEAU 6 —	Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	31
TABLEAU 7 —	Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	32
TABLEAU 8 —	Main-d'oeuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Centre-du-Québec, 1996.....	34
TABLEAU 9 —	Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996.....	45
TABLEAU 10 —	Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Centre-du-Québec et ensemble du Québec.....	74

## LISTE DES SIGLES

ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AFÉAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
APNQL	Association des Premières nations du Québec et du Labrador
ATR	Association touristique régionale
BSQ	Bureau de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec depuis avril 1999)
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CRCDCQ	Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télédiffusions canadiennes
CSF	Conseil du statut de la femme
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
FPTU	Formation préparatoire en travail en usine
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IRSST	Institut de recherche en santé et sécurité du travail
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PSR	Planification stratégique régionale
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SIE	Service intégré à l'emploi
SQDM	Société québécoise de la main-d'œuvre (maintenant Emploi-Québec)
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières



## **INTRODUCTION**

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine.

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

### **La démarche**

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne

compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance économique et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis, ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes — sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non —, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie — notamment les activités culturelles et les actions communautaires — essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon les sexes est résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région, et non pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes.

# CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

## 1.1 Le territoire

Le 30 juillet 1997, la région Mauricie–Bois-Francs a été scindée en deux entités autonomes : le Centre-du-Québec et la Mauricie. Le Centre-du-Québec occupe la rive sud de l'ancien territoire. La division étant encore récente, il ne nous a pas toujours été possible d'obtenir des statistiques distinctes pour l'une et l'autre région : c'est notamment le cas dans le domaine de la santé et des services sociaux et nous le déplorons.

La région du Centre-du-Québec, ainsi nommée parce qu'elle occupe une position franchement centrale entre la métropole et la capitale du Québec, partage une frontière avec les régions Chaudière-Appalaches, Estrie et Montérégie, en plus d'être longée, au nord, par le fleuve. Elle regroupe deux communautés autochtones, Odanak et Wôlinak, et 93 municipalités<sup>1</sup> réparties dans cinq MRC : Arthabaska, Bécancour, Drummond, L'Érable et Nicolet-Yamaska. On retrouve dans chacune des MRC une municipalité d'importance qui agit comme moteur de l'économie locale soit, Victoriaville, Bécancour, Drummondville, Plessisville et Nicolet. Lors du recensement de 1996, la population se répartissait presque moitié moitié entre ces agglomérations et les collectivités rurales.

D'abord peuplée par des familles de la nation Abénaki, qui auraient notamment transmis le secret de la transformation de l'érable en sirop et en sucre, la région est par la suite découpée en seigneuries, localisées en bordure du fleuve, puis, après la conquête britannique en 1760, en cantons situés au sud-est des seigneuries : les Bois-Francs. D'abord à vocation agricole, le Centre-du-Québec connaît rapidement une diversification économique. La surpopulation des seigneuries amènera des Canadiens français à aller s'établir dans les Bois-Francs, aux côtés des Loyalistes, pour exploiter le bois qui sert à la construction navale et aussi à la fabrication de la potasse, une des premières activités économiques de bon nombre de localités du territoire. Puis, la mise en service du chemin de fer, en 1854, entraînera l'arrivée des industries du textile et du meuble, aux côtés des fonderies et des moulins à scie.

## 1.2 Les infrastructures

Malgré la création récente de la région, le Centre-du-Québec dispose en de nombreux domaines de ses propres infrastructures. Ce n'est cependant pas le cas en santé et services sociaux où la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec détermine les priorités en ces matières pour les territoires des deux régions. Comme ailleurs au Québec, au cours des dernières années, le réseau de la santé et des services sociaux de ces régions a connu d'importantes transformations. Les fusions ou les intégrations d'établissements, en ont fait passer le nombre de 65 à 27 en 1999 pour

---

<sup>1</sup> Ministère de Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socio-économiques régionales, région Centre-du-Québec*, janvier 2000.

la Mauricie–Centre-du-Québec<sup>2</sup>. Si on se concentre sur les établissements dont le siège social et les points de service sont exclusivement au Centre-du-Québec, on en compte 11, à savoir : deux centres hospitaliers de soins généraux, à Drummondville et à Victoriaville, trois centres d'hébergement et de soins de longue durée, ainsi que cinq CLSC dont deux cumulent aussi une mission de CHSLD et un, le Complexe de santé et de services sociaux Nicolet-Yamaska, qui offre en outre des services de type hospitalier. On trouve aussi dans la région l'Hôpital Saint-Julien, qui accueille majoritairement des personnes aux prises avec une déficience intellectuelle ou des problèmes de santé mentale ; cependant, on prévoit que d'ici 2004, la totalité des 500 personnes qui y sont hébergées auront été intégrées à la communauté, dans des ressources adaptées à leur condition, principalement dans le Centre-du-Québec et la Chaudière-Appalaches. Avec un médecin pour 1 336 personnes, le Centre-du-Québec présente un écart négatif de presque 100 personnes par médecin comparé à l'ensemble du Québec. C'est sur le territoire de la MRC d'Arthabaska que le rapport médecin/population (1 598) était le plus désavantageux en 1999<sup>3</sup>. Mentionnons enfin l'indispensable contribution en matière de santé et de services sociaux des 104 organismes communautaires subventionnés par la RRSSS, et plus particulièrement des groupes de femmes, notamment dans les domaines de la périnatalité, de la santé mentale et de la lutte à la violence.

En matière d'éducation, la réforme des commissions scolaires, passées d'un statut religieux à un statut linguistique, a entraîné le redécoupage du territoire. On dénombre dorénavant trois commissions scolaires. Mentionnons également, du côté de la formation professionnelle, l'École d'agriculture de Nicolet, ainsi que l'École québécoise du meuble et du bois ouvré et le Centre d'aide technique et technologique (EQMBO entreprises) qui, pour leur part, relèvent du cégep de Victoriaville. Sur le plan de l'enseignement supérieur, la région compte deux cégeps publics<sup>4</sup>, à Drummondville et à Victoriaville. L'École nationale de police du Québec, à Nicolet, dispense la formation terminale aux finissantes et finissants en techniques policières du Québec. L'Université du Québec à Trois-Rivières dessert aussi le Centre-du-Québec avec ses centres régionaux de Victoriaville et de Drummondville. Précisons cependant qu'elle n'offre hors campus que des cours à temps partiel très étroitement liés au perfectionnement professionnel (administration, soins infirmiers, application pédagogique de l'ordinateur, etc.) et conduisant à l'obtention de certificats.

Cinq centres locaux d'emploi (CLE) offrent les services de sécurité du revenu (assistance-emploi) et les services publics d'emploi. Leurs interventions s'adressent tant aux employeurs, notamment pour l'offre d'emploi, qu'aux individus, pour les services de placement, entre autres. Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux

---

<sup>2</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002*, mai 1999.

<sup>3</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Bilan socio-économique du Centre-du-Québec*, 2000.

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation. *Les réseaux scolaires public et privé. Liste des établissements d'enseignement collégial*, mai 1998.

besoins de la région. Enfin, la direction régionale d'Emploi-Québec travaille en étroite collaboration avec les CLE et le CRPMT et veille notamment à l'harmonisation des interventions en matière de développement du marché du travail et de l'emploi.

Enfin, cinq centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC de la région, de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) responsable de susciter la concertation entre les partenaires nécessaire au développement tant économique que social et culturel. Une corporation de développement communautaire est aussi active dans chacune des MRC. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans ce domaine. Parce que certains d'entre eux utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économiques et sociales des problèmes, ils ont contribué au redéploiement de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances régionales et locales. Ils sont aussi très engagés dans la promotion de l'équité salariale, le soutien à l'entrepreneuriat féminin ainsi que la formation et l'accès des femmes au marché du travail, notamment dans des emplois non traditionnels du secteur manufacturier, dossiers dont la coordination est assurée par la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec.

## 1.3 La population

### 1.3.1 Répartition et perspectives démographiques

En 1996, la population du Centre-du-Québec, qui se chiffre à 215 175 personnes, représente 3 % de la population québécoise, un poids démographique stable depuis dix ans (3,1 %). Si entre 1986 et 1991<sup>5</sup>, l'accroissement de la population a été plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec (2,6 % c. 5,6 %), la situation s'est redressée au cours de la période 1991-1996<sup>6</sup>, la région ayant alors connu une croissance comparable à la moyenne québécoise (3,6 % c. 3,5 %). Toutefois l'accroissement de population a surtout profité aux MRC les plus urbanisées, soit Drummond et Arthabaska, dont les taux de croissance respectifs de 5,8 % et 4,4 % (de 1991 à 1996) ont été supérieurs aux moyennes régionale et nationale, si bien qu'en 1996, ces deux MRC regroupent 68,4 % de la population de la région. La MRC de Bécancour n'enregistre pour sa part qu'une faible croissance (2,6 %), alors que Nicolet-Yamaska et L'Érable se signalent par une faible baisse (- 0,9 %) ou une stagnation (0,02 %) de leurs populations.

Signalons que les migrations interrégionales comptent pour 38,7 % de l'accroissement démographique régional. Entre 1991 et 1996<sup>7</sup> quelque 2 905 Québécoises et Québécois originaires d'une autre région sont venus s'installer au Centre-du-Québec. Si ces arrivées

---

<sup>5</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « L'évolution de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1986-1996 », *Bulletin Profil 04*, vol. 6, n° 1, avril 1998.

<sup>6</sup> *Idem.*

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec. *Données statistiques régionales et Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales par MRC*, adresse URL (page consultée en mars 2000) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograph/migration/>.

ont contribué à l'augmentation de la population des sous-régions de Drummond et d'Arthabaska, elles ont tout au plus permis de minimiser les pertes dues à l'exode rural dans les autres MRC.

Les récentes projections démographiques<sup>8</sup> établissent que la population centricoise devrait augmenter de façon continue au cours des trente prochaines années. Ainsi, le Centre-du-Québec devient le seul territoire du Québec dont l'expansion démographique ne dépend pas d'une région métropolitaine. Compte tenu de la tendance observée ces dernières années, il y a cependant lieu de croire que cet accroissement bénéficiera surtout aux MRC les plus urbanisées.

Au dernier recensement, le Centre-du-Québec regroupait 108 445 femmes et 106 730 hommes pour un total de 215 175 habitants. Les femmes, qui constituent 50,4 % de la population régionale, ne sont que très légèrement sous-représentées comparativement à la moyenne québécoise (c. 51,1 %).

**Tableau 1 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996**

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% Âge
<b>La région</b>	<b>108 445</b>	<b>50,4</b>	<b>106 730</b>	<b>49,6</b>	<b>215 175</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0 - 14 ans	21 175	48,6	22 370	51,4	43 545	100,0	20,2
15 - 24 ans	14 650	48,1	15 780	51,9	30 430	100,0	14,1
25 - 34 ans	14 365	49,2	14 850	50,8	29 215	100,0	13,6
35 - 44 ans	17 925	49,6	18 215	50,4	36 140	100,0	16,8
45 - 54 ans	14 520	49,7	14 710	50,3	29 230	100,0	13,6
55 - 64 ans	9 710	50,7	9 440	49,3	19 150	100,0	8,9
65 ans +	16 100	58,6	11 365	41,4	27 465	100,0	12,8
<b>Le Québec</b>	<b>3 645 200</b>	<b>51,1</b>	<b>3 493 235</b>	<b>48,9</b>	<b>7 138 435</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0 - 14 ans	670 465	48,9	701 625	51,1	1 372 090	100,0	19,2
15 - 24 ans	466 610	49,2	481 300	50,8	947 910	100,0	13,3
25 - 34 ans	545 375	50,0	545 980	50,0	1 091 355	100,0	15,3
35 - 44 ans	623 840	50,3	615 760	49,7	1 239 600	100,0	17,4
45 - 54 ans	492 575	50,5	483 395	49,5	975 970	100,0	13,7
55 - 64 ans	335 445	51,5	315 465	48,5	650 910	100,0	9,1
65 ans +	510 890	59,4	349 710	40,6	860 600	100,0	12,1

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec. « Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041 : concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué », *Bulletin Données sociodémographiques en bref*, vol. 4, n°2, février 2000.

En 1996, la répartition de la population selon l'âge révèle une proportion à peine plus élevée de personnes âgées au sein de la population régionale qu'en moyenne au Québec (12,8 % c. 12,1 %). De fait, au cours de la période 1991<sup>9</sup>-1996, pendant que la proportion des personnes de 65 ans et plus augmentait de 0,9 % en moyenne au Québec, cette hausse était légèrement moindre au Centre-du-Québec (0,6 %). On doit en grande partie ce « ralentissement » du vieillissement au groupe des 15-24 ans dont les effectifs ont augmenté de 12,8 % au cours de la période 1991-1996. Ce groupe, qui était déficitaire comparativement à la moyenne québécoise en 1991, est, en 1996, proportionnellement plus nombreux (14,1 % c. 13,3 %). D'autre part, le vieillissement de la population est aussi freiné par une proportion plus élevée des moins de quinze ans dans la région (20,2 % c. 19,2 %), essentiellement en raison de la plus forte fécondité des Centriciennes (1,82 naissances dans la région c. 1,62 au Québec en moyenne de 1991 à 1995)<sup>10</sup>.

Cet avantage relatif est cependant « menacé » par la nette sous-représentation du groupe des 25-34 ans au sein de la structure d'âge régionale qui ne constitue, en 1996, que 13,6 % de la population du Centre-du-Québec comparativement à 15,3 % en moyenne au Québec, une situation vraisemblablement attribuable à l'exode du groupe des 25-29 ans<sup>11</sup>. Mais il ne s'agit pas d'un phénomène récent puisque, déjà en 1991, on pouvait remarquer un déficit démographique des 25-34 ans par rapport à la moyenne québécoise qui était même légèrement plus élevé qu'en 1996 (-1,9 % en 1991 c. -1,7 % en 1996). La faible part relative de ce groupe d'âge s'avère un élément d'autant plus déterminant qu'il s'agit de la génération la plus susceptible de procréer. De fait, on remarque un ralentissement marqué de la croissance de la cohorte des 0-14 ans dont la proportion est passée de 22,4 % en 1991 à 20,2 % en 1996, une baisse presque trois fois plus importante dans la région que la moyenne québécoise (-2,2 % c. -0,8 %). Quand on se penche sur l'évolution, de 1991 à 1999, de la répartition de la population dans les groupes d'âge les plus jeunes, on constate que les proportions de 0-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans ont diminué pour atteindre un niveau qui s'apparente dorénavant à l'ensemble du Québec<sup>12</sup>.

Toutefois, on peut espérer une correction de la situation au cours des prochaines années si des mesures sont prises pour retenir en région les jeunes de 15-24 ans qui, comme nous l'indique le dernier recensement, sont avantageusement représentés dans la pyramide des âges du Centre-du-Québec.

---

<sup>9</sup> Toutes les références à l'année 1991 sont extraites de la source suivante : Statistique Canada. *Recensement de 1991, tableau 3A et 3B*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, cité dans Conseil du statut de la femme. *Portrait socio-économique des femmes de la Mauricie-Bois-Francs*, [coordination : Jacqueline Ramoisy], novembre 1995.

<sup>10</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « Évolution et caractéristiques des naissances en Mauricie et au Centre-du-Québec, 1991-1996 », *Bulletin Profil 04*, vol. 6, n° 6, novembre 1998.

<sup>11</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socioéconomiques...*, *op. cit.*

<sup>12</sup> Institut de la statistique du Québec. Répartition de la population par groupe d'âge et par sexe, Centre-du-Québec et Ensemble du Québec, 1991 et 1999, compilations de la Direction de l'analyse économique, ministère de l'Industrie et du Commerce, adresse URL (page consultée le 27 février 2001) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

**Tableau 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge  
Distribution par MRC, Centre-du Québec, 1996**

	Femmes		Hommes		Total		%Âge
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<b>L'Érable</b>	<b>12 485</b>	<b>50,6</b>	<b>12 170</b>	<b>49,4</b>	<b>24 655</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0-14 ans	2 365	47,8	2 585	52,2	4 950	100,0	20,1
15-24 ans	1 670	48,1	1 805	51,9	3 475	100,0	14,1
25-34 ans	1 540	48,4	1 645	51,6	3 185	100,0	12,9
35-44 ans	2 010	51,0	1 935	49,0	3 945	100,0	16,0
45-54 ans	1 755	51,3	1 665	48,7	3 420	100,0	13,9
55-64 ans	1 255	51,5	1 180	48,5	2 435	100,0	9,9
65 ans +	1 890	58,2	1 355	41,8	3 245	100,0	13,2
<b>Bécancour</b>	<b>9 815</b>	<b>49,9</b>	<b>9 865</b>	<b>50,1</b>	<b>19 680</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0-14 ans	2 015	49,7	2 040	50,3	4 055	100,0	20,6
15-24 ans	1 220	49,2	1 260	50,8	2 480	100,0	12,6
25-34 ans	1 240	49,0	1 290	51,0	2 530	100,0	12,9
35-44 ans	1 615	48,4	1 720	51,6	3 335	100,0	16,9
45-54 ans	1 240	46,8	1 410	53,2	2 650	100,0	13,5
55-64 ans	905	43,9	930	50,7	1 835	100,0	9,3
65 ans +	1 580	56,5	1 215	43,5	2 795	100,0	14,2
<b>Arthabaska</b>	<b>31 655</b>	<b>50,3</b>	<b>31 255</b>	<b>49,7</b>	<b>62 910</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0-14 ans	6 370	48,8	6 675	51,2	13 045	100,0	20,7
15-24 ans	4 360	47,5	4 815	52,5	9 175	100,0	14,6
25-34 ans	4 305	49,7	4 350	50,3	8 655	100,0	13,8
35-44 ans	5 280	49,7	5 335	50,3	10 615	100,0	16,9
45-54 ans	4 240	50,1	4 230	49,9	8 470	100,0	13,5
55-64 ans	2 770	50,5	2 715	49,5	5 485	100,0	8,7
65 ans +	4 330	58,0	3 135	42,0	7 465	100,0	11,9
<b>Drummond</b>	<b>42 460</b>	<b>50,4</b>	<b>41 795</b>	<b>49,6</b>	<b>84 255</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0-14 ans	8 050	48,2	8 650	51,8	16 700	100,0	19,8
15-24 ans	5 940	48,7	6 265	51,3	12 205	100,0	14,5
25-34 ans	5 765	48,6	6 105	51,4	11 870	100,0	14,1
35-44 ans	7 100	49,8	7 145	50,2	14 245	100,0	16,9
45-54 ans	5 755	49,5	5 860	50,5	11 615	100,0	13,8
55-64 ans	3 625	50,9	3 490	49,1	7 115	100,0	8,4
65 ans +	6 225	59,3	4 280	40,7	10 505	100,0	12,5
<b>Nicolet-Yamaska</b>	<b>12 030</b>	<b>50,8</b>	<b>11 645</b>	<b>49,2</b>	<b>23 675</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
0-14 ans	2 375	49,5	2 420	50,5	4 795	100,0	20,3
15-24 ans	1 460	47,2	1 635	52,8	3 095	100,0	13,1
25-34 ans	1 515	50,9	1 460	49,1	2 975	100,0	12,6
35-44 ans	1 920	48,0	2 080	52,0	4 000	100,0	16,9
45-54 ans	1 530	49,8	1 545	50,2	3 075	100,0	13,0
55-64 ans	1 155	50,7	1 125	49,3	2 280	100,0	9,6
65 ans +	2 075	60,1	1 380	39,9	3 455	100,0	14,6

Source : Statistique Canada. Recensement de 1991, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

Si l'analyse de la structure d'âge par MRC fait apparaître des similitudes entre les différentes sous-régions du Centre-du-Québec, elle révèle aussi d'importantes différences. D'abord, indépendamment de la MRC, les moins de quinze ans sont toujours plus nombreux en proportion qu'en moyenne au Québec. Par ailleurs, la sous-représentation des 25-34 ans affecte toutes les MRC, mais marque davantage les MRC rurales (Nicolet-Yamaska, Bécancour et L'Érable), qui, on l'a mentionné, ne peuvent compter sur la croissance de la population pour réduire leur perte. De plus, dans Bécancour (12,6 %) et Nicolet-Yamaska (13,1 %), le déficit démographique s'étend aussi au groupe des 15-24 ans (c. à la moyenne régionale de 14,1 %). Une étude récente<sup>13</sup> confirme d'ailleurs que, dans ces sous-régions, l'exode touche non seulement le groupe des 25-29 ans mais aussi celui des 18-24 ans ; au total, un jeune sur cinq quitterait son milieu. Pour ces raisons, avec des proportions respectives de personnes de 65 ans et plus de 14,6 % et 14,2 %, ces MRC présentent un visage nettement plus âgé que les autres territoires de la région (12,8 % en moyenne) et que la moyenne québécoise (12,1 %).

### 1.3.2 L'exode des jeunes femmes

Comme nous le révèle une analyse plus fine du tableau 1, les taux de féminité régionaux sont inférieurs aux taux de masculinité tant chez les 15-24 ans que chez les 25-34 ans (3,8 % et -1,2 %). De plus, le tableau 2 nous apprend que la sous-représentation des femmes de 15-24 ans ne se limite pas aux seules MRC les plus durement touchées par le déficit de ce groupe d'âge (Bécancour et Nicolet-Yamaska), mais est généralisée à toute la région, avec une importance particulière dans Arthabaska. Les taux de féminité du groupe des 25-34 ans sont également inférieurs aux taux de masculinité, laissant entendre que les femmes de ce groupe d'âge sont elles aussi plus enclines à quitter la région que les hommes ou moins portées à venir s'y établir. Seule Nicolet-Yamaska fait exception sur ce point ; la structure de l'emploi de cette MRC, qui concentre plusieurs institutions, ainsi que la proximité de Trois-Rivières, où les services et les commerces constituent un bassin d'emplois pour les femmes, pourraient expliquer la différence de comportement des femmes. En règle générale, on peut déduire que si certaines MRC semblent réussir à mieux retenir les jeunes ou à compenser les départs par des arrivées interrégionales, l'observation s'applique davantage aux hommes qu'aux femmes.

Cette hypothèse rejoint l'analyse du ministère des Régions à l'effet que : « Ce déracinement est généralement motivé par la poursuite des études, par la rareté des emplois spécialisés en milieu rural, par le désir de liberté et par l'attrait qu'exerce le style de vie urbaine chez les jeunes. Ce phénomène touche surtout les jeunes les plus scolarisés et ainsi, prive l'activité économique rurale de ses forces vives »<sup>14</sup>. Les filles poursuivant davantage leurs études et se concentrant toujours dans les emplois traditionnellement féminins des services ou des soins aux personnes moins présents dans la région, comme

---

<sup>13</sup> Emploi-Québec et Carrefour jeunesse-emploi Nicolet-Yamaska. « *Exode des jeunes—Tous ensemble* », [rédaction : Karine Parenteau], Cité dans Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT). *Plan d'action régional 2000-2001, région Centre-du-Québec*, janvier 2000.

<sup>14</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socioéconomiques...*, *op. cit.*, p. 7.

nous aurons l'occasion de l'établir dans les sections consacrées à ces questions, on comprendra que l'exode les touche davantage. Le plus faible désir d'enracinement des filles, qui ressort nettement d'une enquête menée sur la question au Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>15</sup>, mériterait donc qu'on s'y penche.

Depuis quelques années, la région a mis en place le programme *Place aux jeunes* pour contrer l'exode des jeunes en les aidant à mieux connaître les opportunités d'emploi qu'offre la région, notamment en recourant au réseautage entre les étudiants et les entrepreneurs du milieu. Le projet *Ma région, Ma place*, mis en oeuvre récemment par la corporation *Promotion Centre-du-Québec* grâce à l'appui du CRCDCQ, d'Emploi-Québec et de différents partenaires régionaux, vise aussi à juguler les départs des jeunes. Il souhaite faire connaître, tant aux jeunes qui poursuivent des études à l'extérieur du Centre-du-Québec qu'à ceux qui y résident, le marché de l'emploi régional afin de répondre aux besoins de main-d'oeuvre des entreprises et d'améliorer la rétention des jeunes dans la région<sup>16</sup>. S'il s'agit d'initiatives intéressantes, il importe d'en mesurer l'efficacité auprès des jeunes femmes et, le cas échéant, de prévoir des mesures spécifiques à leur intention.

### 1.3.3 Les femmes âgées

Nous l'avons mis en évidence, l'exode des jeunes entraîne, particulièrement dans certaines MRC, un vieillissement accéléré de la population. Telle est la situation dans Bécancour, Nicolet-Yamaska et, dans une moindre mesure, L'Érable.

Or, ces transformations démographiques affectent particulièrement les femmes<sup>17</sup>, au premier chef parce qu'elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, et ce, dans toutes les MRC. Nicolet-Yamaska se distingue tout de même à ce chapitre puisque, non seulement les 2 075 femmes de 65 ans et plus représentent-elles 60,1 % de la population âgée, mais le ratio des femmes âgées sur la population féminine totale atteint 17,2 % comparativement à 14 % en moyenne au Québec, ce qui en fait une des populations féminines les plus vieillissantes au Québec<sup>18</sup>.

La corrélation entre la féminité, l'âge et la pauvreté est bien documentée. Ainsi, en 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ comparativement à 46 % des hommes<sup>19</sup>. Les résultats d'une

---

<sup>15</sup> Marco GAUDREAU et autres. *Rester, partir ou revenir au Saguenay–Lac-Saint-Jean après les études- Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, groupe ÉCOBES, cégep de Jonquière, 2000.

<sup>16</sup> Marcel AUBRY. « Ma région, Ma place ! », *Le Nouvelliste*, 8 avril 2000.

<sup>17</sup> Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

<sup>18</sup> Statistique Canada. Cité dans CSF. *Des nouvelles d'elles—Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], septembre 1999.

<sup>19</sup> Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés, *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

étude du Conseil canadien de développement social<sup>20</sup> font état de problèmes importants de pauvreté parmi les personnes de 65 ans et plus de Victoriaville et de Drummondville : plus du quart des personnes de 65 ans et plus de ces villes vivent sous le seuil du faible revenu, des proportions qui grimpent à 56,4 % et 53,4 % si elles vivent seules, une situation plus fréquente chez les femmes. L'insuffisance de revenus peut représenter, pour les aînées, un obstacle supplémentaire pour accéder aux ressources, tant institutionnelles que communautaires, et à une vie sociale satisfaisante, des éléments pourtant indispensables à la préservation de la santé physique et mentale.

Par ailleurs, on le sait, la plus longue espérance de vie des femmes en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, une situation qui est loin d'être simple en contexte de virage ambulatoire et, à plus forte raison, en milieu rural. Le problème pourrait être encore aggravé par l'exode des jeunes qui, en restreignant le réseau social des personnes âgées, fera reposer le rôle déjà lourd d'aidantes naturelles sur un bassin très limité de personnes ou, pire, accroîtra l'isolement de la population vieillissante. En outre, l'épuisement des trop rares personnes pouvant prodiguer soins et soutien peut parfois conduire à des abus ou de la négligence<sup>21</sup>. Les personnes aînées semblent avoir d'autant plus de mal à dénoncer la situation qu'elle est souvent le fait de proches, du soutien desquels elles dépendent. La peur et la honte les amènent bien souvent à se taire et à subir. On ne saurait donc trop insister sur la nécessité d'évaluer et d'organiser le soutien aux aidantes et aidants naturels, dont la charge de travail supplémentaire que ce rôle sous-entend peut entraîner une fragilisation de la santé, de même que des pertes de revenu. « Selon Santé Québec, rapporte une recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes<sup>22</sup>. » Précisons que 23 % des conjointes contre 13 % des conjoints aident leur partenaire; alors que 29 % des filles contre 8 % des fils soutiennent leur parent<sup>23</sup>.

Dans son *Plan de consolidation 1999-2002*<sup>24</sup>, la RRSSS se montre sensible à cette réalité et au fait qu'elle concerne surtout des femmes. Ainsi, prévoit-on « augmenter la précocité, la diversité et l'intensité des services à domicile et de support aux aidants naturels (répit, dépannage, gardiennage, hébergement temporaire), de façon à prévenir l'épuisement physique, la détresse psychologique et l'appauvrissement de ces derniers ». Mais les mesures de support doivent s'appuyer sur une lecture réelle des besoins des aidantes et aidants. À cet effet, on doit développer des outils d'évaluation et, surtout, les mettre en application. Or, la recherche visant à évaluer les impacts du virage ambulatoire sur les aidantes et aidants naturels, annoncée en juin 1998<sup>25</sup>, n'a pas été réalisée<sup>26</sup>. À ce

---

<sup>20</sup> Conseil canadien de développement social. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, avril 2000.

<sup>21</sup> Statistique Canada. Cité dans *Des nouvelles d'elles...*, op. cit. et Louise PLANTE. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

<sup>22</sup> Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

<sup>23</sup> Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : Notes exploratoires...*, op. cit.

<sup>24</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan de consolidation...*, op. cit.

<sup>25</sup> *Le Nouvelliste*, 7 octobre 1998.

propos, doit-on préciser, le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la RRSSS estime que, plutôt qu'investir dans une recherche dont les résultats sont prévisibles, la RRSSS devrait consacrer les sommes prévues à la mise sur pied de mesures de répit pour les personnes aidantes. Cette recommandation mériterait un suivi rapide puisque, depuis novembre 1999, on procède graduellement à la mise en place du *Programme régional ambulatoire* qui établit la procédure de gestion des épisodes de soins qui doivent suppléer à une hospitalisation écourtée à la suite d'un diagnostic majeur et, de ce fait, donne le départ de l'application du virage ambulatoire pour les personnes nécessitant des soins plus spécialisés<sup>27</sup>.

Par contre, on doit aussi reconnaître que nombre de personnes âgées mènent une vie active, productive et mettent leur expérience au service de la collectivité. Les femmes sont nombreuses à être actives dans des groupes populaires et communautaires. Elles sont à l'origine de nombreuses initiatives favorisant le mieux-être de leurs concitoyens. Pourtant, l'absence de reconnaissance sociale et les stéréotypes véhiculés à leur sujet sont une grave lacune au fonctionnement de notre société et une entrave au maintien de leur estime d'elles-mêmes et de leur autonomie.

L'existence des tables sectorielles intra et interMRC « Aînés » du CRCDCQ constitue un pas vers la reconnaissance de leur contribution au développement collectif. Il faut mentionner que ces tables visent à stimuler la participation des personnes âgées au développement local et régional. Mais l'accroissement de la participation à la vie régionale des personnes âgées ne peut faire l'économie de mesures visant l'amélioration de leurs conditions de vie, un problème qui touche particulièrement les femmes. C'est pourquoi il faut se réjouir de la résolution du CRCDCQ de travailler à l'atteinte d'un niveau de vie décent pour toutes et tous qui ressort du dernier exercice de planification stratégique. L'intervention multisectorielle auprès des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes âgées vivant seules, l'établissement d'une concertation efficace, l'élimination des doublons, l'amélioration des connaissances sur la pauvreté constituent autant de stratégies qui devraient contribuer à l'atteinte de cet objectif. Enfin, les décideurs et décideuses s'engagent aussi à faciliter l'accès aux services en travaillant à mettre en place des ressources accessibles à proximité du milieu de vie des personnes.

Dans cette optique, il serait fort pertinent de dresser un portrait global, différencié selon les sexes, des personnes âgées qui sont loin de constituer une population homogène. Cet exercice pourrait grandement contribuer à accroître l'efficacité des interventions auprès d'elles.

---

<sup>26</sup> Source : M<sup>me</sup> Isabelle Côté, responsable du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et coordonnatrice régionale du dossier Violence conjugale et sexuelle, RRSSS.

<sup>27</sup> *Idem.*

### 1.3.4 Les femmes immigrantes

En 1996<sup>28</sup>, les 3 700 personnes immigrantes internationales établies au Centre-du-Québec ne constituaient que 1,7 % de la population comparativement à 9,5 % en moyenne au Québec. Les femmes représentent moins de la moitié des immigrants internationaux de cette région (47,4 % c. 50,4 % au Québec). Entre 1986 et 1996<sup>29</sup>, la population immigrante du Centre-du-Québec s'est accrue de 39,6 % (c. 5,3 % pour la population non immigrante). Pendant la même période, ces populations ont crû respectivement de 26,1 % et 6,9 % dans l'ensemble du Québec<sup>30</sup>. La présence d'organismes comme le Regroupement interculturel de Drummondville et le Comité d'accueil international des Bois-Francs favorise l'intégration des personnes immigrantes qui sont installées principalement dans les MRC de Drummond et d'Arthabaska. Tout de même, dans les MRC rurales, davantage touchées par l'exode, l'immigration a contribué à réduire les pertes de population. L'attraction d'immigrants internationaux constituait une des priorités de l'Entente-cadre de développement de la région Mauricie-Bois-Francs de 1996 et elle demeure un des moyens retenus, dans la *Planification stratégique régionale 1999-2004*<sup>31</sup>, pour « faire du capital humain la clé de voûte du développement collectif régional ». Sa réalisation devrait être soutenue notamment par la signature prochaine d'une entente spécifique à laquelle seront associés, outre le CRCDCQ et le ministère des Régions, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ainsi que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour favoriser la rétention de cette population, il importe de bien évaluer les réalités et les besoins tant des hommes que des femmes et non seulement en regard du marché du travail, mais, plus largement, du milieu de vie.

### 1.3.5 Les femmes autochtones

Le Centre-du-Québec regroupe les deux communautés abénaquises du Québec : Wôlinak (MRC Bécancour) et Odanak (MRC Nicolet-Yamaska), la plus importante des deux communautés, puisque 89 % de la population abénaquise s'y rattache<sup>32</sup>.

L'installation des Abénaquis dans le Centre-du-Québec remonte aux années 1700. Ils se sont souvent ralliés aux Français pour défendre la colonie, notamment lors de la bataille des Plaines d'Abraham et plusieurs des leurs ont péri au cours des luttes coloniales. Les communautés abénaquises ont le français comme langue officielle, mais plusieurs de leurs membres parlent aussi l'anglais. Seul quelques aînés parlent encore la langue

---

<sup>28</sup> Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF, Bureau de la statistique du Québec, 1998.

<sup>29</sup> Institut de la statistique du Québec. *Données statistiques régionales et Migrations...*, op. cit.

<sup>30</sup> Institut de la statistique du Québec. *Centre-du-Québec, la région administrative, les MRC et les principales municipalités*, collection Les Régions, cahier 3, Immigration, langue et origine ethnique.

<sup>31</sup> Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ). *Planification stratégique régionale : Vers une Entente-Cadre pour le Centre-du-Québec 1999-2004*, décembre 1999.

<sup>32</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et résidence, 1998*, Ottawa, 1999.

abénaquise<sup>33</sup>. Les conseils de bande des deux communautés sont composés de cinq membres ; deux femmes siègent à Wôlinak<sup>34</sup>.

Au 31 décembre 1998<sup>35</sup>, on comptait 1 907 Abénaquis au Centre-du-Québec. Les femmes sont majoritaires au sein des deux communautés ; elles représentent 58,3 % des 211 membres de la petite communauté de Wôlinak et 55,6 % des 1 696 personnes rattachées à la communauté d'Odanak. Au nombre de 1 066, elles constituent à peine 1 % de la population féminine régionale (0,98 % c. 0,86 % au Québec). Comme les hommes, la grande majorité des femmes des deux communautés vit hors réserve. Par exemple, 1 397 des 1 696 membres d'Odanak, dont une majorité de femmes, habitent hors réserve.

La plupart des Abénaquis d'Odanak travaillent dans les villes de Bécancour, Sorel, Nicolet ou Trois-Rivières. Le Conseil de bande administre le centre de santé et les services policiers disponibles sur la réserve. En outre, la population résidante dispose d'un centre communautaire et d'une bibliothèque, ainsi que d'équipements culturels essentiels à la transmission du patrimoine abénaquis. Au nombre de ceux-ci, le musée des Abénaquis, l'un des plus importants musées amérindiens du Québec, met en valeur le mode de vie traditionnel des Amérindiens et des Abénaquis ainsi que leur histoire et leur culture contemporaine. Mentionnons aussi le Centre culturel d'Odanak, où l'on dispense des cours afin d'assurer la conservation de la langue abénaquise<sup>36</sup>. Par contre, pour les services éducatifs, de garderie et d'hébergement pour femmes victimes de violence, on recourt aux services publics habituels<sup>37</sup>.

Pour leur part, les Abénaquis de Wôlinak possèdent une plantation d'environ 30 000 pins et une pourvoirie située en Haute-Mauricie. Même s'ils sont peu nombreux à vivre sur la réserve, ils y ont mis sur pied plusieurs petites entreprises dont une fabrique de sacs d'écoliers, de canots et une autre de produits de fibre de verre<sup>38</sup>. Le Conseil de bande y gère les services policiers et de santé, mais on ne retrouve sur la réserve ni école, ni aucun des principaux équipements collectifs (aréna, garderie, salle communautaire, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, etc.)<sup>39</sup>.

À l'instar des autres nations autochtones du Québec, les Abénaquis tentent de développer leur économie et de recouvrer certains droits ancestraux. Dans ce contexte, ils ont formé,

---

<sup>33</sup> Secrétariat aux Affaires autochtones. *Les nations autochtones du Québec*, adresse URL (page consultée en juin 1999) <http://www.saa.gouv.qc.ca/docum/nations.html>.

<sup>34</sup> Secrétariat aux Affaires autochtones. Informations sur les conseils de bande mises à jour en novembre 1999.

<sup>35</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Population indienne...*, *op. cit.* Il importe de noter que le Registre des Indiens est établi d'après les déclarations des conseils de bande qui ne comptabilisent que la population qui détient le statut d'Indien. Ceci peut donc entraîner un certain sous-dénombrement des femmes qui, en raison de leurs liens conjugaux, ont perdu leur statut, ainsi que de leurs enfants. On comprendra aussi qu'il est difficile d'établir avec précision le nombre d'autochtones vivant hors réserve.

<sup>36</sup> Secrétariat aux Affaires autochtones. *Les nations...*, *op. cit.*

<sup>37</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, région du Québec. *Guide des collectivités indiennes du Québec 1999*, Ottawa, mars 1999.

<sup>38</sup> *Idem.*

<sup>39</sup> *Idem.*

en 1986, le Grand conseil de la nation Waban-Aki et ont présenté au gouvernement fédéral une demande afin de reprendre possession des terres ancestrales de la Seigneurie de Bécancour. Cette demande est toujours à l'étude.

Cependant, le 21 décembre 1999<sup>40</sup>, la nation signait deux ententes avec le gouvernement du Québec : une entente-cadre qui jalonne les différentes ententes sectorielles à venir (fiscalité, code de la sécurité routière, santé, transport) et une entente spécifique qui établit les engagements des deux parties en matière de développement économique et communautaire. Déjà, en juin 1999<sup>41</sup>, la nation et le gouvernement du Québec s'étaient entendus sur les modalités de pratique des activités de pêche, de chasse et de piégeage.

D'autre part, à la suite des accords conclus entre le gouvernement fédéral et l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), chaque communauté autochtone du Centre-du-Québec s'est dotée d'une Commission locale des Premières nations qui voit à répondre à l'ensemble des besoins liés à l'intégration ou la réintégration au travail de sa population<sup>42</sup>.

De façon générale, on connaît peu la situation des femmes des Premières Nations. Tout au plus a-t-on accès aux données compilées lors de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996<sup>43</sup> ou dans le portrait des femmes autochtones publié la même année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada<sup>44</sup>. Bien que les informations qu'on y trouve soient intéressantes, comme nous n'avons qu'un portrait global, sans distinction de communautés ou de collectivités en dépit de la grande diversité de leur situation, nous ne pouvons avoir qu'un aperçu très général et incomplet de la situation de ces femmes.

Malheureusement, comme le soulignent une chercheuse et un chercheur de Condition féminine Canada et comme le démontrent les données exposées ci-haut, les recherches sur les femmes autochtones tendent à être focalisées sur leurs problèmes et offrent peu d'indications sur des stratégies efficaces pour y faire face<sup>45</sup>. Pourtant, signale la Commission royale sur les peuples autochtones : «...les femmes autochtones assument un rôle de direction dans un grand nombre de projets communautaires et sont souvent en première ligne pour dispenser les services. On ne rappellera jamais assez l'importance qu'accordent les femmes autochtones à la guérison, et il importe de reconnaître et de prendre en compte leur rôle dans la recherche du mieux-être, dans tous les aspects de la

---

<sup>40</sup> Secrétariat aux Affaires autochtones. *Communiqués de presse*, adresse URL (page consultée en mars 2000) <http://www.saa.gouv.qc.ca/cpress>.

<sup>41</sup> Ministère de l'Environnement et de la Faune. *Communiqués de presse*, adresse URL (page consultée en mars 2000): <http://www.mef.gouv.qc.ca/fr/cpress>.

<sup>42</sup> CRPMT. *Plan d'action régional...*, *op. cit.*

<sup>43</sup> Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4 : *Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

<sup>44</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

<sup>45</sup> Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

conception, de l'élaboration et de la mise en place des services de santé et des services sociaux<sup>46</sup>. »

C'est pourquoi on aurait avantage, par exemple, à mener des recherches sur l'incidence des activités économiques des femmes autochtones sur leur famille et leur collectivité, à étudier le rôle qu'elles jouaient traditionnellement dans l'administration de la justice au sein de leur société ou à cerner le rôle de leurs organisations locales pour stimuler les initiatives de développement communautaire et les politiques axées sur la collectivité<sup>47</sup>.

### 1.3.6 Évolution des familles

Au recensement de 1996, on dénombrait au Centre-du-Québec 59 285 familles dont la majorité (38 445) avait au moins un enfant à la maison, ce qui se compare à la moyenne québécoise (65 % c. 66 % au Québec). Toutefois, la région compte proportionnellement davantage de familles de trois enfants et plus qu'en moyenne au Québec (19,9 % c. 15,6 %) et ce, dans toutes les MRC, peu importe le type de famille. Même dans la sous-région où la proportion de familles nombreuses est la plus faible, soit Drummond (19,1 %), l'écart par rapport à la moyenne nationale s'élève à 3,5 %<sup>48</sup>. Dans L'Érable, cet écart atteint 6,2 %. La plus forte fécondité des femmes permet à la région de maintenir une proportion de jeunes (0-14 ans) relativement avantageuse comparativement à la moyenne québécoise, malgré la nette sous-représentation de la cohorte des 25-34 ans, dont nous avons fait état précédemment.

---

<sup>46</sup> Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport...*, *op. cit.*

<sup>47</sup> Madeleine DION STOUT et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones...*, *op. cit.*

<sup>48</sup> Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

**Tableau 3 — Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996**

Type de famille	Centre-du-Québec		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Total des familles avec au moins un enfant :	<b>38 445</b>	<b>100,0</b>	<b>1 286 130</b>	<b>100,0</b>
<b>Familles biparentales</b>	30 255	78,7	976 875	76,0
1 enfant	10 820	35,8	382 420	39,1
2 enfants	12 675	41,9	419 225	42,9
3 enfants et plus	6 760	22,3	175 230	17,9
<b>Familles monoparentales</b>	8 190	21,3	309 255	24,0
<b>Chef féminin</b>	6 380	77,9	252 435	81,6
1 enfant	3 655	57,3	156 535	62,0
2 enfants	1 990	31,2	73 745	29,2
3 enfants et plus	735	11,5	22 155	8,8
<b>Chef masculin</b>	1 810	22,1	56 820	18,4
1 enfant	1 255	69,3	39 200	69,0
2 enfants	390	21,5	14 245	25,1
3 enfants et plus	165	9,1	3 375	5,9

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

On observe aussi, au Centre-du-Québec, une plus faible incidence de monoparentalité qu'en moyenne au Québec (21,3 % c. 24 %). De plus, comparativement à l'ensemble du Québec, les familles monoparentales sont moins souvent sous la responsabilité d'une femme, quoiqu'elles demeurent très majoritaires (77,9 % c. 81,6 %). Les analyses de la RRSS<sup>49</sup> nous apprennent que la majorité des familles monoparentales se concentre dans les zones plus urbanisées, soit les MRC de Drummond (42,3 %) et d'Arthabaska (28,9 %).

Selon la même source<sup>50</sup>, même en ne considérant que les familles monoparentales ayant à leur charge des enfants de moins de 18 ans, la proportion régionale demeure sous la moyenne du Québec (18,4 % c. 20,5 %). La MRC Nicolet-Yamaska se distingue à ce chapitre avec une proportion qui atteint la moyenne québécoise, une surreprésentation qui étonne puisque habituellement l'incidence de monoparentalité est plus forte dans les zones urbanisées.

Les données de la RRSS<sup>51</sup> nous permettent aussi de mesurer l'évolution de la monoparentalité de 1991 à 1996 chez les familles avec enfants mineurs. On constate ainsi

<sup>49</sup> RRSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « L'évolution de la monoparentalité en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, 1991-1996 », *Bulletin Profil 04*, vol. 6 n° 6, novembre 1998.

<sup>50</sup> *Idem.*

<sup>51</sup> *Idem.*

que, si le phénomène demeure moins répandu au Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec, il y a cependant progressé à un rythme accéléré au cours de la période de référence. En fait, alors que dans l'ensemble du Québec la progression de la monoparentalité chez les jeunes familles est en partie refrénée par une augmentation de l'ensemble des familles avec jeunes enfants, tel n'est pas le cas au Centre-du-Québec où le nombre de ces dernières diminue (-1 % c. +2 % au Québec). Parallèlement, le nombre de familles monoparentales progresse sur tout le territoire, même dans les MRC en décroissance ou en faible croissance démographique. Évidemment, ces deux conditions réunies ont pour effet d'accentuer, dans la région davantage qu'au Québec, le poids relatif des familles monoparentales au sein des familles ayant de jeunes enfants. Ainsi, parmi les familles comptant au moins un enfant mineur, la proportion des familles monoparentales a augmenté de 3,4 % entre 1991 et 1996 (c. 2,6 % au Québec). Cette progression s'est particulièrement fait sentir dans Bécancour (4,5 %) et, surtout, Nicolet-Yamaska (6,9 %). Il convient de s'y pencher car la progression de la monoparentalité dans les régions rurales, qui se conjugue le plus souvent au féminin, alarme d'autant plus, qu'en raison des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et d'accès aux services essentiels pour ce faire (transport, formation, services de garde, etc.), elle risque fort d'être synonyme de pauvreté.

À l'instar de l'ensemble du Québec, l'état matrimonial de la population de la région a connu d'importants changements de 1991 à 1996. Ainsi, le nombre de personnes divorcées a progressé de 43,3 % au Centre-du-Québec (c. 31,3 % en moyenne au Québec). Si toutes les MRC ont été touchées, Bécancour a connu la plus importante hausse de divorces<sup>52</sup>.

Par ailleurs, établit le Conseil de la famille et de l'enfance<sup>53</sup>, la proportion des naissances issues de parents non mariés était, en 1996, nettement supérieure dans la région qu'en moyenne au Québec (61 % c. 52,8 %). Sachant que l'union libre tend à accroître la fragilité des unions, on peut envisager une augmentation de l'incidence de la monoparentalité dans la région au cours des prochaines années.

Enfin, en 1996<sup>54</sup>, 9,7 % des personnes de la région vivaient seules (c. 10,8 % au Québec). Cependant, alors qu'au Québec le nombre de personnes vivant seules augmentait de 18,4 % entre 1991 et 1996, dans le Centre-du-Québec, il s'accroissait de 23,6 %. La grande majorité des personnes seules habitent dans les sous-régions urbanisées de Drummond (42,7 %) et d'Arthabaska (29,2 %) et c'est cette dernière qui enregistre la plus forte augmentation de ce phénomène, soit 28,6 %. Malheureusement, ces données ne sont ventilées ni selon le sexe, ni selon l'âge.

---

<sup>52</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristique socio-économiques...*, *op. cit.*

<sup>53</sup> Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique...*, *op. cit.*

<sup>54</sup> Institut de la statistique du Québec. Adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/regions>.

## 1.4 Les secteurs de l'économie et de l'emploi

### 1.4.1 Les secteurs d'activité

La production agricole occupe toujours une place prépondérante dans l'économie de la région. En 1996<sup>55</sup>, le secteur primaire occupe 8,9 % de la population régionale comparativement à 3,4 % en moyenne au Québec et plus de 90 % des 8 400 emplois de ce secteur sont reliés à l'agriculture. La région, réputée pour ses bonnes terres, fournit 11% de la production agricole québécoise<sup>56</sup>. En outre, l'agriculture et la transformation alimentaire contribuent à 11,8 % du produit intérieur brut (PIB) de la région (c. 4 % au Québec)<sup>57</sup>. À ce chapitre, toutes les MRC de la région se distinguent de l'ensemble du Québec mais la part des emplois qui dépend de ce secteur est plus importante dans Nicolet-Yamaska (15,4 %), L'Érable (12,8 %) et Bécancour (12,5 %).

Le secteur secondaire (industrie manufacturière et de la construction) regroupe 31,1 % de la main-d'œuvre, un taux très supérieur à celui du Québec (21,3 %). Cet écart est en grande partie attribuable au secteur manufacturier qui génère une plus forte proportion d'emplois qu'en moyenne au Québec (26,2 % c. 17 %). Les MRC les plus urbanisées et les plus peuplées, soit Drummond et Arthabaska, regroupent près des trois quarts des 24 685 emplois manufacturiers de la région avec respectivement 42,1 % et 30,5 %. Par contre, si on considère la part de l'emploi manufacturier par rapport à l'ensemble des emplois de chacune des MRC, c'est L'Érable qui se démarque avec une proportion de 32,6 %. La population des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour travaille moins dans le secteur manufacturier, dans des proportions respectives de 18,1 % et de 17,8 %, ce qui dépasse tout de même la moyenne québécoise<sup>58</sup>.

À l'exception de la ville de Bécancour, qui se signale par la présence de grandes entreprises spécialisées dans la première transformation des métaux et en électrochimie, le développement économique des municipalités de la région repose principalement sur les PME, actives dans la transformation des biens. Ainsi, les industries du meuble, du textile et du vêtement ont contribué à l'expansion des villes de Drummondville et de Victoriaville. Même si l'on retrouve encore dans ces industries près de 40 % des emplois industriels régionaux, le parc industriel est en voie de renouvellement avec l'implantation d'entreprises qui viennent compenser les fermetures d'usines dans les secteurs traditionnels. La structure industrielle s'est ainsi beaucoup diversifiée depuis deux décennies. L'expansion des secteurs du papier, des produits métalliques, des machineries et du matériel de transport, de l'électronique, des produits plastiques et matériaux

---

<sup>55</sup> Statistique Canada. Compilation du ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, dans *Profil économique régional 1997, 1998*, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

<sup>56</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socio-économiques...*, *op. cit.*

<sup>57</sup> MAPAQ, Direction régionale. *Profil agroalimentaire du Centre-du-Québec*, [rédaction : Mario Roy], mai 2000.

<sup>58</sup> Statistique Canada. Compilation du MIC, *Profil économique régional...*, *op. cit.*

composites a grandement contribué à cette diversification<sup>59</sup>.

Les données du MIC<sup>60</sup> confirment le dynamisme entrepreneurial régional. En effet, les PME procurent de l'emploi à une proportion nettement supérieure de la main-d'œuvre manufacturière régionale que la moyenne québécoise (69,3 % c. 58,5 %).

Toujours selon la même source, en mars 1998, 54,8 % des emplois du secteur manufacturier relèvent d'usines à faible intensité technologique (c. 47,2 % au Québec), notamment en raison de la présence, encore importante, d'entreprises manufacturières traditionnelles. À l'inverse, l'industrie manufacturière à forte intensité technologique ne génère qu'une très faible part de l'emploi manufacturier du Centre-du-Québec (0,7 % c. 10,1 % au Québec).

Entre 1996 et 1998<sup>61</sup>, le nombre d'emplois manufacturiers a augmenté de 1 305 au Centre-du-Québec. Si Nicolet-Yamaska a accentué sa sous-représentation à ce chapitre avec une diminution de 10 % du nombre de ses emplois manufacturiers (- 149), des gains sont enregistrés dans les MRC L'Érable, Arthabaska et, surtout, Drummond dont le nombre d'emplois manufacturiers augmente de près de 10 % (1 071).

Le secteur tertiaire représente pour sa part 60 % de l'emploi de la région en 1996<sup>62</sup>, soit beaucoup moins qu'en moyenne au Québec (75,3 %). La MRC L'Érable se signale par un taux de tertiarisation de neuf points inférieur à la moyenne régionale. La fermeture de l'hôpital de Saint-Ferdinand d'ici 2004 ne contribuera certes pas à améliorer la situation. À l'inverse, la majorité des emplois de ce secteur se retrouve, comme on peut s'y attendre, dans les MRC le plus urbanisées (Drummond et Arthabaska). La moindre représentation du secteur tertiaire n'est pas sans conséquence pour les femmes qui y concentrent leur activité professionnelle. De surcroît, les occupations tertiaires du Centre-du-Québec se retrouvent plus dans des champs traditionnels (commerce de détail, hébergement et restauration) qui offrent des conditions de travail souvent précaires et de faibles salaires, que dans des domaines relevant de la nouvelle économie du savoir.

En effet, par rapport à la moyenne québécoise, la région se caractérise par une surreprésentation de certains services à la consommation<sup>63</sup>, notamment le commerce de détail (20,3 % c. 17,2 %), ainsi que l'hébergement et la restauration (9,8 % c. 8,3 %). Par

---

<sup>59</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socio-économiques...*, *op. cit.* et Emploi-Québec. *Plan d'action régional...*, *op. cit.*

<sup>60</sup> Centre de recherche industrielle du Québec. Compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions, *Profil économique régional 1999*, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

<sup>61</sup> Statistique Canada et CRIQ. Compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique régional 1997 et Profil économique régional 1999*, *op. cit.*

<sup>62</sup> Statistique Canada. Compilation du MIC, Direction de l'analyse et des PME et des régions. *Profils...*, *op. cit.*

<sup>63</sup> Les services à la consommation comprennent les industries suivantes : commerce (de gros et détail), hébergement et restauration, divertissements et loisirs, services personnels et domestiques, autres services.

contre, on remarque une moins grande proportion de services à la production<sup>64</sup> (20,6 % c. 25,4 %), plus précisément les services aux entreprises (5,2 % c. 8,4 %), fait étonnant, compte tenu de l'importance de l'industrie manufacturière dans la région.

Quant aux services publics (santé, enseignement, administration publique), ils sont légèrement sous-représentés dans toutes les MRC comparativement à la moyenne québécoise, comptant en moyenne pour 30,2 % des emplois du secteur tertiaire de la région (c. 32,7 % au Québec). C'est notamment la moindre proportion des emplois reliés à l'administration publique ( 4,8 % c. 8,7 %) qui provoque cette différence. Nicolet-Yamaska fait cependant exception : en 1996, 34,6 % des emplois tertiaires de cette MRC proviennent du secteur public<sup>65</sup>, principalement des services sociaux et de la santé (16,8 %) et de l'enseignement (11,6 %). Précisons qu'il s'agit néanmoins d'une diminution appréciable puisque, en 1994<sup>66</sup>, cette proportion s'élevait à 59,3 %. On peut donc dire que la structure économique de Nicolet-Yamaska a été considérablement ébranlée par les nombreuses coupures et réformes gouvernementales des dernières années et que les pertes encourues l'ont été dans des domaines où se concentrent les femmes.

L'évolution récente du marché du travail démontre que le nombre d'emplois continue d'augmenter au Centre-du-Québec. La région est l'une des trois du Québec qui a connu une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne entre 1992 et 1998<sup>67</sup>. Trois MRC ont connu, en 1998, une année record au plan des investissements industriels et de la création d'emplois manufacturiers. Il s'agit de Drummond, L'Érable et Arthabaska, si bien qu'elles font face à un problème de recrutement de la main-d'œuvre<sup>68</sup>. On peut espérer que la fermeture définitive, en mars 2000, de Tricot Somerset (Plessisville) et de Celanese Canada (Drummondville), spécialisées respectivement dans l'habillement et le textile, qui a entraîné la perte de plus de 400 emplois manufacturiers dans un domaine fortement féminisé<sup>69</sup> sera compensée par l'ouverture, en juin 2001, de l'entreprise de tricot et de teinture du China World Best Group<sup>70</sup>.

Emploi-Québec a pointé les professions qui offrent les perspectives les plus prometteuses dans la région pour l'année 2000 : encadrement de niveau supérieur (dans les domaines de la production de biens, des services d'utilité publique, du transport et de la construction), postes de direction ( ventes, marketing et publicité), génie industriel et de

---

<sup>64</sup> Les services à la production comprennent les industries suivantes : transports, communications et autres services publics, services aux entreprises, finances, assurances et affaires immobilières.

<sup>65</sup> Statistique Canada. Compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique de la MRC de Nicolet-Yamaska 1998*, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

<sup>66</sup> Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, Direction de la recherche et de l'évaluation. *Problématique de la main-d'œuvre et de l'emploi MRC de Nicolet-Yamaska*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], avril 1996.

<sup>67</sup> CRPMT. *Plan d'action ...*, op. cit.

<sup>68</sup> *Le Nouvelliste*. Cité dans Développement des ressources humaines Canada, Centre-du-Québec, *Événements sur le marché du travail selon l'industrie*, [recherche et rédaction : Claire Bouchard], février 2000.

<sup>69</sup> *L'Express et L'Avenir de l'Érable*. Cités dans Développement des ressources humaines Canada, Centre-du-Québec. *Événements...*, op. cit.

<sup>70</sup> François GOUGEON. *La Tribune*, 24 février 2001.

fabrication, techniques en génie industriel et de fabrication, ébénisterie. Comme on le constate, la majorité de ces professions se rattachent au secteur secondaire, dans lequel les femmes sont nettement moins présentes. Il en est de même pour 18 des 32 autres professions ou métiers identifiés comme favorables.

## **1.4.2 Les orientations stratégiques**

Comme la région n'est reconnue comme une entité administrative distincte de la Mauricie que depuis 1997, la planification stratégique régionale (PSR) élaborée par le CRCDCQ avec le milieu constitue donc une première. Une première fort prometteuse, estime le CSF, si on en juge par l'inclusion de nombreux objectifs et moyens qui démontrent une préoccupation pour les réalités et les intérêts des Centriciennes qui traverse l'ensemble du document. Ainsi est-il éminemment réjouissant que la PSR intègre les préoccupations des membres de la table interMRC Femmes et se soucie des obstacles, notamment rencontrés par les femmes, quant à la réduction des inégalités, à l'intégration sociale, à l'accès aux services et à l'emploi et à la participation citoyenne. On peut cependant déplorer de retrouver peu ou pas d'objectifs ou de mesures spécifiques aux femmes dans les axes « actualisation de nos potentiels » et « optimisation de nos ressources » de la PSR. En effet, c'est sous ces deux rubriques qu'on traite de capital humain et de formation d'une part, et, d'autre part, de développement socioéconomique, et notamment de diversification économique, d'entrepreneuriat, d'économie sociale, de maillages et d'identité régionale. Tous ces thèmes constituant des volets on ne peut plus structurants, donc stratégiques, du développement de la région, il aurait été intéressant qu'on poursuive l'effort consenti dans d'autres axes pour identifier les réalités et besoins propres aux femmes. Ainsi, on pourrait souhaiter que la région, qui indique à l'axe « qualité de vie » son engagement à valoriser auprès des femmes des métiers non traditionnels, traduise aussi cette volonté de soutenir la déségrégation sexuelle en matière d'économie sociale, de nouvelle économie, de développement touristique, de transformation agroalimentaire et, plus largement, de soutien à l'entrepreneuriat. De même serait-il primordial, surtout dans la perspective de la rétention des jeunes sur le territoire, de susciter la participation des filles et des femmes au sein du lieu permanent de discussion sur l'occupation du territoire dont la PSR veut doter la région, un projet fort intéressant au demeurant.

## **1.5 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique**

### **1.5.1 Les indicateurs du marché du travail**

En 1996, les taux d'activité des femmes (54,5 % c. 54,6 %) et des hommes (71,0 % c. 70,5 %) du Centre-du-Québec se comparent aux moyennes québécoises. Par contre, si on ne considère que les personnes qui étaient effectivement occupées au moment de l'enquête, les femmes, et surtout les hommes de la région, ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne du Québec (49,1 % c. 48,5 % pour les femmes et 64,2 % c. 61,8 % pour les hommes). Inversement, ils sont moins nombreux à figurer au

nombre des chômeurs et ce, quel que soit le groupe d'âge (9,7 % c. 11,2 % en moyenne pour les femmes et 9,6 % c. 12,3 % pour les hommes).

Si, à première vue, les Centricois semblent avantagées en terme d'insertion et de maintien en emploi comparativement à la moyenne des Québécoises, les disparités entre les sexes persistent et sont même accentuées par la situation plus favorable des hommes. Ainsi, l'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin est supérieur, dans le Centre-du-Québec, à la moyenne québécoise (15,1 % c. 13,3 %).

Signalons que les travailleuses du Centre-du-Québec ont obtenu 59,5 % des nouveaux emplois créés dans la région entre 1991 et 1996, ce qui a eu pour effet que le nombre de femmes en emploi a progressé presque deux fois plus vite que leurs homologues masculins (7,5 % c. 3,8 %)<sup>71</sup> : il importe cependant de remarquer que la forte majorité (70 %)<sup>72</sup> de ces postes ont vu le jour dans le secteur des services, où se concentre la main-d'œuvre féminine et que les femmes se sont vu attribuer la majorité des emplois à temps partiel.

**TABLEAU 4 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, Centre du Québec et ensemble du Québec, 1996**

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
<b>Centre-du-Québec</b>	<b>54,5</b>	<b>49,1</b>	<b>9,7</b>	<b>71,0</b>	<b>64,2</b>	<b>9,6</b>
15-24 ans	52,0		15,5	59,0		15,5
25 ans et plus	55,0		8,6	73,9		8,5
<b>Le Québec</b>	<b>54,6</b>	<b>48,5</b>	<b>11,2</b>	<b>70,5</b>	<b>61,8</b>	<b>12,3</b>
15-24 ans	52,2		18,2	56,3		19,8
25 ans et plus	55,0		9,9	73,5		11,1

Note : la main-d'œuvre comprend les personnes qui sont au chômage (voir l'annexe II pour plus de détails).  
Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le Bureau de la statistique du Québec.

Pour avoir une plus juste perception de la participation au marché du travail dans la région, on doit dépasser la moyenne régionale pour examiner la situation dans chacune des MRC et ainsi prendre la mesure des disparités qui marquent le territoire.

<sup>71</sup> Emploi-Québec, Direction régionale. *Bulletin régional du marché du travail*, [rédaction : Normand Bélisle], troisième trimestre 1998, volume 1, numéro 3.

<sup>72</sup> Statistique Canada. *Enquête sur la population active, séries chronologiques, 1991 à 1998*, compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions, *Profil économique régional*, 1999, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions> .

**TABLEAU 5 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon le groupe d'âge et le sexe, distribution par MRC, 1996**

Groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
	% activité	% emploi	% chômage	% activité	% emploi	% chômage
<b>L'Érable</b>	<b>53,9</b>	<b>49,7</b>	<b>7,8</b>	<b>71,2</b>	<b>65,8</b>	<b>7,5</b>
15-24 ans	48,0		12,5	54,2		13,4
25 ans et plus	55,1		6,9	75,2		6,5
<b>Bécancour</b>	<b>48,9</b>	<b>44,9</b>	<b>8,0</b>	<b>68,4</b>	<b>61,9</b>	<b>9,3</b>
15-24 ans	35,1		17,3	50,2		15,2
25 ans et plus	51,3		7,1	72,1		8,6
<b>Arthabaska</b>	<b>57,2</b>	<b>50,6</b>	<b>11,5</b>	<b>71,2</b>	<b>64,2</b>	<b>9,8</b>
15-24 ans	56,0		17,5	57,8		16,9
25 ans et plus	57,5		10,3	74,5		8,5
<b>Drummond</b>	<b>54,6</b>	<b>49,4</b>	<b>9,4</b>	<b>72,2</b>	<b>65,2</b>	<b>9,7</b>
15-24 ans	54,6		14,2	63,7		15,0
25 ans et plus	54,6		8,4	74,2		8,7
<b>Nicolet-Yamaska</b>	<b>51,7</b>	<b>47,1</b>	<b>8,9</b>	<b>68,6</b>	<b>61,2</b>	<b>10,8</b>
15-24 ans	47,5		17,0	57,5		15,1
25 ans et plus	52,5		7,6	71,1		10,0

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF par le Bureau de la statistique du Québec.

Si les MRC plus industrialisées (L'Érable, Drummond, Arthabaska) présentent entre elles certaines différences quant aux taux d'activité et d'emploi des femmes et des hommes, la plupart du temps les taux observés se distinguent peu des moyennes nationales. Cependant, tel n'est pas le cas des femmes et des hommes des MRC moins industrialisées, soit Nicolet-Yamaska et Bécancour.

Dans Bécancour, une MRC vieillissante, pourvue d'une activité agricole stagnante et d'une structure industrielle reposant principalement sur la présence de grandes entreprises qui génèrent des emplois traditionnellement masculins, on remarque, chez les femmes et les hommes, une moindre performance sur le plan des taux d'activité et d'emploi que dans l'ensemble de la région. Par contre, les femmes sont davantage touchées que les hommes par ces difficultés d'insertion en emploi ; leur participation à la main-d'œuvre est inférieure de 5,6 % à la moyenne régionale (c. 2,6 % pour les hommes) et, en termes d'occupation, l'écart négatif avec la région atteint 4,2 % (c. 2,3 % pour les hommes). Aussi, la moindre performance des hommes ne contribue pas à réduire les inégalités entre les sexes. Au contraire, on observe dans Bécancour un écart de 17 % entre les taux d'emploi des hommes et des femmes, soit la plus forte disparité de la région. Également, si le taux d'emploi des hommes de Bécancour est inférieur à la moyenne régionale, il est néanmoins égal à celui des Québécois (61,9 % c. 61,8 %) ; en outre leur taux de chômage est nettement moindre que celui de leurs homologues du Québec (9,3 % c. 12,3 %). Tel n'est pas le cas des femmes du territoire : non seulement ont-elles un taux

d'emploi moins élevé qu'en moyenne dans la région, mais il l'est aussi comparativement à l'ensemble des Québécoises.

La situation des jeunes femmes (15-24 ans) est particulièrement préoccupante dans Bécancour. Ainsi, bien qu'elles soient proportionnellement nettement moins actives sur le marché du travail que les jeunes femmes de la région (35,1 % c. 52 %), elles sont davantage touchées par le chômage (17,3 % c. 15,5 %). Si le faible taux d'activité de ces jeunes femmes peut signifier qu'elles poursuivent en grand nombre des études, leur taux de chômage laisse aussi entendre qu'elles éprouvent de sérieuses difficultés d'insertion et de maintien en emploi.

Qu'on les compare aux hommes, à la moyenne des femmes de la région ou à l'ensemble des Québécoises, les difficultés d'intégration en emploi des femmes de Nicolet-Yamaska ressemblent en tous points à celle des femmes de Bécancour. Cependant les disparités entre les sexes y sont moins marquées, notamment parce que les femmes de Nicolet-Yamaska, sont un peu plus nombreuses que leurs homologues de Bécancour à occuper un emploi et que les hommes de cette MRC, la plus agricole du Centre-du-Québec, affichent les moins bonnes performances de la région. Rappelons aussi que les services publics, important créneau d'emplois féminins, sont plus développés dans Nicolet-Yamaska que dans Bécancour.

### **1.5.2 Les conditions de travail**

Le revenu d'emploi moyen des Centriciennes se chiffre à 15 761 \$ ce qui ne représente que 80,8 % du revenu d'emploi moyen des travailleuses du Québec, alors que celui des hommes s'élève à 24 965 \$ soit 83,6 % du revenu d'emploi moyen des Québécois. En fait, si l'écart de revenu des hommes et des femmes de la région diffère peu de la moyenne québécoise, ce n'est pas en raison du revenu plus élevé des femmes, bien au contraire, mais parce que celui des hommes est moindre qu'en moyenne au Québec. Par ailleurs, le revenu d'emploi moyen des femmes n'atteint la moyenne québécoise dans aucune des MRC. Ainsi, dans Bécancour, où le revenu des femmes est le plus élevé de la région, il demeure tout de même inférieur de 2 960 \$ à la moyenne des Québécoises.

**TABLEAU 6 — Revenu d'emploi moyen\* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, MRC, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996**

	Femmes (\$)	Hommes (\$)	Femmes/hommes (%)
<b>Le Québec</b>			
Revenu d'emploi moyen	19 484	29 847	65,3
<b>La région</b>			
Revenu d'emploi moyen	15 761	24 965	63,1
<b>L'Érable</b>			
Revenu d'emploi moyen	14 409	22 462	64,1
<b>Bécancour</b>			
Revenu d'emploi moyen	16 524	26 951	61,3
<b>Arthabaska</b>			
Revenu d'emploi moyen	15 552	25 213	61,7
<b>Drummond</b>			
Revenu d'emploi moyen	16 120	25 378	63,5
<b>Nicolet-Yamaska</b>			
Revenu d'emploi moyen	15 691	23 244	67,5

\* Revenu d'emploi moyen: revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

On observe le plus haut revenu moyen d'emploi chez les femmes de Bécancour, là où leurs taux d'activité et d'emploi sont les plus bas de la région. Mais comme c'est aussi dans Bécancour que les hommes de la région obtiennent le plus haut revenu moyen d'emploi, malgré une moindre performance sur le marché du travail, cette MRC présente le plus grand écart de revenu d'emploi entre les hommes et les femmes (10 427 \$). Force est de constater que les compétences masculines y sont davantage rémunérées que les compétences féminines. La prédominance de la grande entreprise au sein de la structure industrielle de Bécancour n'est sans doute pas étrangère à la situation.

Autre paradoxe, c'est dans la MRC L'Érable, où les conditions de maintien des femmes en emploi sont les plus favorables de la région, que leur revenu d'emploi moyen est le plus bas. Puisque le revenu moyen d'emploi des hommes est aussi le moins élevé du Centre-du-Québec, l'écart de revenu entre les sexes est moins élevé que la moyenne régionale. Comme nous avons eu l'occasion de le mettre en évidence, l'économie de L'Érable est fortement industrialisée mais les emplois manufacturiers relèvent surtout de

secteurs traditionnels qui offrent de faibles salaires, d'autant plus que la majorité de ces emplois se retrouvent dans des PME, où les conditions salariales sont habituellement moins avantageuses que dans la grande entreprise.

Nicolet-Yamaska est la MRC la plus « égalitaire » en terme d'écart de revenu entre les sexes : le revenu moyen des femmes équivaut à 67,5 % de celui des hommes, performance qui surpasse non seulement celle de la région mais aussi la moyenne québécoise. La plus grande présence du secteur public, où se concentrent souvent les femmes, et la saisonnalité des emplois masculins, fortement reliés à l'agriculture, peuvent expliquer cette situation qui cache tout de même un manque à gagner annuel de 7 753 \$ pour les femmes.

L'analyse des revenus dans le Centre-du-Québec nous amène à conclure que la situation apparemment avantageuse des Centriciennes, en termes d'insertion et de maintien en emploi, ne garantit pas à toutes un niveau de vie décent et qu'il subsiste d'importantes disparités sexuelles et intrarégionales sur le plan des conditions salariales.

Le fait que les femmes de la région travaillent à temps partiel en plus grande proportion que les autres Québécoises (34,4 % c. 30,6 %), contribue à expliquer en partie la faiblesse relative de leur revenu. Cette situation contribue sans doute à l'écart salarial avec leurs homologues masculins qui sont presque trois fois moins nombreux à subir un tel statut d'emploi (11,9 %). Soulignons d'ailleurs que les travailleurs du Centre-du-Québec travaillent à temps partiel dans une proportion moindre que la moyenne des Québécois (14 %).

**TABLEAU 7 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996**

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Centre-du-Québec</b>	30 480	65,6	16 015	34,4	52 540	88,1	7 065	11,9
<b>Le Québec</b>	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec

Un autre facteur qui influence le revenu d'emploi est la syndicalisation. Ainsi, au Centre-du-Québec, en 1999, le salaire horaire moyen du personnel syndiqué s'établit à 16,57 \$

comparativement à 11,83 \$ pour les non-syndiqués. Or, le taux de syndicalisation des femmes de la région n'atteint que 38,5 % (c. 47,3 % des hommes)<sup>73</sup>.

### 1.5.3 La concentration professionnelle

La répartition professionnelle des Centriciennes n'est sans doute pas étrangère aux difficiles conditions de travail que nous venons d'observer. Ainsi, alors que la proportion de travailleuses du Centre-du-Québec dans les 15 principales professions occupées par des femmes atteint, en 1996, 81,7 %, ce taux se situe à 74,1 % pour les Québécoises. Soulignons, en outre, que la concentration professionnelle des femmes du Centre-du-Québec s'est nettement accrue depuis 1991 (75,4 %) alors que celle de leurs homologues du Québec a plutôt légèrement diminué (75,5 %)<sup>74</sup>.

Comme en fait foi le tableau qui suit, on retrouve principalement les travailleuses du Centre-du-Québec dans des emplois reliés au travail de bureau (23,8 %), à la vente et aux services (20 %), à la santé (8,9 %) et aux aliments, boissons et tourisme (7,4 %). En outre, les taux de féminité démontrent qu'elles sont plus présentes que les autres Québécoises dans toutes les professions reliées aux secteurs des services et du commerce, à l'exception de la gestion et de l'administration des affaires ou de la réglementation et de la supervision de travail de bureau, et ce, malgré la moindre importance du secteur tertiaire au Centre-du-Québec. Inversement, bien que le secteur secondaire soit relativement plus important dans la région qu'en moyenne au Québec, les taux de féminité demeurent inférieurs dans les professions et métiers liés aux sciences naturelles et appliquées et à la transformation, fabrication et services d'utilité publique. Par contre, les Centriciennes ont réussi une percée dans le domaine fortement masculinisé des métiers, transports et machinerie ; elles y représentent 9,7 % de la main-d'oeuvre, devançant ainsi les Québécoises (3,5 %). On les retrouve aussi en plus forte proportion que leurs homologues québécoises parmi le personnel élémentaire de la production primaire (19,4 % c. 13,6 %).

Toutefois, comparativement aux hommes de la région, les femmes sont largement sous-représentées dans tous les métiers et professions qui relèvent des secteurs primaire (4,3 % c. 9,7 %) et secondaire (15,9 % c. 50,2 %), pourtant plus importants dans la région que dans l'ensemble du Québec.

En raison de leur faible présence dans les domaines des sciences naturelles et appliquées, ainsi que dans les métiers et professions reliés à l'exploitation et la transformation des ressources, les femmes sont à l'écart de plusieurs secteurs définis comme prioritaires dans la planification stratégique régionale (PSR) ou des emplois identifiés en demande par Emploi-Québec. Qu'on pense aux industries de transformation des ressources forestières ou agricoles ou aux entreprises de la nouvelle économie.

---

<sup>73</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Observations sur l'emploi et la rémunération au Centre-du-Québec*, [présentation de Normand Bélisle], octobre 2000.

<sup>74</sup> *Idem*.

**TABLEAU 8 — Main-d'œuvre active de 15 ans ou plus selon la profession, Centre-du-Québec, 1996**

	Région du Centre-du-Québec				Québec	
	Femmes		Hommes		%	%
	Nombre	%	Nombre	%	féminité	féminité
<b>Centre-du-Québec</b>	<b>45 740</b>	<b>100,0</b>	<b>58 740</b>	<b>100,0</b>	<b>43,8</b>	<b>45,0</b>
Gestion (cadres supérieures, directrices)	2 020	4,4	5 395	9,2	27,2	30,1
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	845	<b>1,8</b>	880	1,5	49,0	50,5
Secrétaires et personnel de bureau	9 605	<b>21,0</b>	2 390	4,1	80,1	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	450	<b>1,0</b>	445	0,8	50,3	56,0
Sciences naturelles et appliquées	545	<b>1,2</b>	2 515	<b>4,3</b>	<b>17,8</b>	18,8
Personnel professionnel des soins de santé	380	<b>0,8</b>	360	0,6	51,4	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	1 375	<b>3,0</b>	120	0,2	92,0	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 000	<b>2,2</b>	285	0,5	77,8	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 320	<b>2,9</b>	250	0,4	84,1	78,1
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	670	1,5	530	0,9	55,8	50,8
Enseignantes	2 340	5,1	1 285	2,2	64,6	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement	545	1,2	225	0,4	70,8	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	935	2,0	845	1,4	52,5	51,1
Personnel de supervision des ventes et des services	180	<b>0,4</b>	195	0,3	48,0	46,0
Personnel de la vente et des services	8 060	<b>17,6</b>	6 860	11,7	54,0	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	3 370	<b>7,4</b>	915	1,6	78,6	61,9
Personnel des services de protection	165	0,4	710	1,2	18,9	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	1 425	3,1	110	0,2	92,8	93,3
Métiers, transports et machinerie	1 620	<b>3,5</b>	15 080	<b>25,7</b>	<b>9,7</b>	6,2
Professions du secteur agricole sauf les manœuvres	1 880	<b>4,1</b>	4 955	<b>8,4</b>	27,5	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifère	20	<b>0,0</b>	345	<b>0,6</b>	5,5	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	105	<b>0,2</b>	435	<b>0,7</b>	<b>19,4</b>	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	5 140	<b>11,2</b>	11 875	<b>20,2</b>	<b>30,2</b>	31,3
Travailleuses et travailleurs non classés	1 725	3,8	1 665	2,8	50,9	46,9

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec.

#### 1.5.4 Les travailleuses autonomes

En 1997<sup>75</sup>, on dénombre 11 222 travailleurs et 6 543 travailleuses autonomes au Centre-du-Québec. La proportion régionale de travailleurs autonomes<sup>76</sup> par rapport aux contribuables est supérieure à celle du Québec, et ce, autant chez les hommes (14,1 % c. 11,1 %) que chez les femmes (9,3 % c. 6,8 %).

Les femmes constituent 36,8 % des travailleurs autonomes de la région, une part équivalente à la moyenne des Québécoises (36,9 %). Cependant, leur revenu moyen annuel<sup>77</sup> est inférieur à celui des Québécoises (7 283 \$ c. 9 480 \$), notamment parce qu'elles sont nettement sous-représentées, comme les Centricois, dans la catégorie la plus lucrative soit les professions libérales (9,5 % c. 20,5 %). Par contre, la part des agricultrices parmi les travailleuses autonomes du Centre-du-Québec est trois fois supérieure à celle de leurs homologues québécoises (21,8 % c. 7 %). Soulignons que le revenu moyen des agricultrices, quoique modeste, s'avère supérieur à la moyenne québécoise (7 087 \$ c. 5 505 \$).

Si le travail autonome peut représenter une voie d'accès au marché du travail pour les femmes de la région, il faut retenir que, quel que soit le type de travail autonome considéré, leur revenu moyen annuel est toujours inférieur à celui des hommes. En moyenne, les hommes du Centre-du-Québec tirent un revenu de 11 829 \$ par année alors que les femmes n'atteignent pas plus de 7 283 \$. Chez les travailleurs autonomes qui exercent une profession libérale, le revenu moyen des femmes ne représente pas la moitié de celui des hommes (22 107 \$ c. 45 554 \$). Par contre, l'écart est moins prononcé chez les agriculteurs (7 087 \$ c. 9 641 \$ pour les hommes) et les propriétaires d'entreprise non incorporée (5 271 \$ c. 7 923 \$). C'est d'ailleurs dans cette dernière catégorie, qui génère le plus bas revenu, que l'on retrouve la majorité des travailleuses et travailleurs autonomes de la région (64,3 % c. 50,7 % des hommes).

À ce jour, il existe malheureusement peu de données sexuées sur les femmes entrepreneures et professionnelles de la région, une situation qui pourrait être bientôt corrigée grâce à une étude initiée par le projet *Entrepreneuriat féminin régional* de la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec et celle de la Mauricie et réalisée avec la collaboration du Laboratoire de recherche sur la diversité, le travail et la gestion de l'UQTR en 1999<sup>78</sup>. Selon les résultats préliminaires de la première phase de cette étude auprès d'un échantillon non représentatif de femmes d'affaires de Trois-Rivières et de Drummondville, les entrepreneures de ces agglomérations ne diffèrent guère de leurs homologues québécoises : dans 91 % des cas, elles ont elles-mêmes créé l'entreprise qu'elles dirigent, elles emploient, à 65 %, de une à dix personnes et elles sont implantées à 74 % dans le secteur des services, à 13 % dans le secteur

---

<sup>75</sup> Ministère du Revenu du Québec. Compilation du MIC, *Profil économique...*, *op. cit.*

<sup>76</sup> Les différents types de travail autonome sont : fermier, profession libérale, vendeur à commission ou propriétaire d'une entreprise non incorporée. Les propriétaires d'entreprises incorporées ne sont pas considérés comme des travailleurs autonomes.

<sup>77</sup> Il s'agit du revenu net.

<sup>78</sup> Marie-Pierre SIMONEAU. « Des conclusions qui n'étonnent aucune femme », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mars 2000.

manufacturier et, dans une proportion équivalente, dans plus d'un secteur. Parmi les principales difficultés qu'elles rencontrent, elles notent l'accès au financement, largement attribuable, selon Mona Abbondanza, directrice du laboratoire de recherche responsable de l'étude, à la taille de leur entreprise et au secteur dans lequel elles évoluent.

Dans le secteur de l'agriculture, nous le mentionnions plus tôt, les Centriciennes représentent une plus importante part des exploitants agricoles qu'en moyenne au Québec. Cependant, dans la région comme au Québec, la majorité des femmes actionnaires d'une exploitation agricole détiennent moins de 50 % des parts de l'entreprise (53,2 % c. 53,8 %). Par contre, les femmes du Centre-du-Québec sont un peu plus souvent propriétaires uniques d'une exploitation que dans l'ensemble du Québec (9,5 % c. 8,1 %)<sup>79</sup>.

### 1.5.5 La pauvreté

Les données relatives à l'assistance-emploi (sécurité du revenu) constituent un bon indicateur de la situation de pauvreté d'une population. En novembre 2000<sup>80</sup>, 9 865 ménages de la région recevaient des prestations d'aide sociale pour un total de 14 975 personnes. Le Centre-du-Québec se distingue par une proportion de bénéficiaires inférieure à la moyenne québécoise (8,8 % c. 10,3 %)<sup>81</sup>.

Cependant, comme ailleurs au Québec, les femmes étaient légèrement surreprésentées parmi les bénéficiaires adultes (52 % pour la région et pour le Québec). Alors qu'au Québec, on retrouve la plus forte concentration de femmes prestataires chez les 35-44 ans (24,7 %), au Centre-du-Québec, ce groupe arrive au deuxième rang, devancé par la cohorte des 45-54 ans qui constitue plus du quart des bénéficiaires centriciennes (25,6 % c. 23,1 %). La part des bénéficiaires de 55 ans et plus est aussi plus importante dans la région qu'au Québec (21,3 % c. 20,1 %). Parmi les prestataires adultes vivant seuls, la part des Centriciennes dépasse celle des Québécoises (45 % c. 42 %). Les bénéficiaires centriciennes sont généralement plus scolarisées que leurs homologues masculins: elles sont proportionnellement moins nombreuses à ne posséder qu'une scolarité de niveau primaire (11,7 % c. 16,2 %) et détiennent plus fréquemment un diplôme d'études secondaires (19,2 % c. 16,4 %) ou collégiales (3,5 % c. 2,6 %). Comparativement à la moyenne des prestataires québécoises, les Centriciennes cumulent une durée moyenne de présence à l'aide sociale supérieure (144,4 mois c. 134 mois).

Par ailleurs, nous apprend le Conseil canadien de développement social<sup>82</sup>, on relève, dans les deux principales agglomérations urbaines du Centre-du-Québec, l'existence de poches de pauvreté qui doivent être mises en relation avec le sexe, l'âge et le statut familial des

<sup>79</sup> MAPAQ, Direction régionale. *Profil des exploitations agricoles*, [compilations : Serge Paquin], mars 2000.

<sup>80</sup> Ministère de la Solidarité sociale, Direction régionale. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, mise à jour février 2001.

<sup>81</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « La sécurité du revenu en Mauricie et au Centre-du-Québec », *Bulletin Profil 04*, volume 7, numéro 7, décembre 1999.

<sup>82</sup> Conseil canadien de développement social. *La pauvreté dans les agglomérations...*, *op. cit.*

personnes. Le phénomène, plus féminin que masculin, frappe particulièrement aux deux extrémités de la vie, les moins de 30 ans et les plus de 65 ans. De même, touche-t-il davantage les personnes seules et les familles monoparentales surtout si elles comptent des enfants de moins de six ans. Ainsi, si pour les femmes de Victoriaville et de Drummondville, toutes catégories confondues, les taux de faible revenu se situent à 23,3 % et 22,3 % (c. 17,2 % et 18,7 % chez les hommes), ces proportions grimpent respectivement à 53,7 % et 52,2 % chez les femmes seules (c. 47,1 % et 45,2 % chez les hommes). En ce qui concerne les familles monoparentales avec enfants mineurs, les taux de pauvreté s'élèvent à 49,3 % à Victoriaville et à 51,0 % à Drummondville. Si on ne considère que les familles monoparentales avec enfants de moins de six ans, ces proportions montent respectivement à 73,4 % et 72,2 %. Ces données ont un impact considérable dans ces agglomérations puisque plus de quatre familles monoparentales sur dix (42,3 %) se concentrent dans l'agglomération urbaine de Drummondville et près de trois sur dix (28,9 %) à Victoriaville. Une étude effectuée par le FRAPRU<sup>83</sup> vient appuyer ces informations en indiquant qu'à Victoriaville, 52,4 % des ménages dont le principal soutien financier est une femme (c. 36,3 % lorsque le principal soutien est un homme) doivent consacrer plus de 30 % de leurs revenus pour se loger. À Drummondville, cette proportion s'élève à 44,7 % (c. 33 %).

Si, selon les analyses du Conseil canadien de développement social, la pauvreté ne semble pas plus marquée dans les agglomérations urbaines du Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec, certaines particularités régionales méritent tout de même d'être signalées. Ainsi, comparativement à la moyenne québécoise, les personnes de 35 à 64 ans des deux agglomérations sont proportionnellement plus nombreuses à vivre sous le seuil de faible revenu (36,1 % à Victoriaville et 36,5 % à Drummondville c. 34,9 % en moyenne au Québec). En outre, comparées à celles des autres agglomérations urbaines du Québec, les familles de Victoriaville et de Drummondville qui ne disposent que d'un seul revenu d'emploi sont surreprésentées parmi les familles à faible revenu (respectivement 37,9 % et 36,9 % c. 32,3 % en moyenne au Québec). Pire, celles disposant de deux revenus d'emploi ou plus le sont aussi (18 % à Victoriaville et 17,5 % à Drummondville c. 16,6 % au Québec). On ne peut manquer de faire lien avec la faiblesse relative des revenus d'emploi de la région, particulièrement ceux des femmes, discutée plus haut.

Par ailleurs, dans une région aussi rurale que le Centre-du-Québec, il faut aussi prendre en considération la pauvreté qui caractérise certaines zones éloignées des bassins urbains d'emplois. La SQDM<sup>84</sup> avait ainsi signalé qu'il existe dans Bécancour une importante poche de pauvreté dans la partie du territoire la plus éloignée du littoral. Dans Nicolet-Yamaska, le revenu moyen des ménages est particulièrement faible dans les extrémités est et ouest du territoire, alors que le centre profite d'une relative prospérité. Enfin, dans L'Érable, la fréquence des unités à faible revenu semble particulièrement élevée dans Villeroy.

---

<sup>83</sup> Statistique Canada. Compilation effectuée par le FRAPRU, *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, janvier 2000.

<sup>84</sup> SQDM. *Problématique de l'emploi et de la main-d'oeuvre MRC de l'Érable*, [recherche et rédaction : Stéphane Verrier], octobre 1995, *Problématique de l'emploi et de la main-d'oeuvre MRC de Bécancour*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], décembre 1995, *Problématique de l'emploi et de la main-d'oeuvre MRC de Nicolet-Yamaska...*, *op. cit.*

Enfin, la situation des femmes handicapées du Centre-du-Québec apparaît particulièrement préoccupante. Selon une étude récente<sup>85</sup> menée pour le *Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre pour les personnes handicapées*, tous sexes confondus, la population handicapée représente 9,1 % de la population régionale en âge de travailler (15 à 64 ans). Or, près de 80 % des personnes handicapées de la région sont inactives et le taux de chômage dépasse les 20 % chez celles et ceux qui participent à la main-d'oeuvre. Ajoutons que 44 % de la population handicapée du Centre-du-Québec, dont une bonne proportion de femmes, possède une scolarité inférieure à une neuvième année, une situation qui n'est sans doute pas étrangère à leurs difficultés d'accès à la formation. Dans ces conditions, on ne sera guère étonné d'apprendre que les trois quarts de la population handicapée disposent d'un revenu moyen annuel inférieur à 15 000 \$. C'est le cas de 85 % des femmes handicapées.

### **1.5.6 Les services de soutien à l'intégration socioéconomique des femmes**

Les femmes et les groupes de femmes du Centre-du-Québec manifestent un intérêt marqué pour la question de l'intégration des femmes en emploi. Celui-ci se manifeste principalement par l'existence de groupes qui se consacrent à la diversification des choix professionnels des femmes, à leur formation à des métiers non traditionnels et à leur soutien au placement. Nous décrirons plus avant les activités de ces groupes dans la section consacrée aux mesures correctrices à la concentration scolaire et professionnelle des femmes et des filles. Rappelons aussi que, dans la PSR, les partenaires régionaux ont pris l'engagement de valoriser, auprès des femmes, les métiers non traditionnels.

Mais toutes les femmes ne sont pas également prêtes à s'intégrer au marché du travail. Pour certaines qui éprouvent des difficultés particulières (pauvreté, long séjour à l'aide sociale, sous-scolarisation, isolement, détresse psychologique, violence, toxicomanie, etc.), il faut prévoir des « passerelles » pour leur permettre de passer de l'exclusion à l'insertion sociale, préalable indispensable à l'emploi. À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, à prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, à améliorer l'estime de soi et à transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

De telles interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en relation avec certaines particularités de la région ou des femmes elles-mêmes qui, à certains égards, présentent des caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail. Ainsi, comme nous l'explicitons plus loin, elles sont nettement sous-scolarisées comparativement aux autres Québécoises.

Aussi, comme nous l'avons souligné, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes de la région à vivre sous le seuil du faible revenu. Rappelons-nous également que les Centriciennes bénéficiaires de la sécurité du revenu présentent un profil particulier

---

<sup>85</sup> Cité dans *Emploi-Québec. Bulletin régional...*, *op. cit.*

comparativement à leurs homologues québécoises. Elles sont surreprésentées chez les plus de 45 ans et elles sont nettement plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à vivre seules et à cumuler une durée à l'aide sociale plus longue. Ces conditions nécessitent assurément des mesures particulières de développement de l'employabilité. Le sort des femmes handicapées mérite aussi qu'on s'y penche.

Si l'on en croit les informations dont nous disposons sur les femmes autochtones, elles représentent aussi une population dont l'insertion socioéconomique requiert des mesures particulières. Aussi faut-il se réjouir de la mise en place des commissions locales des Premières Nations qui voient à répondre à l'ensemble des besoins liés à l'intégration ou la réintégration au travail des membres de chacune des communautés du Centre-du-Québec. Il reste à souhaiter que ces instances accordent aux femmes toute l'attention que leur situation nécessite.

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent, surtout pour les femmes chefs de famille, les responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, de parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut freiner la participation des femmes au marché du travail, sinon constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, leur maintien en emploi ou leur accès à la formation. Les mères seules aptes au travail ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi totalité des cas, la garde partagée ne touchant que 2 % des familles monoparentales; elles sont donc confrontées à plusieurs difficultés que rencontrent beaucoup plus rarement les pères<sup>86</sup>.

Parmi celles-ci, les mères adolescentes nécessitent un soutien particulier. Si l'examen des taux de grossesse adolescente<sup>87</sup> dénote<sup>88</sup> moins de grossesses précoces dans la région sociosanitaire Mauricie–Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec de 1995 à 1997 (15,8 pour 1 000 c. 19,1 pour 1 000), les statistiques concernant l'issue des grossesses révèlent que les jeunes filles de la région sont plus nombreuses proportionnellement à mener leur grossesse à terme (38,6 % c. 28,8 %). Ce phénomène, qui se présente à la fois comme cause et effet de la détresse psychologique, n'est d'ailleurs pas sans lien avec le décrochage scolaire des filles. Il reflète un malaise existentiel profond chez les jeunes filles que les conditions socioéconomiques qu'elles devront affronter risquent de détériorer davantage, sans compter les conséquences que ces difficiles conditions peuvent avoir sur leurs enfants. On doit donc s'efforcer de cerner les causes qui motivent les jeunes femmes à devenir enceintes et à poursuivre leur grossesse. Au premier chef, il apparaît essentiel de cerner les raisons du recours moins fréquent à l'avortement. Il convient aussi de veiller à ce que soient accessibles les services scolaires et psychosociaux essentiels pour leur permettre de poursuivre leurs études et pour favoriser leur intégration socioprofessionnelle. En ce sens, la mise sur pied, à Drummondville, du

---

<sup>86</sup> Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997, p. 23.

<sup>87</sup> Ce taux est calculé en tenant compte des jeunes filles dont l'âge en fin de grossesse est de moins de 18 ans.

<sup>88</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Nombre et taux de grossesse pour 1000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995-1996-1997*, [compilation : Madeleine Rochon], 1999.

projet « Ma place au soleil », une initiative du ministère de la Solidarité sociale, constitue un pas dans la bonne direction. Il s'agit d'une aide sur mesure, qui s'adresse aux mères monoparentales de moins de 21 ans pour leur permettre de poursuivre une formation qualifiante dans un métier en demande et bien rémunéré leur permettant de sortir de la sécurité du revenu, tout en les soutenant dans leur adaptation à leurs nouvelles responsabilités familiales. Cette approche repose sur la mobilisation et la collaboration d'une équipe multidisciplinaire provenant notamment du CLE, de la commission scolaire, des centres à la petite enfance, du CLSC et d'organismes communautaires<sup>89</sup>.

Les mères seules ne manquent pas de manifester le désir d'améliorer leur situation. Ainsi, rapporte Emploi-Québec<sup>90</sup>, au cours de l'année 1998-1999 les objectifs fixés quant à la participation des chefs de famille monoparentale aux programmes de préparation et d'insertion en emploi ont été dépassés dans tous les centres locaux d'emploi (CLE) de la région.

Dans le but de développer l'employabilité, la PSR<sup>91</sup> prévoit un accroissement du soutien aux personnes ayant des difficultés d'intégration à l'emploi et la mise en place de mesures et de stratégies facilitant l'accès, notamment des femmes, au travail. De son côté, Emploi-Québec<sup>92</sup> entend soutenir particulièrement l'insertion en emploi de certaines clientèles cibles, dont les femmes chefs de famille monoparentale. L'organisme précise aussi qu'il collaborera avec les groupes communautaires actifs dans le domaine de la préparation à l'emploi dans le cadre des différentes mesures visant l'insertion sociale des personnes pour lesquelles l'intégration au marché du travail ne peut être envisagée à court terme.

On ne peut manquer de souligner que le manque de services de garde et l'insuffisance, voire l'absence, de transport en commun ne sont certes pas de nature à favoriser l'accès des femmes, et plus particulièrement les plus défavorisées, aux services publics ou aux ressources communautaires, inégalement répartis sur le territoire par surcroît, qui pourraient les soutenir dans leurs démarches d'insertion. La situation est d'autant plus dramatique lorsque l'on constate que les femmes défavorisées ont déjà tendance à se retrouver dans une situation d'isolement, voire de retrait, qui constitue un obstacle de plus pour se sortir de la pauvreté. La PSR fait d'ailleurs mention de ces problèmes qu'elle vise corriger.

Selon les données du ministère de la Famille et de l'Enfance<sup>93</sup>, l'offre régionale de services de garde se compare avantageusement à celle de l'ensemble du Québec. Ainsi, au 31 décembre 2000, la région est pourvue de 22 centres de la petite enfance permettant d'offrir 3 535 places en installation et 2 097 en milieu familial. On trouve en outre 6 garderies à but lucratif fournissant 303 places. Bien que la région ait fait d'importants

---

<sup>89</sup> Informations fournies par M<sup>me</sup> Sylvie Bourassa, coordonnatrice de « Ma place au soleil », ministère de la Solidarité sociale, le 5 mars 2001.

<sup>90</sup> Emploi-Québec. *Bulletin régional...*, op. cit.

<sup>91</sup> CRCDCQ. *Planification stratégique régionale...*, op. cit.

<sup>92</sup> *Idem.*

<sup>93</sup> Informations fournies par M<sup>me</sup> Louise de Grandpré, ministère de la Famille et de l'Enfance, le 5 mars 2001.

progrès à ce chapitre au cours des dernières années, voire des derniers mois, le nombre de places disponibles offertes en installation par les CPE et par les garderies ne comble que 65 % des besoins régionaux (c. 61,7 % au Québec). En milieu familial, le taux de couverture régional s'élève à 66,9 % (c. 54,2 %). De plus, la situation varie d'une MRC à l'autre. C'est dans Arthabaska et Drummond qu'on note les plus importants déficits de places estimés tant en installation qu'en milieu familial. Par ailleurs, le taux de couverture des besoins en installation tire de l'arrière dans Bécancour (49,5 %) alors que c'est dans Arthabaska que le taux de couverture en milieu familial est le moins élevé (53,3 %).

On peut donc se réjouir de la signature, à l'automne 1999, d'une entente spécifique entre le CRCDCQ et le gouvernement du Québec, plus précisément le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère des Régions, en vue d'harmoniser le développement des services de garde aux particularités de la région. Un comité consultatif, formé des principaux intervenants du secteur des services de garde, a été formé principalement pour analyser les projets et recommander la répartition des places en développement. L'analyse de la situation en termes de types de services existants, de leur localisation dans chacune des MRC et des intentions de développement au cours des trois prochaines années est très avancée au Centre-du-Québec. À la lumière de ce diagnostic, on procède à une refonte annuelle des critères d'évaluation des projets de développement de ce secteur. On travaille également à construire différents outils d'analyse et d'évaluation. En outre, à l'issue de différents exercices de concertation menés sur le territoire, des scénarios de développement ont été élaborés en tenant compte de la répartition des services sur le territoire et de différents déterminants (changements démographiques, emploi, solde migratoire etc.). Ces différents projets devraient favoriser le développement de services de garde novateurs, adaptés aux nouveaux besoins des familles (à domicile, horaire variable, réponse aux besoins d'accompagnement des enfants ayant un handicap). D'ailleurs, l'implantation de services de garde adaptés aux exigences de la formation et de l'emploi constitue un des moyens prévus dans la *Planification stratégique régionale 2000-2004* pour améliorer la qualité de vie. Souhaitons que les besoins des agricultrices en cette matière reçoivent l'attention requise pour trouver une réponse adaptée à leur situation.

Plusieurs municipalités de la région ont adopté une politique familiale. Fait unique au Québec, dans Nicolet-Yamaska, toutes les municipalités disposent d'une politique et d'un plan d'action en la matière<sup>94</sup>. Pour ce qui est de la garde en milieu scolaire, des services sont offerts en fonction de la demande, indique la direction régionale du ministère de l'Éducation. Ainsi, ces services sont disponibles dans 26 des 28 écoles de la C.S. de Drummondville, mais dans seulement 11 des 21 écoles de la C.S. La Riveraine (qui dessert Nicolet-Yamaska et Bécancour) et dans 18 des 38 écoles de la C.S. des Bois-Francs (qui dessert L'Érable et Arthabaska). On sait en outre que les horaires de ces garderies, calqués sur ceux des écoles, laissent des parents désemparés lors des congés et des vacances. De plus, pour les parents qui ont un enfant d'âge scolaire et un autre en bas âge et qui doivent composer avec deux types de services et deux lieux de garde différents, la conciliation famille-travail n'en est que plus compliquée. Le problème risque de se

---

<sup>94</sup> « La ministre scrute le Centre-du-Québec », *La Tribune*, Sherbrooke, mercredi 26 janvier 2000.

poser particulièrement au Centre-du-Québec puisque, comme on l'a signalé antérieurement, les familles nombreuses se retrouvent en proportion plus importante dans la région qu'en moyenne au Québec.

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. Or, seule la ville de Drummondville possède un réseau de transport en commun et encore ne répond-il pas à tous les besoins<sup>95</sup>. La déficience du transport collectif, ainsi que la détention moins fréquente, pour des raisons culturelles et économiques propres aux femmes, d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile entravent leur mobilité. Une étude, produite par des chercheuses de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue<sup>96</sup>, révèle que la difficulté des femmes à se déplacer sur le territoire est un facteur déterminant de leurs choix personnels et professionnels. Ainsi, pour mieux concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles, des femmes sont-elles parfois forcées de choisir un emploi en fonction de sa proximité de leur lieu de résidence, quand elles ne se retrouvent pas carrément exclues du marché du travail faute de mobilité.

D'ailleurs, une consultation effectuée par le bureau régional du Conseil du statut de la femme au Centre-du-Québec<sup>97</sup> confirme que les femmes de la région éprouvent des difficultés d'accès aux services de formation, d'intégration en emploi, de santé et de services sociaux, ainsi qu'aux ressources communautaires. Si différents moyens alternatifs de transport en commun ont été mis en place, comme le service de navette entre Gentilly (Bécancour) et Trois-Rivières deux fois par jour, certains territoires en sont dépourvus. De plus, les services existants ne correspondent pas toujours aux besoins des femmes à cause des heures de desserte ou du temps requis pour les déplacements. Sans compter que les services ne s'adressent souvent qu'à une clientèle ciblée (personnes âgées autonomes, personnes handicapées, etc.). En 1996, en vertu des normes d'admissibilité au transport adapté, moins de 1 % de la population régionale pouvait bénéficier de ce service qui n'était disponible, par surcroît, que pour une partie de la population admissible du Centre-du-Québec (80 % c. 89 % au Québec)<sup>98</sup>. Le transport privé est lui aussi déficient dans la région ; un permis de taxi y dessert deux fois et demi plus de personnes qu'en moyenne au Québec et près du quart de la population n'a même pas accès à ce type de service (24 % c. 9 % au Québec)<sup>99</sup>. Qu'il s'agisse de transport local ou intrarégional, l'accès aux services est ardu en tout temps pour les femmes des milieux ruraux.

---

<sup>95</sup> Ministère des Transports, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Vers un plan de transport pour le Centre-du-Québec : Diagnostic préliminaire*, [rédaction : Luc Bergeron], mars 2000.

<sup>96</sup> Cécile SABOURIN et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », dans *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

<sup>97</sup> Conseil du statut de la femme. *Commentaires du Conseil du statut de la femme sur le plan de transport du Centre-du-Québec*, [recherche et rédaction : Ginette Voyer, agente de recherche et de planification socioéconomique, Bureau régional de la Mauricie-Centre-du-Québec.], février 1999.

<sup>98</sup> Ministère des Transports, Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Vers un plan de transports...*, *op. cit.*

<sup>99</sup> *Idem.*

L'amélioration de l'accessibilité aux services constituant un des moyens retenus dans la dernière *Planification stratégique régionale*, les décideuses et décideurs régionaux entendent améliorer et adapter des systèmes et réseaux de transport aux besoins des citoyennes et citoyens. L'implantation de points de services additionnels ou le réseautage avec des ressources locales existantes constituent des solutions envisagées par le CRCDCQ. On peut aussi se réjouir que quatre des cinq MRC aient mis sur pied des comités locaux qui travaillent à la mise en place de transport collectif sur leur territoire. Par contre, il semblerait pertinent que Drummond se dote aussi d'un tel comité puisque le rayon d'action de l'actuel système de transport en commun ne dépasse guère les limites de la ville de Drummondville et que le service présente en outre des lacunes. Enfin, à la suite d'une initiative de la municipalité, avec la collaboration du Comité de transport, Victoriaville est desservie, depuis octobre 2000, par un service Taxibus. Il reste à espérer que les projets se multiplient et, qu'au delà de la reconnaissance du problème, les partenaires du milieu consacrent à sa solution les moyens nécessaires.

Enfin, le manque de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. Une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, dans la zone urbaine de Victoriaville, plus de la moitié (52,4 %) des femmes locataires responsables du soutien financier du ménage doivent affecter plus de 30 % de leur revenu à leur loyer; à Drummondville, cette proportion s'élève à 44,7 %. Pire, dans un cas comme dans l'autre, pour plus d'une femme sur cinq, c'est au moins la moitié de ses ressources qui y passe<sup>100</sup>. Loin de s'améliorer, la situation des femmes locataires s'aggrave; entre 1991 et 1996, le nombre de celles qui doivent réserver plus de la moitié de leur revenu au loyer a augmenté de 30 % au Québec. Les jeunes femmes de moins de 25 ans sont les plus durement concernées, puisque 66 % d'entre elles consacrent un pourcentage trop élevé de leur revenu en loyer<sup>101</sup>. La situation est d'autant plus préoccupante que le développement de logements sociaux semble compromis tant par le retrait du gouvernement fédéral du financement et la faiblesse des subventions accordées par le gouvernement du Québec, que par la difficulté d'amener les municipalités à investir dans ces projets, participation essentielle à une mise de fonds du gouvernement québécois. Les femmes, parce qu'elles connaissent des problèmes d'intégration au marché du travail et disposent de revenus plus faibles que ceux des hommes, en sont les premières victimes; les femmes chefs de famille monoparentale, les femmes handicapées, les victimes de violence conjugale et les femmes seules, jeunes ou âgées, sont particulièrement touchées par ce problème.

Pour faire évoluer le dossier, il pourrait être intéressant de promouvoir et de soutenir la formule coopérative, qui comporte l'avantage, outre de briser l'isolement, de maintenir ou de développer chez leurs membres des compétences sociales de travail en groupe et de prise de décision. Un engagement du CRCDCQ et de ses partenaires régionaux à cet égard contribuerait sans doute à l'amélioration de la qualité de vie et à la réduction de la pauvreté de la population, deux des axes retenus dans la PSR.

---

<sup>100</sup> Statistique Canada. Compilation du FRAPRU..., *op. cit.*

<sup>101</sup> Louise PLANTE. « Les femmes ont besoin de logements sociaux », *Le Nouvelliste*, 25 janvier 2000.

## 1.6 La scolarité

### 1.6.1 La scolarisation

Toutes catégories d'âge confondues, les Centricois sont nettement moins scolarisés que la moyenne des Québécoises : 21,7 % d'entre elles ont complété moins d'une neuvième année comparativement à 18,9 % des Québécoises. Elles sont également moins nombreuses à avoir poursuivi des études post-secondaires (28,3 % c. 30,5 %) et à avoir fréquenté l'université (6,3 % c. 11,1 %). Par rapport aux hommes de la région, l'écart est moins net parce qu'eux aussi sont sous-scolarisés : en fait, ils ne devancent légèrement les femmes que pour les études secondaires (44,3 % c. 43,8 %) et le grade universitaire (7 % c. 6,3 %).

Même si nous n'avons pu obtenir de données ventilées à la fois selon le sexe, l'âge, et la MRC, on sait que, tous sexes confondus, la proportion des 25-54 ans de la région n'ayant pas atteint la neuvième année est supérieure à la moyenne du Québec (22 % c. 18,1 %). Chez le groupe des 45-54 ans, c'est le cas de plus d'une personne sur cinq (22,2 % c. 17,5 % au Québec). Pire, dans les MRC L'Érable et Arthabaska, ces proportions s'élèvent respectivement à 30 % et 24,5 %. Ainsi, on peut penser que les travailleurs et travailleuses « possédant le plus d'ancienneté » sont souvent les moins outillés pour entreprendre une démarche de réinsertion sur le marché du travail et se trouvent donc particulièrement vulnérables face aux fermetures d'entreprises ou à l'introduction de nouvelles technologies de production<sup>102</sup>.

---

<sup>102</sup> Emploi-Québec. *Bulletin régional...*, op. cit.

**TABLEAU 9 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Centre-du-Québec et ensemble du Québec, 1996**

	Femmes %	Hommes %	Total %	Taux Féminité
<b>Centre-du-Québec</b>	100 %	100 %	100 %	50,4
Moins d'une 9 <sup>ième</sup> année	21,7	22,4	22,0	49,6
9 <sup>ième</sup> à 13 <sup>ième</sup> année*	43,8	44,3	44,0	50,1
Etudes post-secondaires**	28,3	26,3	27,3	52,2
Grade universitaire***	6,3	7,0	6,7	47,8
<b>Le Québec</b>	100 %	100 %	100 %	51,4
Moins d'une 9 <sup>ième</sup> année	18,9	17,2	18,1	53,8
9 <sup>ième</sup> à 13 <sup>ième</sup> année*	39,5	39,4	39,4	51,5
Etudes post-secondaires**	30,5	30,0	30,3	51,8
Grade universitaire***	11,1	13,4	12,2	46,7

\* Avec ou sans certificat ou diplôme d'études secondaires. Comprend également les certificats ou diplômes d'écoles de métier.

\*\* Etudes universitaires partielles ou autres études non universitaires (telles que cégep) sans certificat ou diplôme. Études universitaires ou autres études non universitaires avec certificat ou diplôme.

\*\*\*Au moins un baccalauréat.

Source : Statistique Canada. Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le CSF par le BSQ.

Si on ne retient que les personnes de 20 à 29 ans, la tendance se renverse puisque l'écart entre les sexes s'agrandit, mais en faveur des femmes. D'une part, lors du dernier recensement<sup>103</sup>, les jeunes femmes étaient plus nombreuses que les jeunes hommes à poursuivre des études (27,7 % c. 22,9 %), une différence qui s'amplifie si on se concentre sur les 20-24 ans (44,2 % c. 35,4 %). D'autre part, parmi les jeunes de ce groupe d'âge qui ne fréquentent plus l'école, les hommes sont nettement plus nombreux à avoir décroché avant la fin du secondaire que leurs vis-à-vis féminins (32,4 % pour les hommes c. 22,9 %)<sup>104</sup>. En outre, 46,6 % d'entre elles ont poursuivi des études postsecondaires<sup>105</sup> (c. 37,4 % des hommes) et 9,6 % ont fréquenté l'université (c. 6 % des hommes).

Mais, par rapport aux autres Québécoises, les jeunes femmes du Centre-du-Québec, tant de 20-24 ans que de 25-29 ans, demeurent moins nombreuses à poursuivre leur formation au delà du secondaire (27,7 % c. 37,5 %).

<sup>103</sup> Statistique Canada. « Répartition de la population de 15 à 29 ans selon le groupe d'âge, le sexe et la fréquentation scolaire, par région administrative, Québec, 1996 », *Recensement de 1996*.

<sup>104</sup> Statistique Canada. « Répartition de la population de 20 à 29 ans selon le groupe d'âge, le sexe et le niveau de scolarité, par région administrative, Québec, 1996 », *Recensement de 1996*.

<sup>105</sup> Études postsecondaires inférieures au baccalauréat.

## 1.6.2 La concentration scolaire

L'enquête Relance du ministère de l'Éducation<sup>106</sup>, qui met en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indique que, tant au secondaire professionnel qu'au collégial technique, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leurs conditions de travail.

Ainsi la grande majorité des diplômées du secondaire professionnel a opté pour quelques programmes traditionnellement féminins. Alors que, au moment de l'enquête, 31 programmes d'études, regroupés en 10 familles, sont dispensés dans la région, 72,4 % des femmes se concentrent dans trois secteurs d'activité, à savoir : administration, commerce et informatique (34,4 %), soins esthétiques (25,7 %), santé (12,3 %). Le taux de féminité moyen des douze programmes de ces secteurs est de 91,4 %. En fait, la quasi totalité des finissantes (94 %) se concentre soit dans des programmes traditionnellement féminins, soit dans des options mixtes comme l'alimentation et le tourisme (11,1 %) ou dans des domaines fortement féminisés du programme agriculture et pêches comme l'horticulture et la fleuristerie (10,5 %). Inversement, à peine 6 % des femmes ont obtenu un diplôme dans un domaine non traditionnel.

Les choix de formation des hommes diplômés de cet ordre d'enseignement sont aussi fortement traditionnels, mais plus diversifiés. Les trois familles de programmes les plus populaires ne regroupent que 55,8 % d'entre eux : électrotechnique (20,3 %), bâtiment et travaux publics (18,6 %) et métallurgie (16,9 %). Les femmes sont quasi absentes de ces champs d'études qui affichent un taux de masculinité moyen de 94,4 %.

Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. Les finissantes sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les finissants à travailler à temps plein (69,9 % c. 95,8 %) et leur salaire hebdomadaire moyen (306 \$) est de 131 \$ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins. Parmi l'ensemble des régions du Québec, il s'agit du troisième plus bas revenu moyen des finissantes du secondaire professionnel, la région n'étant devancée que par la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent.

En 1996-1997<sup>107</sup>, la proportion des diplômées du collégial technique du Centre-du-Québec est nettement supérieure à celle de leurs homologues masculins (61,1 % c. 38,9 %). Toutefois leur tendance à se retrouver dans quelques programmes de formation fortement féminisés perdure. Elles sont massivement concentrées (94,3 %) dans trois familles de programmes : soins infirmiers (36,4 %), administration (30,6 %) et bureautique (27,3 %). Au total, à peine 5,7 % des femmes diplômées du collégial ont obtenu leur diplôme dans un domaine non traditionnel comme les techniques

---

<sup>106</sup> Ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique et Direction de l'organisation pédagogique. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe, au 31 mars 1998*, 1999.

<sup>107</sup> Ministère de l'Éducation, Direction de l'enseignement collégial. *La Relance au collégial 1996-1997, région 17 Centre-du-Québec*, 1999.

informatiques, du bois et du meuble, électroniques ou d'estimation et d'évaluation. Les hommes, quant à eux, sont principalement diplômés en administration (57 %), informatique (14,3 %) et électronique (13 %).

Bien que les finissantes du collégial technique occupent un emploi dans une proportion un peu plus élevée que les finissants (69,7 % c. 66,2 %), deux fois plus souvent, elles travaillent à temps partiel (29 % c. 14 %). On observe également un écart du salaire hebdomadaire moyen de 56 \$ entre les sexes.

Enfin, à l'automne 1998<sup>108</sup>, les femmes constituent 63,3 % des étudiants de la région inscrits dans une université. Toutefois, si les femmes de Bécancour, Arthabaska et Drummond fréquentaient l'université dans des proportions légèrement supérieures à leur poids démographique dans la région, celles de L'Érable et de Nicolet-Yamaska demeuraient sous-représentées comparativement à leurs concitoyennes du Centre-du-Québec. D'ailleurs, sans égard au sexe, les taux de diplomation universitaire ne progressent que très lentement dans ces MRC comparativement aux autres. Alors qu'entre 1991 et 1996 toutes les MRC enregistraient une augmentation de leur taux de diplomation universitaire supérieure aux moyennes régionale et québécoise, dans Nicolet-Yamaska cette augmentation était nettement inférieure (8,2 % c. 25,3 % dans la région et 23,7 % au Québec), alors que dans L'Érable, on observait même une légère diminution (-0,7 %)<sup>109</sup>. L'exode des jeunes plus scolarisés, qui quittent ces MRC faute de perspective d'emploi correspondant à leurs qualifications, influence sans doute ces résultats; on se rappellera qu'il s'agit des deux MRC les plus touchées par les départs des jeunes.

Néanmoins, dans toutes les sous-régions, le taux de féminité des inscriptions universitaires est largement supérieur au taux de masculinité, les plus grands écarts en faveur des femmes étant enregistrés dans L'Érable (34,8 %) et Bécancour (30,2 %), et le plus faible dans Nicolet-Yamaska (22,8 %). Les sciences de l'administration retiennent le choix de plus d'une étudiante sur cinq (21,1 %); cette famille de programmes attire de plus en plus de femmes comme le démontre le taux de féminité qui atteint 61,9 %. Leurs autres choix sont plus conformes à la division sexuelle du travail puisqu'on les retrouve en sciences de l'éducation (20,4 % c. 9,2 % d'hommes), en sciences humaines (20,7 % c. 14,6 %) et en sciences de la santé (9,5 % c. 5,1 %). À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes dans les sciences appliquées (5,4 % c. 25,6 %), dont le taux de masculinité atteint 73,3 %.

Compte tenu de leurs choix de programmes, qui demeurent, la plupart du temps, concentrés dans des options autres que celles considérées porteuses d'avenir, il y a lieu de craindre le maintien des difficultés d'intégration à l'emploi pour les femmes du Centre-du-Québec, une région caractérisée par l'importance de sa structure industrielle et

---

<sup>108</sup> Ministère de l'Éducation du Québec. *Effectif étudiant des universités, par région administrative, MRC, établissement et type d'inscription selon le domaine d'études, automne 1998, 1999.*

<sup>109</sup> Statistique Canada. Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, 1999, adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/régions/recensem4/rec4r17.htm>.

l'exploitation de ses ressources, notamment agricoles, et qui cherche à développer les entreprises de la nouvelle économie.

### 1.6.3 Les mesures correctrices

L'actualisation et la bonification des services de formation constituent des objectifs de la *Planification stratégique régionale 1999-2004*. Sur le plan de la formation de la main-d'œuvre et du développement de l'employabilité, il y a lieu de se réjouir qu'on prévoit consentir des efforts afin d'arrimer les programmes de formation et les mesures d'employabilité non seulement au marché du travail, mais aussi aux besoins de la main-d'œuvre. Pour ce faire, on entend notamment valoriser auprès des femmes les métiers non traditionnels.

Il s'agit assurément d'une démarche nécessaire pour faciliter l'accès aux études et accroître la rétention des jeunes dans la région. Par surcroît, une telle mesure permettrait également aux femmes qui désirent reprendre leurs études ou se recycler de bénéficier d'une offre de cours élargie et plus stable de nature à faciliter la conciliation famille-formation. Cependant, pour que les filles et les femmes profitent pleinement de nouvelles offres de formation, on doit aussi consacrer des efforts pour qu'elles diversifient leurs choix scolaires et professionnels. Or, les établissements d'enseignement de la région n'y semblent pas systématiquement engagés. Ainsi, aucun établissement collégial ne dispose d'un programme d'intéressement des femmes aux formations menant à des métiers ou professions non traditionnels. Tout au plus met-on en lumière des modèles de femmes travaillant dans ces secteurs pour appuyer le recrutement. À notre sens, les services d'information scolaire et professionnelle de tous les ordres d'enseignement doivent adopter des mesures plus vigoureuses pour donner l'heure juste sur les formations en lien avec les priorités régionales et inciter les filles à s'y inscrire. De plus, au-delà du recrutement, le maintien des femmes en formation non traditionnelle de même que leur placement et leur intégration au travail doivent faire l'objet d'interventions spécifiques (accompagnement, suivi). Dans cette optique, les partenaires du réseau de l'éducation auraient tout intérêt à s'associer plus étroitement aux groupes communautaires qui travaillent en développement de l'employabilité ou en intégration à l'emploi, dont l'expertise en la matière pourrait être mise à profit.

Le Centre-du-Québec est en effet pourvu de ressources communautaires particulièrement dynamiques et ingénieuses pour stimuler et soutenir la diversification professionnelle des femmes. On pense ici au projet *Femmes et production industrielle*, issu de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie-Bois-Francs, qui, depuis 1996, agit simultanément auprès tant des employeurs du secteur manufacturier pour les sensibiliser au recrutement de main-d'œuvre féminine, que des femmes pour les inciter à choisir des métiers non traditionnels ou des conseillères et conseillers en formation et en intégration en emploi pour les convaincre d'amener les femmes à diversifier leur choix professionnel. Actuellement, *Femmes et production industrielle* souhaite négocier une entente spécifique visant la diversification des choix professionnels des femmes. Ce groupe a aussi développé, en collaboration avec des ressources d'intégration en emploi,

des formations dans les domaines non traditionnels du bois, du métal et de l'usinage. Enfin, *Femmes et production industrielle* est en voie d'amorcer un travail de sensibilisation auprès des syndicats pour développer le partenariat et la synergie pour l'accueil des femmes dans des emplois non traditionnels.

Aussi, le centre *Partance* de Drummondville, en plus d'offrir des services d'orientation et de recherche active d'emploi aux femmes de la MRC Drummond qui sont en démarche de retour au travail, propose des formations et des stages en milieu de travail dans des emplois manufacturiers non spécialisés. Au cours des dernières années, il a dispensé deux formations préparatoires au travail en usine (FPTU), une formation en soudage-montage, une en usinage et une formation en tôlerie-ferblanterie. Cet organisme connaît des résultats de plus en plus intéressants : alors qu'il y a 10 ans, son taux de placement de femmes dans le non-traditionnel oscillait autour de 5 %, cette proportion frôle maintenant le quart (23 %) <sup>110</sup>.

Même son de cloche du côté de *Services intégrés pour l'emploi* (SIE) de Victoriaville, qui offre des services semblables dans L'Érable et dispose de points de services à Bécancour et à Nicolet-Yamaska. Cet organisme a amené pas moins de 42 femmes à intégrer des emplois non traditionnels au cours des trois dernières années et ce nombre pourrait être atteint dans la seule année 2000-2001 en raison de la croissance observée dans les industries du bois, du meuble et du métal <sup>111</sup>. Au cours des dernières années, cette ressource a organisé deux formations préparatoires au travail en usine et une formation en finition de meubles. En association avec le Centre local d'emploi (CLE) de Plessisville et le Centre de formation André-Morissette, le SIE organise aussi des activités pour soutenir la persistance des femmes inscrites dans des options non traditionnelles.

Enfin, le *Service intégré pour l'emploi* de L'Érable, à Plessisville, bien que n'offrant pas exclusivement des services aux femmes, accueille une importante clientèle féminine.

Soulignons aussi que, dans son *Plan d'action 2000-2001*, et comme l'y invite la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* rendue publique en décembre 2000, le CRPMT compte faciliter l'accès des femmes à des métiers non traditionnels et sensibiliser les employeurs au recrutement de main-d'œuvre féminine, notamment dans des métiers non traditionnels. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce dernier volet puisque, s'il est réjouissant de constater que tous les organismes actifs dans le non-traditionnel convainquent un nombre croissant de femmes et obtiennent de bons taux de placement de leur clientèle, on remarque que le nombre de femmes intéressées dépasse le nombre de places disponibles dans les entreprises <sup>112</sup>.

Il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque,

---

<sup>110</sup> Marc ROCHETTE. « Métiers non traditionnels : sur la bonne voie », *Le Nouvelliste*, 24 juin 2000.

<sup>111</sup> *Idem.*

<sup>112</sup> Gilles BESMARGIAN. « Femmes et production industrielle : le projet montre un bilan reluisant », *La Tribune*, 21 juin 2000.

comme en font foi les taux de placement des finissantes de nombreuses options et l'indispensable contribution professionnelle des femmes au développement social et culturel, leurs choix scolaires et professionnels répondent à des besoins régionaux essentiels. En effet, compte tenu de l'évolution sociodémographique du Centre-du-Québec et de la préoccupation de la PSR pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement par les femmes. Par exemple, les services aux personnes âgées et les services de garde constituent autant de secteurs où les besoins dépassent l'offre. On ne peut manquer de déplorer au passage que la région n'offre actuellement qu'une attestation d'études collégiales en services de garde plutôt qu'un DEC.

Cependant, toutes les options traditionnellement féminines n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Ces constats nous amènent une fois de plus à soulever la nécessité d'une meilleure information scolaire et professionnelle. Souhaitons que les engagements consignés dans la *Déclaration commune des participantes et participants au Sommet du Québec et de la jeunesse* à l'effet d'accorder une priorité à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle trouve un écho dans la région et que le gouvernement et les établissements scolaires y consacrent les moyens de sa réussite.

Nous ne pouvons aussi manquer de rappeler que les métiers ou professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence, sous-payés. C'est pourquoi, tout en souhaitant que les femmes et les filles bénéficient d'une information scolaire et professionnelle donnant l'heure juste sur les professions et métiers traditionnellement féminins, le Conseil du statut de la femme insiste sur l'urgence de rétablir l'équité salariale dans ces secteurs. Le CSF salue donc l'engagement de la PSR de valoriser et promouvoir l'équité salariale. La campagne d'information sur la question entreprise par la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec mérite aussi d'être soulignée et appuyée par le milieu. Cette initiative vise notamment à outiller les travailleuses pour qu'elles soient mieux en mesure d'agir pour la reconnaissance de leurs droits dans leur milieu de travail. Précisons que 1 769 entreprises sont visées par les dispositions de la Loi sur l'équité salariale dans la région : il s'agit, dans la grande majorité des cas (1 361), d'entreprises ne comptant que de 10 à 49 employés<sup>113</sup>.

Constatant par ailleurs les conditions de travail moins favorables qu'en moyenne au Québec des travailleurs et, encore plus, des travailleuses de la région d'une part et, d'autre part, les difficultés de recrutement qu'éprouvent certaines entreprises, le CSF estime qu'il pourrait être bénéfique pour la région que les principaux acteurs en matière de développement économique, soit le CRPMT, le CRCDD et les CLD suscitent un débat réunissant tant les entreprises que les résidentes et résidents de la région pour évaluer

---

<sup>113</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Observations..., op. cit.*

comment travail, qualité de vie et embauche pourraient mieux se conjuguer au Centre-du-Québec.

Enfin, compte tenu de la sous-scolarisation notée chez les femmes de la région qui peut les priver d'accéder à certaines formations professionnelles ou techniques en demande, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'accès des femmes adultes à la formation de base apparaissent de la première importance. Le CSF invite Emploi-Québec à y être sensible et à prendre en considération la nécessité de mesures de soutien et d'accompagnement pour les femmes sous-scolarisées et souvent, pauvres, caractéristiques qui s'étendent parfois aux femmes sans chèque et même aux travailleuses à faibles revenus, qui tentent un retour aux études.

Dans un autre registre, la mise sur pied, en 1997, du projet *Entrepreneuriat féminin régional* a constitué aussi un apport précieux à l'amélioration de la participation des femmes à l'économie. Ce projet faisait suite aux efforts consacrés depuis plusieurs années par la Table de concertation des groupes de femmes de la région. Déjà, l'organisme, dont le mandat est de stimuler et soutenir l'entrepreneuriat féminin, tout en sensibilisant les acteurs concernés, a apporté son support à plusieurs femmes désireuses d'entreprendre une démarche entrepreneuriale. En collaboration avec l'Institut de la PME de l'UQTR, ce groupe a organisé des soupers pour susciter le réseautage des femmes entrepreneures et pour leur permettre d'échanger sur les difficultés qu'elles rencontrent. Parmi les sujets de préoccupation largement partagés, mentionnons les aléas de la conciliation famille-entreprise, ainsi que les difficultés d'accès au financement et à des réseaux. Bien que *Entrepreneuriat féminin régional* soit maintenant interrompu au Centre-du-Québec, la Table de concertation du mouvement des femmes a maintenu l'initiative débutée dans le cadre de ce projet en octobre 1998, soit le concours *Gagnez votre entreprise*, qui a déjà permis d'honorer dix projets d'entreprises.

Les difficultés d'accès au financement étant, du moins en partie, liées à la concentration des entreprises dirigées par des femmes dans des secteurs économiques présentant plus de risques, il serait intéressant que les partenaires régionaux, et particulièrement les CLD, incitent les entrepreneures à diversifier les domaines dans lesquels elles sont actives et à explorer les créneaux émergents de la région. Les critères d'admissibilité aux programmes d'aide au démarrage d'entreprise doivent aussi tenir compte de la situation des femmes : parce que celles-ci, pour des raisons familiales et culturelles, se lancent habituellement en affaires après l'âge de 35 ans, elles se voient trop souvent exclues de certains programmes en raison de leur âge. Bref, la nécessité d'une approche globale, qui permette d'intégrer la réalité des femmes dans tous les volets de l'aide aux entreprises, s'impose.

## **1.7 L'intégrité physique et psychologique**

### **1.7.1 La santé des femmes**

Lors de l'adoption du *Plan de consolidation 1998-2002*, la RRSSS adoptait des orientations et des mesures en regard de la santé des femmes.

Le CSF considère cette démarche comme prometteuse à bien des égards et se réjouit de la qualité des analyses qui ressort de ce document et de l'intérêt des moyens proposés, notamment sur le plan de la lutte à la pauvreté, de l'adoption progressive de l'analyse différenciée selon les sexes et de la lutte à la violence faite aux femmes. Il aimerait cependant revenir sur certains points plus préoccupants compte tenu du contexte particulier de la région.

### **1.7.1.1 La périnatalité**

Toutes les questions entourant la naissance, l'accouchement, mais aussi la planification des naissances, constituent des sujets importants pour la région en raison de l'indice de fécondité qui dépasse celui du Québec (1,8 c. 1,63 en 1993) et, par voie de conséquence, de l'important taux de grossesse noté au Centre-du-Québec. Ce phénomène est particulièrement marqué sur les territoires des CLSC Les Blés d'or (Bécancour), L'Érable (Plessisville) et Drummond (Drummondville)<sup>114</sup>.

C'est pourquoi le CSF se réjouit que la RRSSS ait donné le feu vert à l'ouverture d'une maison de naissances sur le territoire du CLSC Nicolet-Yamaska, une ressource réclamée par le milieu, surtout depuis qu'on ne comptait qu'un seul médecin qui fasse des accouchements sur le territoire des MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska à la suite de l'interruption du service d'obstétrique au Centre hospitalier de Nicolet. La Régie prévoit par ailleurs intégrer la pratique des sages-femmes dans le continuum de services offerts par les CLSC des autres territoires<sup>115</sup>.

### **1.7.1.2 La planification des naissances**

Deux établissements, à Drummondville et à Arthabaska, offrent le service d'interruption volontaire de grossesse pour l'ensemble de la région. Les autres CLSC dispensent des services d'information, de référence et de suivi post-IVG, à l'exception de celui de Nicolet-Yamaska qui n'offre que l'information et la référence. Si la Régie régionale a établi qu'en 1995, 78 % des femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui ont requis une IVG l'ont obtenue dans leur région de résidence (c. 72 % en moyenne au Québec), nous ne disposons pas des données pour évaluer la situation spécifique du Centre-du-Québec à ce chapitre<sup>116</sup>.

Bien que, comme nous le mentionnions plus tôt, les jeunes femmes enceintes aient plus tendance à poursuivre leur grossesse qu'en moyenne au Québec, il n'en demeure pas moins que 60 % des grossesses des filles de moins de 18 ans et 36 % chez celles de 18-19 ans (c. 16 % chez les 20-24 ans et 7 % chez les 25-29 ans) se soldent par un avortement, ce qui constitue une part très importante des IVG de la région. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les territoires de CLSC L'Érable (Plessisville) et Suzor-

---

<sup>114</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan d'action régional en planification des naissances*.

<sup>115</sup> Louise Plante. « Feu vert au projet d'une maison des naissances », *Le Nouvelliste*, 15 mars 2001.

<sup>116</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan d'action...*, *op. cit.*

Côté (Victoriaville). Par ailleurs, on remarque aussi que, malgré que le taux de grossesse à l'adolescence soit inférieur au Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec (16,8 pour 1000 c. 18,5 en 1995), deux territoires de CLSC se distinguent à ce chapitre : les zones desservies par le CLSC Suzor-Côté (Victoriaville) et Drummond (Drummondville), avec 18,3 et 19,4 p. 1000, dépassent la moyenne régionale, voire, dans ce dernier cas, nationale<sup>117</sup>. La prévention des grossesses précoces s'impose donc. Or, il n'existe au Centre-du-Québec qu'un seul service explicitement destiné aux jeunes enceintes ou mères, le projet Mère-Veille du Complexe de santé et de services sociaux Nicolet-Yamaska. Précisons aussi que tous les CLSC offrent le programme *Naitre égaux, grandir en santé*. Par ailleurs, les établissements de la région s'efforcent d'accroître l'offre de services infirmiers en milieu scolaire après que ceux-ci aient subi d'importantes réductions au cours des dernières années. Compte tenu de l'impact d'une telle mesure sur l'amélioration de l'accessibilité aux services pour les jeunes, on ne peut que souhaiter que ces efforts soient maintenus.

La planification des naissances, surtout auprès des jeunes, est une question qui requiert une approche globale : les comportements en matière de sexualité, de contraception et de maternité doivent être abordés dans le contexte plus large des conditions de vie des jeunes, et notamment en lien avec le bien-être mental et l'estime de soi. En outre, s'il est important de continuer à intervenir auprès des filles, qui sont d'ailleurs plus nombreuses à faire des demandes, particulièrement en matière de contraception, il est tout aussi primordial de développer l'approche auprès des garçons pour accroître leur sentiment de responsabilité en matière de contraception et promouvoir des rapports amoureux égaux.

### 1.7.1.3 La santé mentale

D'entrée de jeu, le CSF déplore n'avoir pu disposer que des résultats de l'Enquête sociale et de santé (ESS) 1992-1993 comme principale source de référence pour évaluer cet aspect de l'état de santé de la population. Ceci a, en outre, comme conséquence de rendre difficile de distinguer la situation de la Mauricie et du Centre-du-Québec puisqu'elle était antérieure à la division des régions survenue en 1997. Si les données de l'ESS 1998 ont été rendues publiques pour le Québec, l'analyse régionale n'était pas publique au moment de la production du présent document.

Les renseignements disponibles révèlent tout de même que, comme dans l'ensemble du Québec, la proportion de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec présentant un niveau élevé de détresse psychologique s'est accrue entre 1987 et 1992-1993. Ainsi, chez les 15 ans et plus, elle est passée de 19 % en 1987 à 27 % en 1992-1993. Cette augmentation, observée tant chez les hommes que chez les femmes, est particulièrement importante chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans dont la proportion a doublé entre les deux périodes de référence (de 22 % à 44 %); le taux élevé de détresse psychologique des

---

<sup>117</sup> *Idem.*

jeunes de la Mauricie et du Centre-du-Québec est aussi nettement supérieur à celui de leurs homologues du Québec (44 % c. 35 %).

Si la proportion des femmes des deux régions qui présentent un niveau élevé de détresse psychologique se compare à la moyenne québécoise (29 % c. 30,4 %), ce pourcentage est tout de même plus élevé que chez les hommes (29 % c. 24 %), sans toutefois que l'écart ne soit significatif en termes statistiques en raison des petits nombres de référence.

Une récente enquête sur la santé et le bien-être des jeunes du secondaire en Mauricie et au Centre-du-Québec<sup>118</sup> donne à ce sujet un signal fort pour qu'on se penche sur la santé mentale des jeunes femmes. En effet, on y apprend que les adolescentes de ces régions sont plus nombreuses à exprimer un malaise psychologique que les garçons. Ainsi, elles font part de plus de problèmes en regard de chacun des indices qui sert à mesurer le bien-être psychologique. On compte deux fois plus de filles parmi les jeunes ayant une faible estime de soi (29 % c. 15 % pour les garçons). On doit sans doute mettre sur le compte de ce mal-être l'adoption de certains comportements nocifs pour la santé rencontrés plus chez les adolescentes. Ainsi, par rapport aux garçons, elles sont plus nombreuses à fumer la cigarette et moins à pratiquer quotidiennement une activité physique (19 % c. 41 %). Pourtant, une proportion nettement plus élevée de filles dit souhaiter perdre du poids (56 % c. 19 %). Mais c'est malheureusement vers des moyens à risque qu'elles ont tendance à se tourner, et ce, davantage que les garçons : 32 % déclarent sauter des repas, 14 % fument, 9 % jeûnent et 8 % se font vomir. Bien que l'enquête ne le mentionne pas, il serait aussi opportun de mettre ces indices de mal-être en lien avec la question des grossesses précoces que nous avons abordée plus tôt.

En fait, 37 % des étudiantes du secondaire rapportent un niveau élevé de détresse psychologique (c. 21 %), si bien que 20 % des filles (c. 12 %) ont sérieusement pensé au suicide. De fait, 10 % de filles (c. 3 %) ont tenté de s'enlever la vie.

Ce triste phénomène n'est d'ailleurs pas que l'apanage des jeunes puisque, depuis 1987, on constate en Mauricie et au Centre-du-Québec une augmentation significative de la prévalence des idées suicidaires qui n'est pas observée à l'échelle du Québec. Pour les femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec, cela signifie qu'en 1992-1993, elles étaient légèrement plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à avoir songé sérieusement au suicide au cours de leur vie (9,1 % c. 8,4 %).

Pire, selon des données de la RRSSS, pendant la période quinquennale 1991-1995, les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarquent par un taux moyen annuel de mortalité par suicide significativement supérieur au taux québécois (21,8 c. 17,8 pour 100 000)<sup>119</sup>. Le phénomène n'est pas nouveau puisque, déjà en 1987, la RRSSS l'avait identifié. La surmortalité par suicide s'observe tant chez les femmes que chez les hommes (9,3 pour 100 000 c. 7,1 chez les Québécoises et 34,6 c. 28,7 pour 100 000 chez

---

<sup>118</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Enquête sur la santé et le bien-être des jeunes du secondaire en Mauricie et au Centre-du-Québec*, mai 2000.

<sup>119</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « Le suicide en Mauricie – Bois-Francs, 1991-1995 », *Bulletin Profil 04*, vol. 5, n° 7, décembre 1997.

les Québécois). Si on observe la situation par territoire de CLSC, on se rend compte que les femmes de Nicolet-Yamaska et celles de Les blés d'or (Bécancour) obtiennent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> taux les plus élevés dans Mauricie–Centre-du-Québec (14,5 et 11,2 pour 100 000 c. 9,3 pour la région et 7,1 pour le Québec). Parmi les Centriciennes, c'est chez celles de 25-44 ans que les décès par suicide sont les plus fréquents. Cependant, comparativement au Québec ou même à l'ensemble de la Mauricie–Centre-du-Québec, les femmes du Centre-du-Québec de 45-64 ans et de 15-24 ans sont proportionnellement plus touchées par la mortalité par suicide. Selon les données du Bureau du Coroner<sup>120</sup>, on a enregistré 109 décès par suicide en 1998 dans la région Mauricie–Centre-du-Québec, dont 24 chez des femmes et 85 chez des hommes. Cependant, si on ne retient que les suicides survenus dans les Bois-Francs (MRC L'Érable et Arthabaska), la répartition femmes/hommes diffère grandement, puisqu'elle s'établit à 8 femmes et 10 hommes (44 % c. 56 %).

Les liens entre, d'une part, la détresse psychologique et, d'autre part, la pauvreté, l'isolement, le manque de revenus, l'absence d'emploi et la faible scolarité ont été abondamment documentés. On ne s'étonnera guère, dans ces circonstances, qu'il ait été établi que parmi les femmes «on observe deux à trois fois plus de troubles psychopathologiques, plus d'anxiété, de dépressions et de névroses chez les femmes défavorisées... »<sup>121</sup>.

Il faut dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, le virage ambulatoire. En effet, cette transformation du réseau sociosanitaire, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie et, par conséquent sur leur santé physique et mentale<sup>122</sup>. Ainsi, soulignent notamment l'AFÉAS et le CSF dans les études qu'ils consacrent à ce sujet, les tâches d'aidantes, du fait qu'elles ont souvent un effet négatif sur la vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d'un important stress, voire de détresse et d'épuisement. « Selon Santé Québec, rapporte la recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes. »

Dans certaines conditions, le marché du travail génère aussi des facteurs de risque pour la santé mentale. La revue *Prévention au travail*<sup>123</sup> mentionne à ce sujet des statistiques percutantes : selon le quotidien *La Presse*, en 1997, les troubles mentaux constituaient la première cause d'invalidité à long terme alors que, en 1998, le journal *Les Affaires* évaluait que le stress coûte à l'économie québécoise de 5 à 6 milliards \$ par an. Un faible degré d'autonomie décisionnelle au travail contribue à l'augmentation du niveau de détresse psychologique. Or, tant les secteurs d'activité que les conditions de travail des Centriciennes apparaissent peu susceptibles de leur procurer beaucoup de liberté et de

---

<sup>120</sup> Paula VACHON. *Le Tournesol*, volume 8, numéro 1, Réseau de prévention du suicide des Bois-Francs.

<sup>121</sup> MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997, p. 45.

<sup>122</sup> Voir à ce sujet notamment : AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!* et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché...*, op. cit.

<sup>123</sup> Monique LEGAULT FAUCHER. « Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

valorisation au travail. Par ailleurs, les salaires qui permettent tout juste, et parfois même pas, de se sortir de la pauvreté ainsi que la précarité qui découle du travail atypique (à temps partiel, à domicile ou à contrat), des conditions qui sont le lot de bon nombre de femmes du Centre-du-Québec, comme il nous a été donné de le souligner plus tôt, font vivre beaucoup de pressions, voire d'anxiété aux femmes, à plus forte raison si elles doivent assumer des responsabilités familiales.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence<sup>124</sup>. » De même, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires<sup>125</sup>.

Comme l'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont aussi souvent associés à une profonde détresse psychologique et, parfois, à la violence faite aux femmes, on ne s'étonnera pas de la propension des femmes de la région Mauricie-Centre-du-Québec à consommer davantage de médicaments que les hommes : 17,4 % d'entre elles (c. 9,3 % des hommes) avaient consommé au moins trois médicaments au cours des deux jours ayant précédé l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, une consommation qui avait augmenté de façon significative depuis l'enquête précédente (1987). D'après la même source, les femmes de 35-64 ans étaient les plus susceptibles de surconsommer des médicaments de type anxiolytique, hypnotique ou tranquillisant. Enfin, le polyusage de substances psychoactives (alcool et drogues), plus répandu chez les 15-24 ans, mais variant peu selon le sexe (9,4 % des femmes et 11,4 % des hommes), était fortement associé à un niveau élevé de détresse psychologique. Ainsi, 53,6 % de la population régionale ayant déclaré avoir fait un usage multiple de telles substances au cours de l'année précédant l'enquête présentait un niveau élevé de détresse psychologique.

Dans ses orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie, la RRSSS<sup>126</sup> reconnaît les femmes comme un groupe particulier qui doit recevoir une réponse adaptée à ses besoins. Par ailleurs, les orientations régionales en matière d'action face au suicide et à la santé mentale, ayant bénéficié de la collaboration du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes, mentionnent aussi la nécessité de prendre en considération la réalité spécifique des femmes. Dans les faits, les personnes vivant des situations à risque, identifiées par la Régie comme étant principalement des femmes et des aidantes

---

<sup>124</sup> Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

<sup>125</sup> MSSS. *Écoute-moi...*, op. cit.

<sup>126</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Les orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie : des solutions pour s'en sortir*, adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.rss04.gouv.qc.ca/NosProduits/Alcotoxi.pdf>.

naturelles, constituent la clientèle cible des activités de prévention/promotion et des mesures touchant les problèmes de santé mentale transitoires.

Sur le territoire couvert par la RRSSS, quelque 25 organismes communautaires œuvrent en santé mentale. Les centres de femmes sont particulièrement actifs sur ce terrain et ont développé une riche expertise. Ils comptent d'ailleurs développer un projet de collaboration avec les ressources alternatives en santé mentale pour partager l'approche féministe en la matière. De son côté, la RRSSS prévoit promouvoir auprès des intervenantes et intervenants le principe d'une formation continue intégrant une approche différenciée selon les sexes pour assurer une réponse conforme aux besoins des femmes. Elle se propose également d'approfondir, en association avec le Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes, les connaissances sur les besoins spécifiques des femmes et de développer des indicateurs pour évaluer l'adéquation entre ces besoins et les services offerts.

Les orientations régionales s'appuient aussi sur une approche intersectorielle d'intervention. Dans le cas des personnes présentant des problématiques multiples, la Régie préconise une intervention « simultanée et intégrée répondant à l'ensemble des besoins de cette personne ». Compte tenu de leur expérience terrain, il serait tout à fait indiqué que les groupes de femmes, notamment les maisons d'aide et d'hébergement et le CALACS, soient mis à contribution pour l'application de ces orientations.

Seule ombre au tableau, on doit déplorer l'absence de préoccupations liées au sexe dans le contenu des orientations touchant les problèmes de santé mentale chez la population aînée, les personnes présentant des doubles problématiques et les individus suicidaires. Compte tenu des différences qui ont été mises en lumière précédemment, il importerait qu'on s'y penche. Le CSF invite aussi la RRSSS à poursuivre ses démarches pour documenter les liens entre les différentes problématiques vécues par les femmes, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale et la toxicomanie, et la violence en lien avec ces deux problématiques.

## **1.7.2 Les femmes victimes de violence**

### **➤ État de la situation**

La principale source systématique de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de

violence sont signalés à la police<sup>127</sup>. Dans une région fortement rurale comme le Centre-du-Québec, il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement soit encore plus important. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux comme le manque de confidentialité et la persistance de valeurs traditionnelles ou religieuses constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. En effet, selon le Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*<sup>128</sup>, l'organisation sociale et les problèmes inhérents aux réalités rurales peuvent contribuer à isoler les femmes davantage et même rendre difficile la réintégration à leur milieu de vie pour celles qui ont quitté leur conjoint suite à un épisode de violence.

Au Centre-du-Québec, au cours de l'année 1999<sup>129</sup>, 256 femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale. Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de cette région, 35,8 % sont survenus en contexte conjugal et étaient le fait du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un ami intime ; cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale (c. 37 %).

En comparant l'évolution du nombre de victimes de 1997 à 1999, le Centre-du-Québec apparaît comme la région qui a connu la plus importante hausse de violence conjugale dénoncée aux policiers (33,2 % c. 6,2 %).

Dans la région comme ailleurs au Québec, les voies de fait et les menaces constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence conjugale. Le Centre-du-Québec fait partie des régions dont la proportion de femmes victimes blessées dépasse la moyenne nationale (51,6 % c. 47,1 %).

De plus, si la proportion des dossiers classés<sup>130</sup> par les policiers dans des affaires de violence conjugale est un peu plus élevée dans la région qu'en moyenne au Québec (95,3 % c. 94 %), c'est une des régions où elles se soldent le moins souvent par des mises en accusation (62,3 % c. 73,9 %). Il importerait d'analyser les raisons d'une telle situation.

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur

---

<sup>127</sup> Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire, 1996.*

<sup>128</sup> Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation...*, op. cit.

<sup>129</sup> Ministère de la Sécurité publique. *Violence conjugale, Statistiques 1999*, Québec, 2000, adresse URL (page consultée en janvier 2001) : <http://www.msq.gouv.qc.ca/prevention>.

<sup>130</sup> Selon le ministère de la Sécurité publique, lorsque l'enquête criminelle est complétée et qu'elle a permis de recueillir suffisamment de preuves sur l'auteur présumé des actes de violence conjugale, une dénonciation est portée contre cette personne par les policiers et le dossier est transmis au substitut du procureur général pour mise en accusation. La police peut cependant décider de ne pas déposer de dénonciation, en dépit de preuves suffisantes, parce que la victime refuse de porter plainte, par exemple. Le dossier est alors classé sans mise en accusation.

six est victime de viol<sup>131</sup>. Chez les enfants, le taux de prévalence d'agression sexuelle est deux fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. De fait, en 2000, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Drummondville a reçu 79 demandes d'aide, dont 45 relatifs à des incestes. Si la majorité des demandes provenaient de femmes de 30 à 45 ans (51,9 %), une très forte proportion d'entre elles concernaient des agressions survenues alors qu'elles étaient âgées de 0 à 11 ans (63,6 %). Pour leur part, les cinq CLSC du territoire sont intervenus auprès de 100 victimes et ont réalisé 392 interventions pendant la période 1999-2000. Enfin, les Centres jeunesse de la Mauricie-Centre-du-Québec ont retenu, en 1998-1999, 113 signalements pour abus sexuels et 74 pour incestes. Dans 81,2 % des cas, les victimes étaient des filles<sup>132</sup>.

Les femmes autochtones sont particulièrement touchées par la violence conjugale et les agressions sexuelles. L'*Enquête auprès des peuples autochtones* effectuée par Statistique Canada en 1991 montrait que de 36 à 44 % des autochtones considéraient la violence familiale comme un problème, et de 22 à 35 % dénonçaient aussi la violence sexuelle. Seuls le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie suscitaient plus d'inquiétudes chez les autochtones<sup>133</sup>. Selon une enquête de l'*Ontario Native Women's Association* réalisée en 1988, la violence familiale serait huit fois plus élevée parmi les peuples autochtones que dans la population canadienne en général.

Compte tenu du fait que la majorité des femmes autochtones du Centre-du-Québec vivent hors de leur communauté, il faudrait vérifier si les propos tenus par la Commission royale des peuples autochtones s'appliquent à leur situation conjugale et familiale.

### ➤ Les ressources

En plus des centres de femmes qui accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, les femmes du Centre-du-Québec ont mis sur pied trois maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale : La Nacelle à Nicolet, La Rose des vents à Drummondville et L'Entre-Temps à Victoriaville ; cette dernière a cependant dû fermer ses portes en 2000 en raison d'un important problème de relations de travail. Outre l'accueil et l'hébergement, elles offrent des services d'accompagnement vers les ressources sociales et juridiques, un suivi posthébergement au besoin, un service de consultation téléphonique et de référence, en plus d'organiser des activités de prévention et de sensibilisation.

Du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000, ces centres ont hébergé 163 femmes et 138 enfants. Les taux d'occupation ont atteint 76 % pour La Nacelle et 104 % pour La Rose des Vents, qui ont dû refuser respectivement 34 et 29 demandes d'hébergement<sup>134</sup>. Si une part

---

<sup>131</sup> M. POITRAS et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

<sup>132</sup> Toutes les statistiques sur les agressions sexuelles ont été fournies, en février 2001, par M<sup>me</sup> Isabelle Côté, responsable du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et coordonnatrice régionale du dossier Violence conjugale et sexuelle à la RRSSS.

<sup>133</sup> Cité par la Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport*, volume 4..., *op. cit.*

<sup>134</sup> Données fournies par les maisons d'hébergement le 26 février 2001.

importante des refus d'hébergement découle du manque de places ou de personnel en période de pointe, la multiplicité et la gravité des problèmes que plusieurs femmes présentent comptent aussi pour une part significative.

Par ailleurs, de nombreuses victimes de violence conjugale qui ont recours à ces ressources ne souhaitent pas y être hébergées : on estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement<sup>135</sup>. Ceci a amené les intervenantes des maisons de Nicolet et Drummondville à répondre à plus de 3 000 demandes de services sans hébergement (3 008).

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les intervenantes des maisons d'hébergement réclament une majoration de leurs subventions, principalement pour consolider les services existants, notamment en accroissant les services à l'externe. Elles estiment qu'il serait ainsi plus facile d'offrir le suivi posthébergement, tout en répondant aux besoins des nombreuses femmes qui ne veulent pas être hébergées, une tendance qui serait peut-être plus présente dans les milieux ruraux pour les raisons évoquées plus haut. Dès 1995, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*<sup>136</sup> du gouvernement reconnaissait la vulnérabilité des femmes des milieux ruraux et se donnait comme défi d'adapter l'organisation des services à la réalité particulière des régions. Enfin, la mise en place de services externes pourrait aussi contribuer à réduire la durée de séjour en maison d'hébergement et ainsi solutionner le problème occasionnel de débordement.

En complémentarité des services aux victimes, le Centre-du-Québec compte trois ressources d'intervention auprès des conjoints violents : Accord Mauricie, une ressource de Trois-Rivières, qui dessert les MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska mais sans posséder de point de services au Centre-du-Québec, Halte Drummond qui couvre la MRC du même nom et Homme-Alternative (anciennement Halte Bois-Francs) qui répond aux besoins d'Arthabaska et de L'Érable. Il importe que la RRSSS s'assure que les approches utilisées pour intervenir auprès des conjoints reposent sur la même compréhension du phénomène de la violence que celle utilisée par les ressources aux victimes et prévue dans la politique.

Un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la Passerelle, dessert la MRC de Drummond. Cependant, le financement accordé à cet organisme ne lui permet pas de s'acquitter d'un mandat régional, ce qu'il ne souhaite d'ailleurs pas, préférant rester plus proche du milieu. De plus, à la suite d'une augmentation du nombre des demandes et des mises en attentes dans la MRC, l'organisme qui disposait jusqu'à décembre 1999 d'un point de services un jour/semaine à Victoriaville, a fait le choix difficile d'y cesser ses activités<sup>137</sup>. L'ajout de ressources supplémentaires semble donc s'imposer dans la région. Pour l'année financière 1999-

---

<sup>135</sup> Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale...*, op. cit.

<sup>136</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec, 1995.

<sup>137</sup> Ces informations proviennent de la responsable du CALACS La Passerelle, Drummondville, décembre 1999.

2000<sup>138</sup>, le CALACS a répondu à 77 demandes d'aide qui ont donné suite à 467 interventions téléphoniques et 661 rencontres individuelles en face à face.

Mentionnons enfin l'existence de *Espace Bois-Francs* qui se consacre à la prévention et au dépistage des abus, notamment sexuels, auprès des enfants du préscolaire et du primaire. De plus, en février 2001, le ministère des Régions, l'Unité régionale de loisirs et de sports du Centre-du-Québec, la RRSSS et le CRCDD ont signé une entente spécifique, la première du genre au Québec, en vue de développer une stratégie d'intervention et de prévention des abus sexuels chez les enfants et les jeunes dans le milieu des loisirs et des sports<sup>139</sup>.

Depuis 1995<sup>140</sup>, la RRSSS reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les femmes et les hommes. En 1996<sup>141</sup>, elle affirmait sa volonté d'agir sur cette question en recommandant, pour les maisons d'hébergement, le CALACS et les ressources d'aide aux conjoints violents, l'allocation de budgets supplémentaires pour soutenir leurs interventions et améliorer l'accompagnement et le suivi de la clientèle. Elle s'engageait également à mettre en place des mécanismes de concertation pour assurer l'accessibilité à un continuum de services axé sur la complémentarité des ressources aux victimes, aux enfants et aux agresseurs. En effet, la lutte à la violence faite aux femmes nécessite une compréhension commune et une approche globale du problème de la part de tous les intervenantes et intervenants (des milieux médical, psychosocial, policier, judiciaire, éducatif et communautaire) qui peuvent y être confrontés.

Or, à la lecture de l'état de situation dressé par le Comité de travail sur l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* et déposé en novembre 1998, le CSF constate que ces engagements ne se concrétisent que très lentement. Loin d'être consolidés, les services existants sont de plus en plus difficiles à maintenir au-delà de l'hébergement. On doit recourir au financement par projet ou à l'autofinancement pour offrir des services de suivi auprès des femmes, ce qui requiert du temps et des énergies considérables et rend l'offre de services précaire. Ce contexte permet difficilement d'améliorer la qualité des services, de développer des outils d'intervention, de faire de la prévention auprès des jeunes ou encore d'offrir aux travailleuses des conditions de travail décentes et des activités de perfectionnement de plus en plus nécessaires compte tenu de l'alourdissement de la clientèle. Les enfants témoins demeurent les oubliés du système, malgré qu'on reconnaisse qu'ils sont beaucoup plus à risque de développer des problèmes de santé mentale et physique que les autres. Enfin, la concertation et le partenariat ont peu progressé.

---

<sup>138</sup> Informations fournies en février 2001 par Mme Isabelle Côté, responsable du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et coordonnatrice régionale du dossier Violence conjugale et sexuelle à la RRSSS.

<sup>139</sup> Charlaïne LAPLANTE. « Une stratégie contre les abus sexuels chez les enfants », *La Tribune*, 2 février 2001.

<sup>140</sup> RRSSS de la Mauricie-Bois-Francs. *Stratégies d'action prioritaires 1995-2001*, 1995.

<sup>141</sup> RRSSS de la Mauricie-Bois-Francs. *La transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francs : Décisions 1996*, 1997.

Toutefois, dans son *Plan de consolidation 1999-2002*, la RRSSS réitère les priorités identifiées en 1996 en matière de conditions de vie des femmes et signifie son intention d'intensifier ses efforts, notamment en travaillant à contrer la violence faite aux femmes. Ainsi, en mars 1999, elle invitait quelque 120 représentants d'organismes et d'établissements à participer à une journée régionale sur la violence conjugale pour déterminer les priorités à retenir pour les trois prochaines années, ainsi que les moyens concrets pour les actualiser. Par ordre d'importance, les priorités retenues sont : l'accès à des services externes pour les femmes victimes, la prévention auprès des jeunes et la formation des personnes intervenantes du réseau. Dans le cadre de cette mobilisation, un responsable de la coordination et de la concertation des ressources a été mandaté pour assurer la mise en œuvre des actions dans chacun des territoires de la région. La constitution d'un *Bottin régional des ressources en violence faite aux femmes (1999)*, et sa diffusion massive aux personnes actives dans les différents secteurs concernés par cette problématique, constituent certes un premier pas vers la connaissance des ressources et la clarification de leur mission, préalables essentiels à la complémentarité et au continuum des services. Mais les liens intersectoriels demeurent peu développés et demandent à être formalisés afin d'optimiser la complémentarité des services. En ce sens, on gagnerait à recourir à une approche globale d'intervention telle que préconisée par les groupes féministes. Les groupes de femmes estiment aussi que les protocoles existants demandent à être améliorés.

Des sommes ont été engagées par la RRSSS pour assurer la mise en œuvre de la deuxième et de la troisième priorité. Au cours de l'année 1999-2000<sup>142</sup>, une formation en dépistage a été dispensée aux intervenantes, intervenants et gestionnaires des CLSC de tous les territoires. Les activités de prévention de la violence auprès des jeunes sont amorcées et doivent se poursuivre. Enfin, une campagne de sensibilisation et d'information auprès du grand public a été lancée. Cependant, déplorent des intervenantes des groupes de femmes, ces interventions, parce qu'elles ne sont pas intégrées en continuité dans les planifications de la RRSSS, demeurent ponctuelles. Or, estiment-elles, pour avoir une portée réelle, ce type d'action doit s'insérer dans une démarche à long terme.

Mais, à ce jour, aucun financement n'a été débloqué pour garantir l'accessibilité à des services externes, identifiée comme la plus importante des priorités. En mai 1999<sup>143</sup>, le Regroupement des maisons d'aide et d'hébergement de la région a d'ailleurs déposé à la RRSSS une pétition de plus de 14 000 noms réclamant un meilleur financement de leurs activités. La Régie travaille actuellement à identifier des stratégies qui pourraient assurer la mise en œuvre de cette priorité.

En matière d'agressions sexuelles, la Régie s'engage, au cours des trois prochaines années, à « soutenir l'actualisation des orientations [gouvernementales] en matière d'agressions sexuelles par la constitution d'un portrait des actions et services offerts [...], par l'identification de priorités régionales [...], l'élaboration et la réalisation d'un plan

---

<sup>142</sup> Source : M<sup>me</sup> Isabelle Côté, responsable du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes et coordonnatrice régionale du dossier Violence conjugale et sexuelle à la RRSSS, mars 2000.

<sup>143</sup> *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mai 1999.

d'action régional »<sup>144</sup>. Pour ce faire, la RRSSS a mandaté un comité de travail. Après quatre ans d'attente, les orientations gouvernementales ont été rendues publiques en février 2001.

## 1.8 La vitalité du secteur communautaire

La contribution des groupes communautaires et populaires constitue un apport essentiel à la vie régionale. Comme le fait remarquer la RRSSS, « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique<sup>145</sup>. »

En 1993<sup>146</sup>, une recherche portant sur les organismes communautaires de la région en recensait plus de 181 seulement au Centre-du-Québec. En plus des groupes de femmes, dont nous traitons plus loin, ces organismes interviennent notamment auprès des personnes défavorisées, des personnes âgées et des jeunes, des personnes handicapées, des familles en difficulté, des personnes éprouvant des problèmes de santé mentale ou de celles aux prises avec l'alcoolisme ou la toxicomanie. On estime que plus de 46 000 personnes sont ainsi rejointes par leurs activités. Ces organismes ont pignon sur rue, sept fois sur dix, dans les MRC Drummond (36 %) ou Arthabaska (33,7 %). On évaluait à plus de 5 500, majoritairement des femmes (67,7 %), le nombre des personnes engagées de façon active comme bénévoles ou militantes. Celles-ci constituaient aussi la majorité des 1 320 membres des conseils d'administration (58 %). L'engagement communautaire et le bénévolat sont donc, au Centre-du-Québec comme ailleurs, largement une « affaire de femmes ».

Souvent associés au développement social et au bénévolat, les groupes communautaires ont pourtant aussi un impact économique non négligeable. En effet, non seulement génèrent-ils des emplois, mais leurs frais d'opération représentent autant de sommes injectées dans l'économie régionale, sans compter les coûts sociaux qu'ils épargnent à la communauté par leur travail de prévention et de soutien. Au total, en 1993, 360 personnes rémunérées travaillaient à plein temps et 150 à temps partiel dans le secteur communautaire. Quel que soit le régime d'emploi, les femmes constituaient la forte majorité des employés rémunérés (83,6 % en moyenne).

En juin 1998<sup>147</sup>, on dénombrait aussi au Centre-du-Québec 157 coopératives. Elles emploient 2 300 personnes et possèdent des actifs de 2,1 milliards \$ et se répartissent principalement dans les domaines des services financiers (75), du travail (35) et de l'habitation (28). Mentionnons que la Société coopérative agricole des Bois-Francs (à Victoriaville) se situe au deuxième rang parmi les coopératives les plus importantes au Québec<sup>148</sup>. L'annonce en février 2000<sup>149</sup> d'un projet de mise en place d'un incubateur

---

<sup>144</sup> RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *Plan de consolidation 1999-2002...*, op. cit., p. 33.

<sup>145</sup> *Idem*, p. 29.

<sup>146</sup> Le Mouvement populaire et communautaire 04. *Rapport d'enquête : L'impact social et économique des groupes populaires et communautaires de la région 04*, septembre 1993.

<sup>147</sup> CRCDCQ. *Planification stratégique 1998, Profil coopératif* (source incomplète).

<sup>148</sup> Développement des ressources humaines Canada. *Événements...*, op. cit.

industriel coopératif mérite aussi d'être soulignée. Ce projet, une première au Québec, permettra de favoriser et de soutenir la création de PME coopératives. La majorité des coopératives se retrouve dans les MRC les plus peuplées (33 % dans Drummond et 25 % dans Arthabaska), la part restante se répartit également dans les trois autres sous-régions.

On peut dire que le Centre-du-Québec représente, depuis longtemps, une véritable pépinière en matière de développement communautaire. D'abord, c'est dans cette région que la première corporation de développement communautaire du Québec a vu le jour : en 1984, la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs est fondée à Victoriaville. Elle regroupe 53 organismes coopératifs ou communautaires désireux de resserrer leurs liens, de mettre en commun leurs ressources, de participer collectivement au développement socioéconomique de leur milieu et de mener des luttes et des actions communes. Une des plus intéressantes réalisations de la Corporation a été de réunir dans un même édifice, la Place communautaire Rita-Saint-Pierre, 33 des 53 organismes membres, réglant ainsi un des principaux problèmes des groupes : se trouver un local convenable à prix décent. Mandatée, en vertu d'une entente de gestion avec le Centre local de développement d'Arthabaska, pour gérer le fonds d'économie sociale, la Corporation cherche à développer des entreprises durables, comme un centre pour handicapés physiques, le marché public de Victoriaville ou le Grenier de l'informatique qui récupère du matériel informatique. En 2001, la Corporation souhaite mettre sur pied un centre de formation pour soutenir la participation communautaire. Chacune des autres MRC de la région compte aussi une corporation de développement communautaire, si bien qu'on retrouve au Centre-du-Québec 5 des 34 organismes de cette nature qui existent au Québec<sup>150</sup>. Mentionnons que les CLD des MRC Arthabaska et L'Érable ont aussi confié à la corporation de développement communautaire de leur territoire la promotion et le soutien technique de l'économie sociale<sup>151</sup>.

Dans la PSR du CRCQD comme dans le *Plan de consolidation* de la RRSSS, les décideuses et décideurs régionaux s'engagent à reconnaître la contribution importante des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être des citoyens. La RRSSS réitère ses intentions de consolider le financement de base des organismes et de l'accroître selon la disponibilité des crédits supplémentaires. Cependant, face à l'augmentation des ressources communautaires observée ces dernières années, la RRSSS a aussi révisé le processus d'accréditation des organismes communautaires et a redéfini les balises de leur financement de base. Si on peut espérer que ces démarches contribuent à contrecarrer le sous-financement chronique qui touche plusieurs groupes communautaires, il faudra s'assurer qu'elles respectent l'autonomie des groupes et qu'elles tiennent compte de l'approche globale adoptée par certains organismes, dont les groupes féministes.

---

<sup>149</sup> *Idem.*

<sup>150</sup> Roger LEVASSEUR. « Des retombées annuelles de 6 à 7 millions \$ », *Le Nouvelliste*, samedi 14 octobre 2000. Aussi La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. *La Corpo des Bois-Francs : signe de nouvelles solidarités*, [sous la dir. de Ginette Genois], 1997.

<sup>151</sup> Ministère des Régions, Direction régionale du Centre-du-Québec. *Caractéristiques socio-économiques...*, *op. cit.*

## 1.9 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créateurs, artistes et techniciens dans la région. Ces emplois prennent encore plus d'importance dans un contexte de coupures des budgets accordés aux institutions culturelles nationales.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie<sup>152</sup>. Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs.

Selon une étude récente, seulement 2 % de la population des cinq MRC centricaises affirment habiter dans la région Centre-du-Québec<sup>153</sup>. Plutôt, les gens s'identifient avant tout à leur ville ou à leur village. La création récente de la région pose le défi de développer un sentiment d'appartenance et une fierté régionale. Pour assurer un véritable enracinement, le Centre-du-Québec doit mettre à contribution toutes les artisanes et les artisans du développement, sous toutes ses facettes. C'est pourquoi, le CRCDCQ reconnaît, dans son Plan de développement stratégique 1999-2004, les hommes et les femmes occupant le territoire du Centre-du-Québec comme coresponsables de son développement et s'engage à développer les conditions favorisant l'exercice d'une citoyenneté active pour toutes et tous. « Il nous faut favoriser la participation au sein des instances décisionnelles de telle sorte que chaque individu impliqué puisse se sentir [...] un partenaire actif au sein des différentes organisations vouées au développement de la région<sup>154</sup>. » Pour ce faire, on a retenu un modèle d'organisation constitué de 13 tables sectorielles de concertation intra et interMRC, pour rejoindre l'individu le plus près possible de son milieu de vie, à travers toutes les étapes de sa vie. De plus, chaque territoire et secteur est représenté équitablement à l'assemblée générale du CRCDCQ.

Selon la volonté exprimée par le milieu, le renforcement de l'identité régionale nécessite aussi qu'on se dote d'outils de communication qui favoriseront la circulation d'une information commune sur l'ensemble du territoire. La création de la région du Centre-du-Québec a permis d'inscrire cette préoccupation dans la PSR.

Si, actuellement, la population a accès aux grands réseaux québécois de télévision, aucun n'a pignon sur rue dans la région. Pour ce qui est des quotidiens, la région est partiellement desservie par deux journaux établis dans les régions limitrophes, à savoir *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières et *La Tribune* de Sherbrooke. Aucune de ces publications

---

<sup>152</sup> Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

<sup>153</sup> Écho sondage. *Résultats d'un sondage présentant le profil des répondants du Centre-du-Québec et les habitudes de consommation et d'écoute des médias*, Étude produite pour le compte du Comité réflexion média Centre-du-Québec, juin 1999.

<sup>154</sup> CRCDCQ. *Planification stratégique régionale...*, op. cit.

ne rejoint l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec et, depuis les dernières années, on assiste à une baisse de lecture de ces journaux au profit des quotidiens montréalais. C'est plutôt par l'entremise des six hebdomadaires qui couvrent l'ensemble du territoire et des cinq stations de radios que les Centricois et Centricois peuvent obtenir de l'information locale. Mentionnons cependant qu'il n'y a aucune radio locale dans les MRC Bécancour et Nicolet-Yamaska, une situation qui pourrait bientôt être corrigée avec la mise sur pied d'une coopérative de solidarité de radio communautaire qui envisage adresser une demande de licence au CRTC. La télévision communautaire a des assises profondes au Centre-du-Québec, particulièrement à Victoriaville et à Plessisville où deux stations autonomes ont été fondées il y a plus de 20 ans<sup>155</sup>.

Sur le territoire du Centre-du-Québec, le traitement de l'information régionale est sommaire et sa diffusion, pas toujours assurée. Ce sujet a d'ailleurs été au centre des réflexions du Forum des communications régionales tenu en octobre 1999. « Nous prenons conscience de l'éclatement de notre région dans le monde des communications. Nous sommes confrontés à une couverture médiatique morcelée. Et ce morcellement rend difficile la circulation de l'information. Il contribue même à l'isolement des différentes parties de la région<sup>156</sup>. » Depuis, un comité provisoire, formé de représentantes et représentants de chacune des MRC, a été mandaté pour mettre sur pied le Forum permanent des communications régionales qui veillera à actualiser les actions identifiées lors du forum d'octobre et à élaborer un plan d'action en matière de communications régionales<sup>157</sup>.

En 1999, le branchement des foyers centricois à Internet, qui varie peu d'une MRC à l'autre, accuse un léger retard par rapport à la moyenne québécoise (18 % c. 23,4 %)<sup>158</sup>. Précisons par ailleurs que certains services publics ou parapublics sont « branchés » aux nouvelles technologies de l'information et des communications et en rendent l'accès possible à la population. Ainsi toutes les écoles des trois commissions scolaires, cinq bibliothèques autonomes et 45 bibliothèques affiliées au Centre régional de services des bibliothèques publiques, ainsi que les 37 centres d'accès communautaires subventionnés par le gouvernement fédéral ouvrent la voie à l'inforoute<sup>159</sup>.

En ce qui concerne le développement culturel, c'est la Table sectorielle de concertation interMRC de développement culturel qui veille à la concertation et à la consolidation en la matière<sup>160</sup>. En outre, les artistes et intervenants de la région ont su mettre en place des organismes et événements représentatifs de leur milieu malgré l'attrait qu'exercent

---

<sup>155</sup> Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction régionale. Contribution au bilan socioéconomique de la région déposée à la Commission administrative régionale, avril 2000.

<sup>156</sup> Discours d'ouverture de M<sup>gr</sup> Raymond ST-GELAIS. Cité dans *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> novembre 1999.

<sup>157</sup> CRCDCQ. *Revue de presse*, adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.centre-du-quebec.qc.ca/comm>.

<sup>158</sup> Mélanie BERGERON et Myriam DEMERS. *Étude sur la population internaute du Centre-du-Québec*, présentée au CRCDCQ en janvier 2001.

<sup>159</sup> Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction régionale. *Contribution au bilan...*, *op. cit.*

<sup>160</sup> « Position de la Table interMRC vs le Conseil régional de la culture du Cœur-du-Québec », extrait du procès-verbal du comité exécutif du CRCDCQ du 13 juillet 2000.

Montréal et Québec, situées à proximité. De plus, les deux régions ont implanté, depuis 1987, le plus important regroupement du Québec dans le domaine muséal, Médiat-Muse, qui regroupe 22 établissements<sup>161</sup>. Dans la région, on retrouve quatre musées, dont le musée des Religions de Nicolet et le musée Laurier à Victoriaville, un centre d'exposition (Drummondville) et trois autres lieux d'interprétation du patrimoine accrédités par le ministère de la Culture et des Communications, dont le musée du Bronze d'Inverness (L'Érable), seul du genre au monde<sup>162</sup>. Huit bibliothèques publiques autonomes et 59 bibliothèques municipales affiliées, reliées à un centre régional de services, desservent le territoire. Le ministère de la Culture et des Communications estime que la qualité de la desserte mériterait d'être améliorée particulièrement dans les MRC Arthabaska, Nicolet-Yamaska et, dans une moindre mesure, Bécancour<sup>163</sup>. Malgré qu'on ne retrouve que trois salles professionnelles dans la région, à Drummondville, Baie-du-Febvre et à Bécancour, les résidentes et résidents de la région ont accès aux arts de la scène grâce à des ententes de partenariat conclues avec les municipalités et les institutions scolaires. En outre, deux centres d'artistes mettent à la disposition des créatrices et des créateurs de la région des équipements pour la production de leurs œuvres : le Groupement des arts visuels de Victoriaville (GRAVE) et le théâtre Parminou, véritable institution de la culture sociale fondée en 1974.

Plusieurs événements culturels se déroulent tout au long de l'année, dont certains ont acquis une notoriété qui déborde largement la région. Retenons le *Festival de musique actuelle* ainsi que le festival international de théâtre amateur *Les Coups de théâtre* de Victoriaville, ainsi que le *Mondial des Cultures* et *Les Légendes fantastiques* de Drummondville<sup>164</sup>.

Les représentantes et représentants aux tables sectorielles intraMRC–secteur développement culturel, travaillent à l'élaboration d'une politique pour chacune des MRC. Au terme de cette étape, les points de convergence des politiques culturelles locales pourraient servir de base à une politique culturelle régionale et se concrétiser par la conclusion d'une entente spécifique sur le sujet avec le MCC<sup>165</sup>. Actuellement, seule la ville de Victoriaville possède une politique culturelle, alors que la MRC Nicolet-Yamaska, qui a adhéré au programme Villes et villages d'art et de patrimoine, s'est engagée dans la préparation d'une politique culturelle<sup>166</sup>.

Contrairement à d'autres régions du Québec, le Centre-du-Québec a encore relativement peu exploité son potentiel touristique, si bien que la région est loin d'avoir atteint son

---

<sup>161</sup> Conseil régional de la culture Cœur-du-Québec. Adresse URL (page consultée en mai 2000) : [http://sites.cgocable.ca/CRC\\_pgs/P\\_Commun/Present.htm](http://sites.cgocable.ca/CRC_pgs/P_Commun/Present.htm).

<sup>162</sup> Les informations concernant les infrastructures culturelles de la région proviennent de Madame Marie-Josée Champagne, directrice du bureau régional du ministère de la Culture et des Communications.

<sup>163</sup> Ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale. *Contribution au bilan socioéconomique déposée à la Commission administrative régionale*, 2000.

<sup>164</sup> Ministère de la Culture et des Communications. Adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/manifcul/caled/mtlete.htm>.

<sup>165</sup> CRCDCQ. *Communiqués*, adresse URL (page consultée en mai) : <http://centre-du-quebec.qc.ca/comm>, 2000.

<sup>166</sup> Ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale. *Contribution au bilan socioéconomique...*, *op. cit.*

potentiel optimal en tant que destination touristique. Certains événements ou attraits, intéressants et originaux parce qu'ils s'appuient sur les origines de son développement ou sur les traditions, ont néanmoins contribué à son rayonnement<sup>167</sup>. Nous pensons particulièrement au Village québécois d'antan dans Drummond, ainsi qu'au musée des Abénakis, au musée des Religions et au Centre d'interprétation de Baie-du-Febvre dans Nicolet-Yamaska.

La création de l'Association touristique régionale du Centre-du-Québec (ATR), reconnue officiellement par Tourisme Québec le 28 janvier 2000, pourrait donner un nouvel essor à ce secteur, particulièrement au chapitre de la commercialisation et de la promotion des produits touristiques régionaux. D'ailleurs, la *Planification stratégique régionale 1999-2004*, prévoit consacrer des efforts pour développer le tourisme rural, l'agrotourisme et des forfaits régionaux spécifiques à l'offre touristique régionale, dont les vacances à vélo.

Selon le dernier recensement (1996), une proportion un peu plus élevée de femmes que d'hommes du Centre-du-Québec occupe un emploi dans le domaine des arts, de la culture, des sports ou du loisir (2 % c. 1,4 %). Le taux régional de féminité de ces métiers ou professions (52,5 %) dépasse légèrement la moyenne québécoise (51,1 %)<sup>168</sup>. Enfin, les femmes occupent une proportion importante des postes de cadres ou de direction du milieu culturel<sup>169</sup>.

## **1.10 La contribution des femmes**

### **1.10.1 Le mouvement associatif**

Les 31 groupes de femmes que compte le Centre-du-Québec démontrent bien toute la vigueur du mouvement des femmes et la présence d'une vie associative aussi réelle que marquante pour la région. En effet, les femmes sont engagées activement dans l'amélioration des conditions de vie, elles participent à toutes les tables de concertation et elles s'efforcent d'être partie prenante des nouveaux enjeux qu'induit, pour les femmes, la régionalisation.

La plupart des groupes de femmes<sup>170</sup> interviennent sur des questions spécifiques, que ce soit en matière de violence faite aux femmes, d'intégration des femmes au marché du travail, d'agression sexuelle, etc. Aux côtés des comités de condition féminine au sein de trois syndicats, on retrouve aussi un syndicat d'agricultrices, un réseau de femmes d'affaires (Drummondville), un comité diocésain de condition féminine et deux cercles de fermières. L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) est aussi

---

<sup>167</sup> Ministère du Tourisme, Direction régionale. *Contribution..., op. cit.*

<sup>168</sup> Statistique Canada. *Recensement de 1996, compilations spéciales..., op. cit.*

<sup>169</sup> Conversation entre Madame Ginette Voyer du bureau régional du CSF de Trois-Rivières et Madame Marie-Josée Champagne, directrice régionale du MCC. Selon cette source, au printemps 1999, les femmes occupaient 52 % des postes de cadres ou direction dans les différentes infrastructures des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

<sup>170</sup> Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes du Québec, région Centre-du-Québec*, mise à jour janvier 2001.

présente au Centre-du-Québec, principalement dans les dossiers du virage ambulatoire et de la conciliation travail-famille, autour desquels se mobilisent les membres des associations de l'ensemble du Québec<sup>171</sup>. D'autres groupes sont plus polyvalents : ainsi, les quatre centres de femmes utilisent une approche globale, multisectorielle et intégrée et offrent des services d'information, de relation d'aide, de référence ainsi que des ateliers de formation personnelle. Sept groupes de femmes sur dix se retrouvent dans les villes de Drummondville (8), Victoriaville (7) ou Nicolet (6). Les femmes des régions rurales ont donc un accès plus limité à ces ressources pourtant indispensables.

En 1993, des groupes de femmes des régions de la Mauricie et des Bois-Francs se dotent d'un lieu d'échange et d'action : la Table de concertation des groupes de femmes de la Mauricie-Bois-Francs est légalement constituée. En plus de promouvoir et de défendre les droits des femmes, la Table assure une représentation féminine aux instances de développement régional. Ainsi, elle a contribué à la mise sur pied du comité responsable du dossier condition féminine au sein du Conseil régional de développement de l'ancienne région Mauricie-Bois-Francs. De même, elle a participé à la mise sur pied du Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes de la RRSSS. En 1996, la Table se donne le mandat de travailler à l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes, notamment par leur insertion dans des emplois non traditionnels. Cette préoccupation s'est notamment traduite par la mise en place des projets *Femmes et production industrielle* et *Entrepreneuriat féminin régional*.

À la suite de la création de la région en 1997, les groupes de femmes du Centre-du-Québec et de la Mauricie ont senti la nécessité de se donner des instances de concertation autonomes. Ainsi est née, en mai 1998, la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec, dont le siège social est situé à Victoriaville et qui compte une employée permanente pour assurer la coordination. En décembre 1999, 18 groupes de femmes ou groupes mixtes qui interviennent surtout auprès des femmes, en faisaient partie. Elle participe à la table sectorielle interMRC Femmes, instance mandatée pour élaborer la planification stratégique régionale en matière de condition féminine, et dont deux représentantes siègent à l'assemblée générale du CRCDCQ.

Tout en poursuivant, de concert avec la Table de concertation de la Mauricie, son travail dans le dossier *Femmes et production industrielle*, la Table de concertation du mouvement des femmes a établi ses propres priorités. Parmi les projets qui retiennent l'attention, mentionnons : *Pour une meilleure équité salariale*, qui vise à informer tant les travailleuses, que les employeurs, les syndicats ou le public en général sur les droits et les enjeux reliés à l'application de la loi sur l'équité salariale, *Femmes et pouvoir*, par le biais duquel on souhaite augmenter et appuyer activement les femmes qui s'engagent dans le développement social et économique de la région, ainsi que le concours *Gagnez votre entreprise*, mentionné plus tôt. Ces priorités s'accordent avec celles retenues par la table sectorielle interMRC Femmes dans la *Planification stratégique 1999-2004*, soit valoriser auprès des femmes les métiers non traditionnels, accroître la présence des femmes dans les instances décisionnelles, promouvoir l'équité salariale.

---

<sup>171</sup> Roger LEVASSEUR. « La Mauricie s'est signalée », *Le Nouvelliste*, 25 août 1999.

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts, pour suppléer à la réduction des services publics ou, du moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin<sup>172</sup>, si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

### **1.10.2 L'apport individuel des femmes**

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, et bien que nous ayons relevé d'importantes disparités intrarégionales à cet égard, la position des femmes du Centre-du-Québec en termes d'intégration et de maintien en emploi se compare généralement à

---

<sup>172</sup> Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

l'ensemble des Québécoises. De même, les travailleuses autonomes constituent une part aussi importante de la main-d'oeuvre féminine régionale qu'en moyenne au Québec. En outre, elles s'engagent de plus en plus dans l'entrepreneuriat. En effet, même si nous ne possédons pas de chiffres à l'appui, les promotrices du projet *Entrepreneuriat féminin régional*, dans le cadre duquel on effectue la recension des entreprises dirigées par des femmes, ont établi que les entreprises de la région dirigées par des femmes propriétaires se retrouvent dans tous les secteurs d'activités<sup>173</sup>. Par ailleurs, lorsque, en l'an 2000, la Table de concertation a organisé, pour une deuxième année consécutive, le concours *Gagnez votre entreprise*, 28 Centriciennes ont posé leur candidature et 13 ont déposé un plan d'affaires : voilà qui prouve que l'esprit entrepreneurial est bien présent chez les femmes de la région. Mentionnons aussi l'existence d'un chapitre du Réseau des femmes d'affaires du Québec.

D'autre part, confirment les données du MAPAQ<sup>174</sup>, les agricultrices de la région participent autant que les autres Québécoises à la propriété des exploitations, tant comme actionnaires majoritaires que propriétaires uniques.

En matière de développement social, les Centriciennes ont une contribution majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante au Centre-du-Québec. On ne peut manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre d'administratrices, de salariées ou de bénévoles. Rappelons aussi leur importante contribution dans le domaine des arts et de la culture, tant dans des postes de direction qu'à titre de salariées ou de créatrices.

Il faut également souligner l'apport des activités reproductives au développement, à plus forte raison dans une région où la fécondité demeure élevée. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte cette contribution, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région?

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part de ces nombreuses tâches, parentales ou domestiques, essentielles à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le dernier recensement de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont

---

<sup>173</sup> Projet entrepreneuriat féminin régional. *Pochette promotionnelle*.

<sup>174</sup> MAPAQ. *Profil des exploitantes...*, *op. cit.*

rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison<sup>175</sup>. Rappelons que dans une étude précédente, Statistique Canada avait estimé la valeur du travail non rémunéré<sup>176</sup> d'une femme mariée non active sur le marché du travail et ayant des enfants à 24 000 \$<sup>177</sup>.

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Par rapport aux hommes, elles demeurent toujours sous-représentées et ce, indépendamment du palier de pouvoir considéré. On ne peut cependant nier les pas importants qui ont été faits par les Centriciennes qui, bien qu'encore loin de la représentation paritaire, occupent une place dans les lieux de pouvoir régionaux et locaux qui dépasse dans presque tous les cas la moyenne québécoise. On doit à cet effet souligner et saluer les moyens mis en œuvre par les instances de la région, notamment le CRDCDQ, pour redresser la situation.

Ainsi, en 1999<sup>178</sup>, elles occupent le tiers des sièges de l'assemblée générale du Conseil régional de concertation et de développement, se classant ainsi au troisième meilleur rang du Québec (33,3 % c. 26 %). Mieux, avec cinq des onze sièges, elles constituent près de la moitié des membres du conseil exécutif de cet organisme ; cette donnée n'est cependant pas disponible pour l'ensemble du Québec. Il convient en outre de signaler la structure de représentation particulière dont s'est doté le CRCD, à la suite de représentations du mouvement des femmes, pour favoriser la participation féminine : selon les règlements généraux, toutes les tables sectorielles sont représentées à l'assemblée générale par une femme et un homme qui ont droit de vote à tour de rôle. La proportion des femmes au conseil d'administration des CLD atteint aussi le tiers en moyenne (c. 25,5 %)<sup>179</sup>. Seule la MRC L'Érable est en reste avec un taux nettement inférieur à la moyenne régionale (13,3 % c. 33,3 %) et, qui plus est, la proportion de femmes a diminué de 1998 à 1999 (-2,1 %). De plus, 17 % des municipalités sont dirigées par une mairesse (c. 10,4 %). De fait, dans toutes les MRC de la région, sauf Nicolet-Yamaska (10 %), les femmes constituent au moins 14 % des maires, cette proportion atteignant même 25 % dans Bécancour<sup>180</sup>. Les femmes ne représentent toutefois que 18,7 % des conseillers

---

<sup>175</sup> Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique des familles...*, op. cit.

<sup>176</sup> La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectueraient un travail similaire. D'après l'approche généraliste, on applique le taux de rémunération des employés de maison femme ou homme à tout faire. Voir : Statistique Canada. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », dans *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

<sup>177</sup> *Idem*, p. 30 et 33.

<sup>178</sup> Ministère des Régions, Direction régionale de la Montérégie. *Présence des femmes au Conseil d'administration des CRD au 1<sup>er</sup> décembre 1999*, février 2000.

<sup>179</sup> Ministère des Régions, Direction régionale de la Montérégie. *Présence des femmes au sein des c.a. et des c.e. des CLD au 1<sup>er</sup> décembre 1999*.

<sup>180</sup> Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec. Compilations réalisées par Nancy-Annie Léveillée dans le cadre du projet *Femmes et pouvoir*, décembre 2000.

municipaux (c. 23,1 %) <sup>181</sup>. Toutes les MRC accusent un déficit à ce chapitre <sup>182</sup>. Au sein des commissions scolaires, elles sont proportionnellement nettement plus nombreuses à la présidence qu'en moyenne au Québec (66,6 % c. 45 %) et aussi souvent commissaires (49,1 % c. 48 %). Enfin, les femmes sont plus représentées au c.a. de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec avec 43,5 % des postes (c. à 36,9 %).

Par contre, en comparaison de la moyenne des Québécoises, les Centriciennes sont sous-représentées au sein du Conseil régional des partenaires du marché du travail (38,9 % c. 42 %). Enfin, la région ne compte aucune députée à l'Assemblée nationale alors qu'au Québec, les femmes y occupent en moyenne 23,2 % des sièges.

On le voit, même s'il reste toujours du chemin à faire, les décideuses et décideurs régionaux et locaux sont résolument engagés dans la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*. L'accroissement de la présence des femmes dans les instances décisionnelles constitue d'ailleurs un des objectifs de la plus récente planification stratégique régionale. On y décèle aussi la volonté des décideuses et des décideurs de prendre en compte la réalité et les besoins des femmes. Pour peu que les femmes disposent de conditions pour soutenir leur engagement, on peut prévoir que cette ouverture contribuera à hausser leur participation aux débats et aux décisions pour le développement de la région et les incitera à se porter candidates dans les postes électifs.

---

<sup>181</sup> Ministère des Affaires municipales, Bureau du sous-ministre. *Résultats des élections 2000*, janvier 2001.

<sup>182</sup> Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec. *Compilations réalisées...*, op. cit.

**Tableau 10 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Centre-du-Québec et ensemble du Québec**

	Région 17		Québec	
	Femmes Nombre	Total	Femmes %	Femmes %
Assemblée Nationale du Québec (1998)	0	3	0,0	23,2
Mairies (2000)	15	88	17,0	10,4
Conseils municipaux	101	539	18,7	23,1
Commissions scolaires (1998)				
— Assemblée des commissaires	28	57	49,1	48
—Présidence des commissions scolaires	2	3	66,6	45
Régie régionale de la santé et des services sociaux				
Conseil d'administration (1999) région 04 et 17	10	23	43,5	36,9
Conseil régional de concertation et de développement				
— Assemblée générale (1999)	15	45	33,3	26
— Conseil exécutif	5	11	45,5	n/d
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2001)	7	18	38,9	42
Centres locaux de développement (1999)			33,3	25,3
— MRC L'Érable	2	15	13,3	
— MRC Bécancour	9	21	42,9	
— MRC Arthabaska	6	18	33,3	
— MRC Drummond	5	15	33,3	
— MRC Nicolet-Yamaska	8	21	38,1	

Source : Compilations effectuées par le bureau régional du Conseil du statut de la femme de la Mauricie-Centre-du-Québec, 2001.

### 1.11 La position des femmes dans le développement du Centre-du-Québec

Malgré le caractère incomplet du portrait qui précède en raison des carences dans la disponibilité des données statistiques sexuées et de la récente création de la région étudiée, certaines caractéristiques de la position des femmes dans le développement du Centre-du-Québec méritent d'être mises en relief.

Dans l'ensemble, les Centriciennes jouissent de conditions d'intégration et de maintien en emploi meilleures que la moyenne des Québécoises. Par contre, on a pu observer à cet égard des disparités entre les différentes sous-régions qui défavorisent les territoires plus

ruraux et touchent davantage les femmes que les hommes. De plus, la participation au marché du travail apparemment enviable ne doit pas nous faire oublier la faiblesse relative des revenus moyens d'emploi et la plus grande incidence du travail à temps partiel qui affectent les Centriciennes en plus forte proportion que les Québécoises et que les hommes de la région. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à leur très grande concentration professionnelle, encore plus qu'ailleurs au Québec, dans des emplois dits « traditionnellement féminins » du secteur tertiaire, secteur qui est relativement « sous-développé » dans la région, sans compter les nombreuses transformations et compressions qui y ont eu cours ces dernières années. Mais peut-être doit-on surtout rappeler que les métiers et professions où se concentrent majoritairement les femmes, les ghettos d'emploi féminin, ont été traditionnellement sous-valorisés et, en conséquence sous-payés.

Sur le plan de la scolarité, la région présente d'importants écarts avec la moyenne du Québec et ce, tant chez les hommes que chez les femmes : les Centriciennes et les Centriciens sont plus nombreux à détenir moins de neuf ans de scolarité et, inversement, ils ont plus rarement poursuivi des études post-secondaires et universitaires. La situation évolue cependant avec le temps, en faveur des jeunes femmes, qui prolongent plus souvent leurs études que les jeunes hommes, quoique moins que la moyenne des Québécoises. Néanmoins, compte tenu de leurs choix scolaires qui demeurent concentrés dans quelques familles de programmes fortement traditionnels et parfois peu arrimés avec les priorités régionales de développement, les femmes demeurent moins susceptibles de profiter du dynamisme industriel et de la diversification économique de la région.

C'est pourquoi, faute de débouchés professionnels dans la région, l'exode temporaire qu'entreprennent les jeunes femmes pour poursuivre leurs études devient-il trop souvent permanent. Or, ces migrations grugent le relatif avantage démographique de la région et accroissent la vitesse de progression des transformations de la pyramide des âges. Si des mesures ne sont pas prises pour freiner ces départs, la population du Centre-du-Québec, qui jouit pourtant actuellement d'un taux de fécondité supérieur à la moyenne, verra le processus de vieillissement s'accélérer dans les prochaines années.

D'ailleurs, déjà dans les trois territoires de MRC les plus ruraux, les proportions des personnes âgées dépassent les moyennes régionale et nationale. Les femmes en sont particulièrement affectées car, non seulement elles constituent la majorité des personnes vieillissantes, mais elles assument plus souvent qu'à leur tour le fardeau de travail que peut représenter la prise en charge d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint malade, situation qui s'est d'ailleurs accentuée avec le virage ambulatoire. D'autre part, si l'incidence de la monoparentalité est moins fréquente dans la région que dans l'ensemble du Québec, elle y progresse cependant à un rythme accéléré chez les familles ayant la charge d'enfants mineurs. On observe également chez les adolescentes enceintes, un recours moins fréquent à l'avortement. Ceci soulève avec encore plus d'acuité la nécessité tant de mesures de conciliation famille-travail, que de passerelles d'insertion socioprofessionnelle pour les femmes connaissant des difficultés particulières. Citons aussi à ce chapitre les femmes défavorisées, les femmes handicapées et les femmes autochtones.

En matière de santé, compte tenu de la réalité régionale, les questions entourant les naissances, incluant leur planification, ainsi que la santé mentale ont retenu l'attention du CSF. La périnatalité prend en effet une importance particulière dans un contexte d'importante fécondité comme on le remarque au Centre-du-Québec. Par ailleurs, on a noté que les jeunes femmes ont plus tendance à poursuivre leur grossesse dans la région qu'en moyenne au Québec, une situation d'autant plus préoccupante que, sur les territoires d'Arthabaska et de Drummond, les taux de grossesse précoce dépassent la moyenne régionale, voire, dans ce dernier cas, nationale. Pour le CSF, cette question renvoie à la disponibilité des ressources nécessaires, mais aussi à la capacité des jeunes filles de la région à se bâtir un projet de vie et à développer leur estime d'elle-même.

Cependant, les informations sur la santé mentale des Centriciennes, et notamment des jeunes femmes, ne manquent pas d'inquiéter. Ainsi, si, de façon générale, les femmes souffrent plus de la détresse psychologique que les hommes, la différence sexuelle est particulièrement flagrante chez les étudiantes du secondaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Chez les jeunes, l'écart entre les sexes se maintient en ce qui concerne les idéations et les tentatives de suicide. Aussi, bon nombre d'adolescentes déclarent avoir une faible estime de soi et elles sont plus nombreuses à adopter des comportements nocifs pour la santé comme le tabagisme, la sédentarité et les troubles alimentaires. Enfin, signalons que la population des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarque par un taux annuel de mortalité par suicide supérieur à la moyenne québécoise et que, chez les femmes, celles des territoires de Nicolet-Yamaska et Bécancour sont plus touchées par ce phénomène.

Les Centriciennes ne sont malheureusement pas, non plus, à l'abri de la violence. Si, selon les actes signalés aux services policiers, elles sont proportionnellement moins nombreuses à subir de la violence conjugale que la moyenne des Québécoises, le Centre-du-Québec apparaît néanmoins comme la région qui a connu la plus importante hausse de dénonciations de ces actes aux policiers de 1997 à 1999.

S'il est essentiel de prendre en considération ces problèmes, il faut aussi tabler sur les avantages remarquables chez les femmes du Centre-du-Québec. Elles sont fortement engagées dans les secteurs social et culturel, des piliers de la vie régionale. Très actives dans le secteur communautaire, plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes. Elles démontrent aussi un esprit entrepreneurial qui ne demande qu'à s'affirmer et ont su investir certains paliers de pouvoir, notamment, le CRCDCQ, les CLD, les mairies, la RRSSS et les commissions scolaires, où on les retrouve dans des proportions qui surpassent les moyennes nationales.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef à la vie de la région. La plus forte fécondité des Centriciennes et la présence relativement élevée de familles nombreuses sont d'ailleurs à l'origine de la structure démographique relativement jeune que conserve la région malgré l'exode de nombreux jeunes. Pourtant, les activités de production et encore moins de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la

pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

Force est de constater, qu'en dépit de leur importante contribution et de la richesse de leurs expériences, des inégalités socioéconomiques subsistent non seulement entre les Centricaises et les hommes de leur région, mais également face à l'ensemble des Québécoises.

Cependant, il y a tout lieu de souligner et de se réjouir de l'excellente connaissance des problèmes qu'ont développée les partenaires régionaux et de la remarquable volonté de prise en charge qu'ils manifestent. Le CSF a été vivement impressionné par la justesse des diagnostics qui ressortent de la planification stratégique régionale, comme des divers documents de planification ou d'orientation émanant de la RRSSS, ainsi que par la pertinence des mesures énoncées dans ces documents pour corriger les situations et mieux assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. L'enracinement, la vitalité et la qualité de la contribution du mouvement communautaire, et notamment du mouvement associatif des femmes, n'y sont pas étrangers et méritent aussi d'être salués.

Le Centre-du-Québec possède assurément beaucoup d'ingrédients favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CSF souhaite apporter sa contribution aux engagements et aux efforts consacrés par la région à ce chapitre en soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, des cibles d'intervention et des mesures correctrices que lui a inspirées l'analyse des conditions de vie des Centricaises et de leur position dans le développement de leur région.

## CHAPITRE II : DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS

**Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes**

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux statistiques. Même si nous remarquons des progrès certains dans les pratiques à ce chapitre de plusieurs organismes du Centre-du-Québec, les données ventilées disponibles permettent rarement une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez « basiques ». C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local. Enfin, pour certains aspects, dont la situation par groupe d'âge, ainsi que les caractéristiques des personnes immigrantes, autochtones, vivant seules ou entrepreneures, les données sexuées étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans le *Programme d'action 2000-2003-L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une nouvelle section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux sont appelés à devenir les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques, notamment sur le plan de la collecte et de l'analyse de statistiques.

### *Mesures proposées*

- 1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce**

- titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable. Qu'il se saisisse de l'occasion que lui fournit le projet d'observatoire régional pour systématiser cette pratique.**
  3. **Que les instances régionales et locales du Centre-du-Québec adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'adaptation de leur action.**
  4. **Que le CRCQ et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.**
  5. **Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux, bien qu'elle desserve toujours les régions Mauricie et Centre-du-Québec, produise des analyses sociosanitaires compatibles avec le nouveau découpage administratif afin de pouvoir prendre la mesure de l'état de santé physique et mentale des populations de deux régions, sous tous ses aspects, et qu'elle y discerne la réalité des femmes et des hommes.**

**Cible d'intervention 2 : Améliorer la qualité des emplois occupés par des femmes**

Bien que, formellement, l'on reconnaisse le droit des femmes au travail et l'égalité des sexes en emploi, il n'en demeure pas moins que celles-ci connaissent toujours des difficultés sur le marché du travail, notamment parce qu'elles sont concentrées dans certains secteurs d'emploi. Bien que plusieurs des domaines d'activité féminins soient indispensables à la qualité de vie régionale ou locale, même s'ils demeurent peu reconnus et comportent des conditions de travail qui laissent à désirer, d'autres ne correspondent plus aux besoins.

C'est pourquoi les filles et les femmes doivent être incitées à s'orienter vers des domaines d'études plus diversifiés et mieux accordés aux orientations stratégiques régionales. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner, les décideuses et décideurs régionaux tentent de susciter la diversification économique en misant sur les secteurs agroalimentaire et forestier, sur la nouvelle économie et sur l'industrie récréotouristique et en s'appuyant aussi bien sur l'entrepreneuriat que sur l'économie sociale. Ils souhaitent aussi favoriser le développement de la culture et des communications régionales. Les femmes et les filles doivent en être informées. Et pour persister, les femmes qui s'engagent dans des voies non traditionnelles doivent pouvoir compter sur un soutien organisé.

La situation ne peut changer spontanément puisque les filles se dirigent toujours majoritairement dans des formations menant à des champs traditionnellement féminins. Par surcroît, les femmes de la région, quoique cette tendance se résorbe chez les plus jeunes, sont sous-scolarisées ce qui limite leur réorientation professionnelle et leur accès à d'autres emplois, notamment dans les secteurs en pénurie.

S'il est intéressant que la PSR prévoit la valorisation auprès des femmes des métiers non traditionnels et la mise en place des mesures et des stratégies pour faciliter l'accès à l'égalité à l'emploi des femmes, notamment de celles connaissant des difficultés particulières, il importe que la région se donne les moyens de son ambition et que les partenaires concernés au premier chef traduisent ces préoccupations dans leur plan d'action et dans le soutien qu'ils consentent aux groupes, communautaires ou autres, qui agissent en ce sens auprès des femmes.

Par ailleurs, s'il est primordial d'assurer l'accès des filles et des femmes aux formations et occupations non traditionnelles, il n'en demeure pas moins qu'actuellement, les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, compte tenu de l'évolution sociodémographique de la région, certains domaines traditionnellement féminins sont ou devraient être en demande. Tel est le cas des services de garde, mais aussi des services sociosanitaires, notamment aux personnes âgées, deux secteurs où les besoins dépassent l'offre. En ce sens, et compte tenu de la préoccupation de la PSR à l'égard du développement social et de la qualité de vie, ces services devraient être retenus parmi les « secteurs d'avenir » avec toute la reconnaissance, y compris financière, qu'ils méritent. On devrait aussi s'assurer que l'offre régionale de formation soit ajustée en conséquence.

Par contre, tous les choix traditionnellement féminins n'offrent évidemment pas des perspectives aussi favorables. Parfois le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Dans ce contexte, l'impact non négligeable des compressions sur les services d'information scolaire et professionnelle a de quoi inquiéter.

Souhaitons que les engagements consignés dans la *Déclaration commune des participantes et participants au Sommet du Québec et de la jeunesse* à l'effet d'accorder une priorité à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles trouvent un écho dans la région et que le gouvernement et les établissements y consacrent les moyens de sa réussite. Rappelons aussi que le même événement a été l'occasion pour le gouvernement de s'engager à réviser, adapter et mettre en œuvre les programmes de formation professionnelle et technique pour les accorder avec les secteurs en émergence ou en pénurie de main-d'œuvre.

Enfin, s'il ne fait pas de doute que les femmes doivent obtenir leur juste part des mesures d'appui à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale, on aurait aussi avantage à les inciter et à les soutenir à diversifier les secteurs dans lesquels elles développent des projets puisque, comme nous avons eu l'occasion de le mentionner, leur concentration dans le champ des services aux personnes peut constituer un obstacle à l'obtention de financement ou de bonnes conditions de travail, ce qui entrave d'autant leur participation à l'économie régionale.

### ***Faits saillants***

- En 1996, si on ne considère que les personnes qui étaient effectivement occupées au moment du recensement, les femmes, et surtout les hommes du Centre-du-Québec, ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne du Québec.
- Inversement, la proportion de chômeuses et de chômeurs est inférieure dans la région, et ce, quel que soit le groupe d'âge.
- L'écart entre les taux d'emploi féminin et masculin est supérieur, dans le Centre-du-Québec, à la moyenne québécoise (15,1 % c. 13,3 %).
- Entre 1991 et 1996, le nombre de Centriciennes en emploi a progressé presque deux fois plus vite que leurs homologues masculins: cependant 70 % des postes ont été obtenus dans le secteur des services, où se concentre la main-d'œuvre féminine, et les femmes se sont vu attribuer la majorité des emplois à temps partiel.
- Il existe d'importantes disparités intrarégionales : ainsi, les femmes de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ont un taux d'emploi moins élevé qu'en moyenne dans la région, mais aussi comparativement à l'ensemble des Québécoises.
- Le revenu d'emploi moyen des Centriciennes (15 761 \$) ne représente que 80,8 % du revenu d'emploi moyen des travailleuses du Québec, alors que celui des hommes (24 965 \$) s'élève à 83,6 % du revenu d'emploi moyen des Québécois. En fait, le revenu d'emploi moyen des femmes n'atteint la moyenne québécoise dans aucune des MRC.
- Les femmes de la région travaillent presque trois fois plus souvent à temps partiel que leurs homologues masculins et en plus grande proportion que les autres Québécoises.

- Le salaire horaire moyen du personnel syndiqué s'établit, en 1999, à 16,57 \$ comparativement à 11,83 \$ pour les non-syndiqués. Or, le taux de syndicalisation des femmes de la région n'atteint que 38,5 % (c. 47,3 % des hommes).
- La proportion de travailleuses du Centre-du-Québec dans les 15 principales professions occupées par des femmes atteint, en 1996, 81,7 %, alors que ce taux se situe à 74,1 % pour les Québécoises.
- La concentration professionnelle des femmes du Centre-du-Québec s'est nettement accrue depuis 1991, alors que celle de leurs homologues du Québec a plutôt légèrement diminué.
- Malgré la moindre importance du secteur tertiaire au Centre-du-Québec, les taux de féminité des professions reliées aux secteurs des services et du commerce sont plus élevés que dans l'ensemble du Québec (travail de bureau, à la vente et aux services, à la santé et aux aliments, boissons et tourisme).
- Inversement, bien que le secteur secondaire soit relativement plus important dans la région qu'en moyenne au Québec, les taux de féminité des professions et métiers qui y sont liés demeurent inférieurs.
- En 1997, la proportion de travailleurs autonomes par rapport aux contribuables du Centre-du-Québec est supérieure à celle du Québec, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes.
- Le revenu moyen annuel des travailleuses autonomes de la région est inférieur à celui des Québécoises, notamment parce qu'elles sont nettement sous-représentées dans la catégorie la plus lucrative soit les professions libérales.
- La part des agricultrices parmi les travailleuses autonomes du Centre-du-Québec est trois fois supérieure à celle de leurs homologues québécoises.
- Les entrepreneures de Trois-Rivières et de Drummondville ont, dans 91 % des cas, créé elles-mêmes l'entreprise qu'elles dirigent, emploient, à 65 %, de une à dix personnes et sont implantées à 74 % dans le secteur des services.
- Les difficultés d'accès au financement semblent, du moins en partie, liées à la concentration des entreprises dirigées par des femmes dans des secteurs économiques présentant plus de risques.
- Toutes catégories d'âge confondues, les Centriciennes sont nettement moins scolarisées que la moyenne des Québécoises.
- La grande majorité des diplômées du secondaire professionnel a opté pour quelques programmes traditionnellement féminins (administration, commerce et informatique, soins esthétiques, santé).

- Inversement, à peine 6 % des femmes ont obtenu un diplôme dans un domaine non traditionnel.
- Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines (travail à temps plein et salaire hebdomadaire moyen).
- Parmi l'ensemble des régions du Québec, le salaire hebdomadaire moyen des finissantes du secondaire professionnel est le troisième plus bas, la région n'étant devancée que par la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent.
- Chez les diplômées du collégial technique du Centre-du-Québec, la tendance à se retrouver dans quelques programmes de formation fortement féminisés (soins infirmiers, administration et bureautique) perdure avec des effets sur leurs conditions de travail semblables à ceux notés au secondaire.
- À peine 5,7 % des femmes diplômées du collégial ont obtenu leur diplôme dans un domaine non traditionnel.
- À l'automne 1998, les femmes constituent 63,3 % des étudiants de la région inscrits dans une université.
- Plus d'une étudiante universitaire sur cinq opte pour les sciences de l'administration, suivies des sciences de l'éducation, des sciences humaines et des sciences de la santé.
- À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes dans les sciences appliquées, dont le taux de masculinité atteint 73,3 %.
- Le Centre-du-Québec est pourvu de ressources communautaires particulièrement dynamiques et ingénieuses pour stimuler et soutenir la diversification professionnelle des femmes : *Femmes et production industrielle*, le centre *Partance* de Drummondville et *Services intégrés pour l'emploi* de Victoriaville.
- En considérant l'évolution démographique de la région, on ne peut écarter des secteurs d'avenir certains champs occupés traditionnellement par les femmes; mais l'information scolaire et professionnelle doit aider à discerner les secteurs favorables et les formations y menant doivent être disponibles.

### ***Mesures proposées***

- 6. Que les planificateurs du développement (le CRCD, les CLD et le CRPMT) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens systématiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur**

parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.

7. **Que, pour soutenir les femmes adultes, et notamment les femmes immigrantes, dans leur démarche éducative et leur intégration au marché du travail, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec s'engage avec célérité dans le développement d'outils pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels, et non pas seulement académiques.**
8. **Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la direction régionale d'Emploi-Québec facilite l'accès à la formation de base en prenant en considération les besoins des « femmes sans chèque », des femmes handicapées, ainsi que des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Qu'elle prévoie à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.**
9. **Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour favoriser l'accès des filles à certains secteurs prometteurs de formation.**
10. **Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE mettent tout en œuvre pour combler les places réservées à des candidatures féminines.**
11. **Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation offertes, selon le cas, par les groupes de femmes, les CLE ou les établissements scolaires.**
12. **Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent aux groupes de femmes actifs sur cette question pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.**
13. **Que le CRPMT, le CRCDD et les CLD suscitent un débat réunissant tant les entreprises que les résidentes et résidents de la région pour évaluer comment**

**travail, qualité de vie et embauche pourraient mieux se conjuguer au Centre-du-Québec.**

- 14. Que le CRCQ et les CLD, avec la collaboration du ministère des Régions et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes développent des projets d'entreprise ou d'économie sociale.**
- 15. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCQ et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que les administratrices et administrateurs du Fonds de diversification économique soient tenus au même exercice. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.**

**Cible d'intervention 3 : Accroître l'accès aux services, notamment en milieu rural, pour freiner l'exode des jeunes et faire face aux changements démographiques**

Toutes les femmes ne sont pas également prêtes à intégrer le marché du travail. Certaines disposent de caractéristiques peu propices à l'intégration à l'emploi; qu'on pense à la sous-scolarisation, mais aussi aux difficultés particulières que rencontrent les mères adolescentes, les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes socioéconomiquement défavorisées. En raison des grandes difficultés qu'elles vivent, il importe aussi de prévoir des services adaptés de préparation à l'emploi pour les femmes victimes de violence.

On ne peut manquer de faire le lien entre les difficultés d'accès à la formation sur le territoire et la sous-scolarisation des femmes, particulièrement dans certaines MRC rurales. Cette sous-scolarisation est d'autant plus marquée qu'elle s'accompagne de l'exode de celles qui veulent poursuivre des études et qui n'ont souvent d'autres choix que de quitter la région, faute d'offre de formation, puis de s'établir à l'extérieur, faute d'emploi. En outre, on doit souligner que la sous-scolarisation pénalise particulièrement les femmes étant donné les exigences des secteurs qui les emploient; ainsi, alors que dans les champs « masculins » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pratiquement impossible dans les domaines « féminins » du commerce et des services. En outre, une faible scolarité rend difficile,

voire impossible, une réorientation professionnelle dans des secteurs d'emploi plus prometteurs ou un retour sur le marché du travail.

Nous l'avons mis en évidence, l'exode des jeunes entraîne, particulièrement dans certaines MRC, un vieillissement accéléré de la population. Telle est la situation dans Bécancour, Nicolet-Yamaska et, dans une moindre mesure, L'Érable. Or, ces transformations démographiques affectent particulièrement les femmes, au premier chef parce qu'elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, et ce, dans toutes les MRC.

Par ailleurs, la non-disponibilité ou l'insuffisance de certains services essentiels à la participation professionnelle ou sociale limite aussi beaucoup l'activité des femmes, particulièrement en milieu rural. Elles sont d'autant plus touchées lorsqu'elles sont pauvres, seules, isolées ou lorsqu'elles exercent des responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, à l'égard des parents en perte d'autonomie. Pour ces femmes, l'accès au marché du travail ou à une formation qualifiante ne peut être dissociée de l'accès à des services de préparation à l'emploi et de la disponibilité de services de garde et de transport. Le manque de logements de qualité à un coût abordable peut aussi freiner leur insertion socioprofessionnelle.

Enfin, on connaît la richesse de l'apport des groupes communautaires dont les interventions exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique et qui peuvent même contribuer à freiner l'érosion des milieux. En ce sens, ces groupes doivent non seulement être soutenus, mais encouragés à se développer ou à se multiplier pour être en mesure d'être présents sur la plus grande partie du territoire possible.

### ***Faits saillants***

- Les jeunes Centricaises, particulièrement celles de 20-24 ans, sont plus nombreuses que les jeunes Centricois, mais moins que les autres Québécoises, à poursuivre des études.
- À l'automne 1998, les femmes constituent 63,3 % des étudiants de la région inscrits dans une université. Toutefois, les femmes de L'Érable et de Nicolet-Yamaska sont sous-représentées comparativement à la moyenne régionale.
- Alors qu'on compte plus de jeunes de 0 à 24 ans dans la région que dans l'ensemble du Québec, on note une nette sous-représentation du groupe des 25-34 ans au sein de la structure d'âge régionale, une situation vraisemblablement attribuable à l'exode du groupe des 25-29 ans, la génération la plus susceptible de procréer.
- Dans Bécancour et Nicolet-Yamaska, les deux MRC les plus rurales, le déficit démographique s'étend aussi au groupe des 15-24 ans. Parce que un jeune sur cinq

- quitterait son milieu, ces MRC présentent un visage nettement plus âgé que les autres territoires de la région et que la moyenne québécoise.
- Si, dans les groupes plus jeunes de la population, on remarque une sous-représentation des femmes, cette tendance s'inverse avec l'âge : elles sont majoritaires dans les rangs des 65 ans et plus, et ce, dans toutes les MRC.
  - Nicolet-Yamaska se distingue à ce chapitre puisque, non seulement les femmes représentent 60,1 % de la population âgée, mais le ratio des femmes âgées sur la population féminine totale dépasse nettement la moyenne nationale, ce qui en fait une des populations féminines les plus vieillissantes au Québec.
  - Si la monoparentalité demeure moins répandue au Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec, de 1991 à 1996, elle y a cependant progressé à un rythme accéléré. Cette progression s'est particulièrement fait sentir dans Bécancour et, surtout, Nicolet-Yamaska.
  - La proportion des naissances issues de parents non mariés était, en 1996, nettement supérieure dans la région qu'en moyenne au Québec, un phénomène susceptible d'entraîner une augmentation de l'incidence de la monoparentalité.
  - Bien qu'il y ait moins de personnes vivant seules dans la région qu'au Québec, leur proportion croît plus vite au Centre-du-Québec. Elles habitent en grande majorité dans les sous-régions urbanisées de Drummond et d'Arthabaska et c'est cette dernière qui enregistre la plus forte augmentation de ce phénomène.
  - Si le Centre-du-Québec se distingue par une proportion de bénéficiaires de l'assistance-emploi inférieure à la moyenne québécoise, les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les prestataires adultes, comme ailleurs au Québec.
  - Alors qu'au Québec, on retrouve la plus forte concentration de femmes prestataires chez les 35-44 ans, au Centre-du-Québec, ce groupe arrive au deuxième rang, devancé par la cohorte des 45-54 ans qui constitue plus du quart des bénéficiaires québécoises. La part des bénéficiaires de 55 ans et plus est aussi plus importante dans la région qu'au Québec.
  - Parmi les prestataires adultes vivant seuls, la part des Québécoises dépasse celle des Québécoises.
  - Les bénéficiaires québécoises sont généralement plus scolarisées que leurs homologues masculins.
  - Comparativement à la moyenne des prestataires québécoises, les Québécoises cumulent une durée moyenne de présence à l'aide sociale supérieure.

- Tous sexes confondus, près de 80 % des personnes handicapées de la région sont inactives et le taux de chômage dépasse les 20 % chez celles et ceux qui participent à la main-d'oeuvre. Ajoutons que 44 % de la population handicapée du Centre-du-Québec, dont une bonne proportion de femmes, possède une scolarité inférieure à une neuvième année. Enfin, les trois quarts de la population handicapée disposent d'un revenu moyen annuel inférieur à 15 000 \$. C'est le cas de 85 % des femmes handicapées.
- Si on dénote moins de grossesses précoces dans la région sociosanitaire Mauricie–Centre-du-Québec qu'en moyenne au Québec, les jeunes filles de la région sont plus nombreuses proportionnellement à mener leur grossesse à terme.
- Au 31 décembre 2000, le nombre de places disponibles offertes en installation par les CPE et par les garderies comble 65 % des besoins régionaux et, en milieu familial, le taux de couverture régional s'élève à 66,9 %.
- La situation varie d'une MRC à l'autre. C'est dans Arthabaska et Drummond qu'on note les plus importants déficits de places estimés tant en installation qu'en milieu familial. Par ailleurs, le taux de couverture des besoins en installation tire de l'arrière dans Bécancour (49,5 %) alors que c'est dans Arthabaska que le taux de couverture en milieu familial est le moins élevé (53,3 %).
- Seule la ville de Drummondville possède un réseau de transport en commun, et encore ne répond-il pas à tous les besoins. La déficience du transport collectif, ainsi que la détention moins fréquente, pour des raisons culturelles et économiques propres aux femmes, d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile entravent leur mobilité.
- Une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doit consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, dans la zone urbaine de Victoriaville, plus de la moitié des femmes locataires responsables du soutien financier du ménage doivent affecter plus de 30 % de leur revenu à leur loyer.
- Les groupes communautaires du Centre-du-Québec ont pignon sur rue, sept fois sur dix, dans les MRC Drummond ou Arthabaska.

### *Mesures proposées*

- 16. Que le CRCQ, avec la collaboration du MEQ, du CRPMT et de l'OPHQ, intensifient leurs efforts en vue de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.**

17. Que la direction régionale du MEQ se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.
18. Que le CRCD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes prennent le soin de distinguer la réalité et les motivations des jeunes femmes et des jeunes hommes et qu'ils en tiennent compte dans les mesures visant leur rétention ou leur retour dans la région.
19. Que le CRCD s'assure, avec la collaboration du ministère de la Famille et de l'Enfance, des organismes du milieu, dont les groupes de femmes et les syndicats, notamment celui des femmes agricultrices, que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.
20. Que le CRCD, les MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts, avec la collaboration de l'OPHQ et des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi, notamment pour les personnes handicapées, qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
21. Que le CRCD et les municipalités s'efforcent de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.
22. Compte tenu de l'apport essentiel de l'action des groupes communautaires dans le milieu et de la richesse de l'expertise en développement social qu'ils ont acquise, que les instances régionales, et plus particulièrement le CRCD et la RRSSS, consacrent les ressources nécessaires pour consolider le financement des groupes existants et pour soutenir l'implantation de nouveaux groupes ou de points de service dans les zones moins bien desservies à ce chapitre, et ce, en respectant le principe de l'autonomie de gestion du mouvement associatif.
23. Que la RRSSS, le CRCD ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes seuls, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes sans soutien, en accordant une attention particulière aux conditions de vie en milieu rural.

24. **Compte tenu du vieillissement de la population centricoise, que la RRSSS, en collaboration avec le CRCD, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon le sexe de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et qu'ils se penchent sur les abus physiques, psychologiques et monétaires dont les personnes aînées sont victimes.**
25. **Que, dans le cadre de la *Stratégie d'intervention en matière de main-d'œuvre féminine*, les directions régionales d'Emploi-Québec et du ministère de la Solidarité sociale s'efforcent de mieux comprendre l'impact de la violence conjugale et sexuelle sur l'employabilité des femmes qui en sont victimes. Pour ce faire, qu'ils développent une collaboration avec la RRSSS et les groupes intervenant auprès des femmes victimes de violence pour être en mesure d'offrir l'information et la formation nécessaires au personnel des CLE.**

**Cible d'intervention 4 : Offrir aux femmes les conditions pour vivre leur maternité de façon sécuritaire et librement consentie**

Favoriser la rétention, l'intégration et la participation des femmes, c'est aussi se préoccuper qu'elles disposent des conditions pour maîtriser leur maternité. Toutes les questions entourant la naissance, l'accouchement, mais aussi la planification des naissances, constituent des sujets d'autant plus importants pour le Centre-du-Québec que l'indice de fécondité dépasse celui du Québec et que, par voie de conséquence, on y note un important taux de grossesse.

Bien que les jeunes femmes enceintes aient plus tendance à poursuivre leur grossesse qu'en moyenne au Québec, il n'en demeure pas moins que 60 % des grossesses des filles de moins de 18 ans et 36 % de celles des 18-19 ans se soldent par un avortement, ce qui constitue une part très importante des IVG de la région. On remarque aussi que, malgré que le taux de grossesse à l'adolescence soit inférieur au Centre-du-Québec, deux territoires de CLSC se distinguent à ce chapitre. La prévention des grossesses précoces s'impose donc. Elle ne peut cependant être ramenée à un simple problème de contraception. Plutôt, la planification des naissances, surtout auprès des jeunes, requiert une approche globale : les comportements en matière de sexualité, de contraception et de maternité doivent être abordés dans le contexte plus large des conditions de vie, et notamment en lien avec le bien-être mental et l'estime de soi.

Enfin, compte tenu de la proportion plus élevée des grossesses adolescentes menées à terme, on doit s'assurer de l'accès aux services scolaires et psychosociaux susceptibles

d'aider les jeunes mères notamment à poursuivre leurs études en ayant la possibilité de faire garder leur enfant.

***Faits saillants :***

- Au Centre-du-Québec, l'indice de fécondité dépasse celui du Québec (1,8 c. 1,63 en 1993).
- Ce phénomène est particulièrement marqué sur les territoires des CLSC Les Blés d'or (Bécancour), L'Érable (Plessisville) et Drummond (Drummondville).
- L'ouverture d'une maison de naissances sur le territoire de Nicolet-Yamaska a été approuvée par la RRSSS qui prévoit aussi intégrer la pratique des sages-femmes dans le continuum de services des territoires de CLSC.
- Soixante pour cent des grossesses des filles de moins de 18 ans et 36 % chez celles de 18-19 ans se soldent par un avortement, constituant une très grande part des IVG effectuées dans la région.
- Ce phénomène est particulièrement marqué pour les territoires de CLSC L'Érable (Plessisville) et Suzor-Côté (Victoriaville).
- On observe dans Arthabaska et Drummond des taux de grossesse adolescente qui dépassent la moyenne régionale, voire, dans ce dernier cas, québécoise.
- Il n'existe au Centre-du-Québec qu'un seul service explicitement destiné aux jeunes enceintes ou mères, le projet Mère-Veille du Complexe de santé et de services sociaux Nicolet-Yamaska. Si les services infirmiers en milieu scolaire sont en voie d'être rétablis, ils demeurent fragiles bien qu'essentiels.

***Mesures proposées***

- 26. Que la RRSSS et les établissements du réseau sociosanitaire adoptent une approche globale dans ses interventions auprès des jeunes, tant filles que garçons, quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et qu'elle s'assure de la collaboration d'organismes utilisant une telle approche pour l'appuyer.**
- 27. Que les commissions scolaires, en collaboration avec la direction régionale du MEQ et la RRSSS, se penchent sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères, notamment pour les territoires des MRC Arthabaska et Drummond, et qu'elles leur fournissent les services requis. Qu'elles examinent leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.**

**28. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes. Qu'elle s'efforce de mettre sur pied des cliniques jeunesse et de renforcer les services infirmiers en milieu scolaire.**

**Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent**

Les données à notre disposition révèlent d'importants problèmes de santé mentale chez les personnes du Centre-du-Québec et de la Mauricie. La détresse psychologique semble connaître une ampleur particulière chez les jeunes adultes et même chez les adolescents du secondaire, et plus chez les filles que chez les garçons. On peut penser que les comportements à risque ou les mauvaises habitudes de vie notés chez les étudiantes du secondaire sont liés à leur mal-être et à une piètre estime d'elles-mêmes. Ceci mériterait d'être creusé et pourrait donner lieu, le cas échéant, au développement d'un modèle d'intervention intégrée auprès d'elles.

Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarquent aussi par une augmentation des idées suicidaires qui n'est pas observée à l'échelle du Québec et par un taux moyen annuel de mortalité par suicide supérieur au taux québécois. Bien que le suicide soit plus répandu chez les hommes, la surmortalité par suicide s'observe aussi chez les femmes et touche particulièrement certaines parties du Centre-du-Québec.

L'importante consommation de médicaments des femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec ou même le polyusage de substances psychoactives, presque aussi répandu chez celles-ci que chez les hommes, sont sans doute étroitement liés à la détresse psychologique.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. Ainsi, les femmes violentées ex-résidentes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires. Même si on a observé au Centre-du-Québec un taux plus faible qu'au Québec d'actes de violence signalés aux policiers, parmi lesquels la violence conjugale, il y a lieu de croire que dans une région aussi fortement rurale, on soit aux prises avec un important sous-dénombrement. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux comme le manque de confidentialité et la

persistance de valeurs traditionnelles ou religieuses constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. Rappelons cependant qu'en comparant l'évolution du nombre de victimes de 1997 à 1999, le Centre-du-Québec apparaît comme la région qui a connu la plus importante hausse de violence conjugale dénoncée aux policiers.

Si la RRSSS, dans ses orientations régionales, reconnaît les femmes comme un groupe particulier qui doit recevoir une réponse adaptée à ses besoins en matière de services de base en santé mentale, ainsi que d'alcoolisme et de toxicomanie, on doit déplorer le peu de moyens mis en œuvre jusqu'à maintenant pour y parvenir. On dénote par surcroît une absence de préoccupations liées au sexe dans le contenu des orientations touchant les problèmes de santé mentale chez les individus suicidaires, les personnes présentant des doubles problématiques et la population âgée. Compte tenu de ce que nous avons été en mesure d'observer dans le chapitre précédent, la considération des différences sexuelles est sûrement tout à fait pertinente, sinon indispensable, pour chacun de ces groupes.

Également, il apparaît essentiel que la RRSSS poursuive ses démarches pour documenter les liens entre les différents problèmes remarqués chez les femmes, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale et la toxicomanie, ainsi que la violence en lien avec ces deux problématiques. Les connaissances qu'on en tirera devraient favoriser l'adoption d'une approche intersectorielle et intégrée, voire globale, susceptible d'améliorer la pertinence et l'efficacité des interventions et de mieux respecter les besoins des femmes.

Enfin, il serait intéressant de vérifier dans quelle mesure les conditions de travail des Centricoises affectent leur santé mentale : comme il nous a été donné de le souligner plus tôt, les salaires qui permettent tout juste, et parfois même pas, de se sortir de la pauvreté, ainsi que la précarité qui découle du travail atypique qui sont le lot de bon nombre de femmes de la région sont susceptibles de leur faire vivre beaucoup de pressions, voire d'anxiété, à plus forte raison si elles doivent assumer des responsabilités familiales.

### ***Faits saillants***

- La proportion de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec présentant un niveau élevé de détresse psychologique s'est accrue entre 1987 et 1992-1993.
- Cette augmentation, observée tant chez les hommes que chez les femmes, est particulièrement importante chez les jeunes adultes de 15 à 24 ans dont la proportion, nettement supérieure à la moyenne québécoise, a doublé entre les deux périodes de référence.
- La proportion des femmes des deux régions qui présentent un niveau élevé de détresse psychologique se compare à la moyenne québécoise, mais est plus élevée que chez les hommes.

- Les adolescentes de ces régions sont plus nombreuses à exprimer un malaise psychologique que les garçons qui se traduit par une faible estime d’elles-mêmes, un niveau élevé de détresse psychologique, et même des idées suicidaires ou des tentatives de suicide.
- Elles sont aussi plus nombreuses que les garçons de leur âge à adopter certains comportements nocifs pour la santé comme le tabagisme, la sédentarité et la sous-alimentation.
- Depuis 1987, on constate en Mauricie et au Centre-du-Québec une augmentation significative de la prévalence des idées suicidaires qui n’est pas observée à l’échelle du Québec.
- En 1992-1993, les femmes de la Mauricie et du Centre-du-Québec étaient légèrement plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à avoir songé sérieusement au suicide.
- Pendant la période 1991-1995, les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec se démarquent par un taux moyen annuel de mortalité par suicide, tant chez les femmes que chez les hommes, significativement supérieur au taux québécois, une tendance notée depuis 1987.
- Parmi les Centriciennes, c’est chez celles de 25-44 ans que les décès par suicide sont les plus fréquents, mais comparativement au Québec ou même à l’ensemble de la Mauricie–Centre-du-Québec, les femmes de 45-64 ans et de 15-24 ans sont proportionnellement plus touchées par la mortalité par suicide.
- Les femmes de Nicolet-Yamaska et celles de Bécancour obtiennent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> taux de surmortalité par suicide les plus élevés dans Mauricie-Centre-du-Québec.
- Selon les données du Bureau du Coroner, en 1998, presque autant de femmes que d’hommes des Bois-Francs (MRC L’Érable et Arthabaska), se sont donnés la mort (8 c. 10).
- En 1992-1993, les femmes de la région Mauricie–Centre-du-Québec consommaient davantage de médicaments que les hommes, une consommation qui avait augmenté de façon significative depuis 1987.
- Le polyusage de substances psychoactives (alcool et drogues), plus répandu chez les 15-24 ans, variait peu selon le sexe et était fortement associé à un niveau élevé de détresse psychologique.
- Au Centre-du-Québec, au cours de l’année 1999, 256 femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale.

- Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de cette région, 35,8 % sont survenus en contexte conjugal et étaient le fait du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un ami intime ; cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale (c. 37 %).
- Selon Statistique Canada, seulement 14 % des actes de violence sont signalés à la police. Dans une région fortement rurale comme le Centre-du-Québec, il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement soit encore plus important.
- En comparant l'évolution du nombre de victimes de 1997 à 1999, le Centre-du-Québec apparaît comme la région qui a connu la plus importante hausse de violence conjugale dénoncée aux policiers.
- En plus des centres de femmes qui accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, les femmes du Centre-du-Québec ont mis sur pied trois maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale à Nicolet, Drummondville et Victoriaville. Cette dernière a cependant dû cesser ses activités.
- Du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000, La Nacelle et La Rose des Vents ont hébergé 163 femmes et 138 enfants. Leur taux d'occupation a atteint respectivement 76 % et 104 %.
- Les maisons de Nicolet et de Drummondville ont dû refuser respectivement 34 et 29 demandes d'hébergement.
- On estime que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 15 % des victimes auront recours à l'hébergement.
- Les intervenantes des maisons de Nicolet et Drummondville ont réalisé 3 008 interventions en externe.
- Un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), la Passerelle, dessert la MRC de Drummond. Cependant, cet organisme ne dispose pas des ressources pour s'acquitter d'un mandat régional.
- En 1999-2000, le CALACS a reçu 79 demandes d'aide, dont 45 relatifs à des incestes. Si la majorité des demandes provenaient de femmes de 30 à 45 ans (51,9 %), une très forte proportion d'entre elles concernaient des agressions survenues alors qu'elles étaient âgées de 0 à 11 ans (63,6 %). Cet organisme a répondu à 77 de ces demandes, ce qui a donné lieu à 467 interventions téléphoniques et 661 rencontres individuelles en face à face.
- Pour leur part, pendant la période 1999-2000, les cinq CLSC du territoire sont intervenus auprès de 100 victimes d'agressions sexuelles en réalisant 392 interventions.

- Enfin, les Centres jeunesse de la Mauricie-Centre-du-Québec ont retenu, en 1998-1999, 113 signalements pour abus sexuels et 74 pour incestes. Dans 81,2 % des cas, les victimes étaient des filles.

### *Mesures proposées*

- 29. Que la RRSSS se donne les moyens d’approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des garçons et des filles et, dans le cas de ces dernières, en vérifiant les liens entre leur santé mentale et les comportements à risque afin d’être en mesure de développer un modèle d’intervention intégrée auprès d’elles.**
- 30. Que la RRSSS et les établissements du réseau sociosanitaire adoptent une approche différenciée selon le sexe pour documenter et aborder les problèmes de santé mentale des femmes et des hommes, en accordant une attention particulière à la population âgée et à la question du suicide.**
- 31. Que la RRSSS poursuive les travaux pour comprendre les liens entre détresse psychologique, toxicomanie et violence afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.**
- 32. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l’Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises de la région, sur les conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des travailleuses et sur les correctifs qui pourraient être mis en place.**
- 33. Que la RRSSS s’assure que les organismes d’aide ou d’hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l’accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l’ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (aînées, jeunes, autochtones, handicapées, etc.), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l’accès à l’école pour les enfants) et en prenant en considération la situation particulière de Victoriaville.**
- 34. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte adéquate aux victimes d’agressions sexuelles de la région et qu’elle consacre les ressources nécessaires pour que puissent être aussi offertes des activités de prévention et de sensibilisation conformément à la mission des CALACS.**



## CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, fondamentales, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes du Centre-du-Québec ont beaucoup à apporter à la région comme le démontre leur importante contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, quoique très progressivement, politique. Et les instances régionales et locales le reconnaissent de plus en plus comme en fait foi, notamment, la Planification stratégique régionale. Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage les avantages relatifs de la région parmi lesquels, et non le moindre, le dynamisme des milieux institutionnel, entrepreneurial et communautaire et la volonté manifeste de se prendre en mains. On a aussi remarqué la présence d'une population plus jeune et de familles biparentales en proportion supérieure à la moyenne québécoise, la scolarité des filles de la région qui, non seulement s'améliore, mais devance dorénavant celle des garçons, des taux d'emploi et de chômage qui positionnent avantageusement la population régionale, une présence significative d'agricultrices et d'entrepreneures, ainsi qu'un recours moins fréquent à l'aide de dernier recours. De par leur travail salarié ou leur activité bénévole, au sein d'organismes publics ou communautaires, les femmes occupent aussi une place déterminante dans le développement social et culturel et, de ce fait, apportent une indispensable contribution à la qualité de vie régionale.

Par contre, rappelons que si le taux d'emploi des Centriciennes dépasse la moyenne québécoise et que le taux de chômage féminin régional est inférieur à ce qu'on retrouve ailleurs, cet avantage est inégalement réparti entre les MRC et s'affirme moins dans les zones rurales. Il subsiste aussi un important écart avec les hommes quant à la présence sur le marché du travail. Par ailleurs, l'intégration des femmes en emploi ne se traduit pas par de bonnes conditions de travail, bien au contraire : elles travaillent plus souvent à temps partiel et ont des revenus inférieurs non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même aux autres Québécoises. Plus qu'ailleurs au Québec, les femmes sont concentrées dans les emplois traditionnellement féminins qui, bien qu'ayant souvent un grand apport à la vie régionale, semblent peu valorisés dans cette région qui se fait forte du dynamisme du secteur manufacturier. La concentration professionnelle qui,

contrairement au Québec, s'est accrue depuis 1991, est peu susceptible de changer spontanément puisque les filles continuent de se diriger vers des formations conduisant aux secteurs à concentration féminine et que les établissements scolaires de la région ont jusqu'à maintenant mobilisé peu de ressources pour appuyer la diversification des choix scolaires et professionnels.

Le manque de disponibilité ou l'inégale répartition de certains services sur le territoire risquent de pénaliser davantage les femmes qui en sont plus dépendantes pour des raisons économiques, sociodémographiques ou culturelles, dont les responsabilités familiales. Pensons à l'accès à la formation, aux services de garde, au logement social et aux services des groupes communautaires, rendu d'autant plus complexe que le transport en commun est insuffisant ou inexistant. D'importants changements démographiques, déjà amorcés, ont aussi un impact plus grand chez les femmes et viennent aggraver le problème d'accessibilité aux ressources. Nous avons relevé le vieillissement de la population, accéléré par l'exode des jeunes, l'augmentation des familles monoparentales et la multiplication des personnes vivant seules. La région compte aussi parmi ses rangs des femmes dont les conditions nécessitent assurément des mesures particulières quant à l'accès aux services pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle : nous pensons aux femmes handicapées, aux femmes autochtones, aux femmes sous-scolarisées et aux adolescentes qui, lorsque enceintes, sont proportionnellement plus nombreuses à mener leur grossesse à terme.

Dans une région où l'indice de fécondité est supérieur à la moyenne québécoise, les questions entourant les naissances, incluant leur planification, revêtent une importance particulière et sont essentielles à la qualité de vie de la population. Certaines parties du territoire centricois semblent requérir une plus grande attention en raison de la plus grande incidence des grossesses précoces ou des IVG.

L'état de santé mentale des femmes, et sa détérioration au cours des dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles, sont aussi préoccupants et méritent la plus grande vigilance, ainsi que des mesures appropriées. La situation des jeunes adultes et des adolescentes fournit des indices de mal-être inquiétants. Il importe aussi de documenter le lien entre les troubles mentaux féminins et la toxicomanie, la violence, la pauvreté, l'isolement ou les piètres conditions de travail qui les affectent. Si une relation se confirme, on se doit d'adopter une approche globale et intersectorielle pour intervenir.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les sexes. Au Centre-du-Québec, on doit se préoccuper des conditions particulières des femmes des communautés rurales et des besoins particuliers de certains groupes vulnérables dont les victimes d'agressions sexuelles, les aînées, les jeunes et les autochtones.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de

sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.



## **LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME**

1. Que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) soit mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et, à ce titre, qu'il travaille de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux.
2. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable. Qu'il se saisisse de l'occasion que lui fournit le projet d'observatoire régional pour systématiser cette pratique.
3. Que les instances régionales et locales du Centre-du-Québec adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'adaptation de leur action.
4. Que le CRCD et la RRSSS demandent la collaboration du Secrétariat aux affaires autochtones, des conseils de bande et des femmes autochtones pour recueillir et analyser des informations permettant de mieux circonscrire la contribution et les besoins économiques et sociaux des Amérindiennes de la région, résidentes des différentes collectivités autochtones ou vivant hors réserve, afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.
5. Que la Régie régionale de la santé et des services sociaux, bien qu'elle desserve toujours les régions Mauricie et Centre-du-Québec, produise des analyses sociosanitaires compatibles avec le nouveau découpage administratif afin de pouvoir prendre la mesure de l'état de santé physique et mentale des populations de deux régions, sous tous ses aspects, et qu'elle y discerne la réalité des femmes et des hommes.
6. Que les planificateurs du développement (le CRCD, les CLD et le CRPMT) et les planificateurs et dispensateurs de formation (les commissions scolaires, les cégeps et les CLE) développent des liens systématiques afin d'améliorer l'information scolaire et professionnelle et qu'ils consacrent plus de ressources à cet effet afin que les étudiantes bénéficient, le plus tôt possible dans leur parcours scolaire, d'une information scolaire et professionnelle à jour et pertinente, en lien avec le marché du travail et les orientations de la région.
7. Que, pour soutenir les femmes adultes, et notamment les femmes immigrantes, dans leur démarche éducative et leur intégration au marché du travail, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec s'engage avec célérité dans le développement d'outils

pour permettre la reconnaissance des acquis expérimentiels, et non pas seulement académiques.

8. Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la direction régionale d'Emploi-Québec facilite l'accès à la formation de base en prenant en considération les besoins des « femmes sans chèque », des femmes handicapées, ainsi que des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Qu'elle prévoie à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.
9. Que les commissions scolaires et les cégeps se donnent un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs prometteurs pour la région. Que, dans le cadre de projets-pilotes, des institutions instaurent un programme d'accès à l'égalité en éducation pour favoriser l'accès des filles à certains secteurs prometteurs de formation.
10. Que, lors de l'achat de formation dans des domaines traditionnellement masculins, les CLE mettent tout en œuvre pour combler les places réservées à des candidatures féminines.
11. Que les centres locaux d'emploi, en collaboration avec le CRPMT et la direction régionale d'Emploi-Québec, se donnent une stratégie de préparation à l'emploi à l'intention des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels tant pour accroître l'intérêt des femmes que pour leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Qu'ils prévoient aussi des mesures de soutien pour favoriser le maintien en formation offertes, selon le cas, par les groupes de femmes, les CLE ou les établissements scolaires.
12. Pour accroître les conditions de succès de l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers non traditionnels, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Éducation s'associent aux groupes de femmes actifs sur cette question pour développer des mesures d'accompagnement à l'intention des entreprises qui embauchent des candidates féminines afin que celles-ci soient mieux en mesure d'accueillir et de soutenir les recrues.
13. Que le CRPMT, le CRCDD et les CLD suscitent un débat réunissant tant les entreprises que les résidentes et résidents de la région pour évaluer comment travail, qualité de vie et embauche pourraient mieux se conjuguer au Centre-du-Québec.
14. Que le CRCDD et les CLD, avec la collaboration du ministère des Régions et des autres ministères concernés, ainsi que des groupes de femmes, suscitent et soutiennent la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes développent des projets d'entreprise ou d'économie sociale.

15. Que le ministère des Régions, dans le cadre des attentes annuelles qu'il fixe au CRCD et aux CLD, leur demande d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emplois pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Que les administratrices et administrateurs du Fonds de diversification économique soient tenus au même exercice. Que la direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE.
16. Que le CRCD, avec la collaboration du MEQ, du CRPMT et de l'OPHQ, intensifient leurs efforts en vue de mieux accorder aux priorités de développement de la région l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire, tant en vue d'améliorer la rétention des jeunes sur le territoire que de soutenir la persistance scolaire de la population régionale, sous-scolarisée comparée à la moyenne québécoise. Qu'on envisage le recours aux nouvelles technologies de l'information pour ce faire.
17. Que la direction régionale du MEQ se penche, avec les partenaires de son réseau, sur l'abandon scolaire et qu'elle prenne en considération les problèmes spécifiques des jeunes femmes, dont les mères adolescentes. À cet effet, qu'elle accroisse sa collaboration avec la RRSSS, les centres Jeunesse et les CLE pour que des mesures adaptées à la situation des décrocheuses soient disponibles.
18. Que le CRCD et tous les partenaires régionaux qui se préoccupent de l'exode des jeunes prennent le soin de distinguer la réalité et les motivations des jeunes femmes et des jeunes hommes et qu'ils en tiennent compte dans les mesures visant leur rétention ou leur retour dans la région.
19. Que le CRCD s'assure, avec la collaboration du ministère de la Famille et de l'Enfance, des organismes du milieu, dont les groupes de femmes et les syndicats, notamment celui des femmes agricultrices, que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte des besoins des différentes parties du territoire et soient adaptés aux différents horaires de travail ou des programmes d'insertion socioprofessionnelle.
20. Que le CRCD, les MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts, avec la collaboration de l'OPHQ et des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi, notamment pour les personnes handicapées, qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.
21. Que le CRCD et les municipalités s'efforcent de susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

22. Compte tenu de l'apport essentiel de l'action des groupes communautaires dans le milieu et de la richesse de l'expertise en développement social qu'ils ont acquise, que les instances régionales, et plus particulièrement le CRCDD et la RRSSS, consacrent les ressources nécessaires pour consolider le financement des groupes existants et pour soutenir l'implantation de nouveaux groupes ou de points de service dans les zones moins bien desservies à ce chapitre, et ce, en respectant le principe de l'autonomie de gestion du mouvement associatif.
23. Que la RRSSS, le CRCDD ainsi que les MRC et les municipalités suscitent et appuient le développement d'approches spécifiques, ainsi que de projets novateurs pour répondre aux besoins des femmes et des hommes seuls, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes sans soutien, en accordant une attention particulière aux conditions de vie en milieu rural.
24. Compte tenu du vieillissement de la population centricoise, que la RRSSS, en collaboration avec le CRCDD, dresse un portrait des femmes et des hommes âgés afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon le sexe de la situation de la population aînée et de l'organisation des services à son intention. Que ce portrait prenne également le soin de discerner, parmi les 65 ans et plus, les différents groupes d'âge et qu'ils se penchent sur les abus physiques, psychologiques et monétaires dont les personnes aînées sont victimes.
25. Que, dans le cadre de la *Stratégie d'intervention en matière de main-d'œuvre féminine*, les directions régionales d'Emploi-Québec et du ministère de la Solidarité sociale s'efforcent de mieux comprendre l'impact de la violence conjugale et sexuelle sur l'employabilité des femmes qui en sont victimes. Pour ce faire, qu'ils développent une collaboration avec la RRSSS et les groupes intervenant auprès des femmes victimes de violence pour être en mesure d'offrir l'information et la formation nécessaires au personnel des CLE.
26. Que la RRSSS et les établissements du réseau sociosanitaire adoptent une approche globale dans ses interventions auprès des jeunes, tant filles que garçons, quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et qu'elle s'assure de la collaboration d'organismes utilisant une telle approche pour l'appuyer.
27. Que les commissions scolaires, en collaboration avec la direction régionale du MEQ et la RRSSS, se penchent sur la situation des jeunes femmes enceintes ou mères, notamment pour les territoires des MRC Arthabaska et Drummond, et qu'elles leur fournissent les services requis. Qu'elles examinent leur situation en lien avec la lutte à l'abandon scolaire.
28. Que la RRSSS veille au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances (éducation sexuelle, contraception, infertilité et stérilisation) et d'avortement offerts dans la région en vue de répondre aux divers besoins des jeunes filles et des femmes. Qu'elle s'efforce de mettre sur pied des cliniques jeunesse et de renforcer les services infirmiers en milieu scolaire.

29. Que la RRSSS se donne les moyens d'approfondir les problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des garçons et des filles et, dans le cas de ces dernières, en vérifiant les liens entre leur santé mentale et les comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle d'intervention intégrée auprès d'elles.
30. Que la RRSSS et les établissements du réseau sociosanitaire adoptent une approche différenciée selon le sexe pour documenter et aborder les problèmes de santé mentale des femmes et des hommes, en accordant une attention particulière à la population âgée et à la question du suicide.
31. Que la RRSSS poursuive les travaux pour comprendre les liens entre détresse psychologique, toxicomanie et violence afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.
32. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises de la région, sur les conséquences des conditions de travail sur la santé mentale des travailleuses et sur les correctifs qui pourraient être mis en place.
33. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (aînées, jeunes, autochtones, handicapées, etc.), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants) et en prenant en considération la situation particulière de Victoriaville.
34. Que la RRSSS évalue et mette en œuvre la meilleure solution pour assurer une desserte adéquate aux victimes d'agressions sexuelles de la région et qu'elle consacre les ressources nécessaires pour que puissent être aussi offertes des activités de prévention et de sensibilisation conformément à la mission des CALACS.



## BIBLIOGRAPHIE

ACTES DU FORUM SUR LES COMMUNICATIONS RÉGIONALES CENTRE-DU-QUÉBEC. *Les communications, outils de développement au Centre-du-Québec*, octobre 1999.

AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!*

ANONYME. « La ministre scrute le Centre-du-Québec », *La Tribune*, 26 janvier 2000.

AUBRY Marcel. « Des femmes expriment leur inquiétude », *Le Nouvelliste*, 7 octobre 1998.

AUBRY Marcel. « Lancement d'un dossier sur l'équité salariale », *Le Nouvelliste*, 19 février 2000.

AUBRY Marcel. « Ma région, Ma place ! », *Le Nouvelliste*, 8 avril 2000.

BERGERON Mélanie et Myriam DEMERS. *Étude sur la population internaute du Centre-du-Québec*, présentée au CRCDCQ en janvier 2001.

BESMARGIAN Gilles. « Femmes et production industrielle : le projet montre un bilan reluisant », *La Tribune*, 21 juin 2000.

BRIÈRE Marie-Claude. *Bilan des six premiers mois d'opération du projet Entrepreneuriat féminin régional*, 15 juin 1998.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Scénario moyen des dernières perspectives démographiques du Bureau de la statistique du Québec*, 1996.

CÉGEP DE DRUMMONDVILLE. Adresse URL :  
<http://www.cdrummond.qc.ca/cegep/deux/index.html>

CÉGEP DE VICTORIAVILLE. Adresse URL :  
<http://www.cgpvicto.qc.ca/html/programmes.htm> .

CENTRE D'AIDE ET LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL LA PASSERELLE DE DRUMMONDVILLE. *Grille statistique du regroupement québécois des CALACS : compilation des services d'aide et de prévention des CALACS, 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999*, Drummondville, mars 1999.

CENTRE D'AIDE ET LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL LA PASSERELLE DE DRUMMONDVILLE. *Statistiques annuelles*, janvier 2000.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC. Compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions, *Données économiques de la région du Centre-du-Québec (17)*, 1998, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

CHARBONNEAU Johanne. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ACTUALISATION DE LA POLIQUÉ D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie–Bois-francs, novembre 1998.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Rapport, volume 4 : Perspectives et réalités*, Ottawa, 1996.

CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [recherche et rédaction : Sylvain Schetagne], Ottawa, avril 2000.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE et autres. *Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec*, Québec, 1999.

CONSEIL DES AÎNÉS. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du bureau régional du Conseil du statut de la femme sur la Planification stratégique régionale 1999-2004 du Centre-du-Québec*, [recherche et rédaction : Ginette Voyer, agente de recherche et de planification socioéconomique, Bureau régional Mauricie-Centre-du-Québec], avril 2000.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires du bureau régional du Conseil du statut de la femme sur le plan de transport du Centre-du-Québec*, [rédaction : Ginette Voyer, Bureau régional Mauricie–Centre-du-Québec], février 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Commentaires sur l'avis préliminaire du volet régional de la politique active du marché du travail, présentés aux membres de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais et aux partenaires associés*, [recherche et rédaction : Maryse Fortin], août 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des nouvelles d'elles—Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guibault et autres], le Conseil, Québec, septembre 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], le Conseil, Québec 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait socioéconomique des femmes de la Mauricie-Bois-Francs*, [coordination : Jaqueline Ramoisy], Québec, novembre 1995.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes du Québec, région 17-Centre-du-Québec*, mise à jour janvier 2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Planification stratégique (1998), profil coopératif*, source incomplète.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Planification stratégique régionale : Vers une Entente Cadre pour le Centre-du-Québec 1999-2004*, décembre 1999.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Revue de presse et Communiqués*, adresse URL (pages consultées en mai 2000) : <http://www.centre-du-quebec.qc.ca/> et <http://www.centre-du-quebec.qc.ca/comm>

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Scénarios de développement des services de garde pour le Centre-du-Québec 2000-2002*, [coordination et rédaction : Danielle Tremblay], mars 2000.

CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE CŒUR-DU-QUÉBEC.  
Adresse URL (page consultée en mai 2000) :  
[http://sites.cgocable.ca/CRC\\_pgs/P\\_Commun/Present.htm](http://sites.cgocable.ca/CRC_pgs/P_Commun/Present.htm)

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

DION STOUT Madeleine et Gregory D. KIPLING. *Les femmes autochtones du Canada : orientations de la recherche stratégique en vue de l'élaboration de politiques*, Condition féminine Canada, 1998.

ÉCHO-SONDAGE. *Profil des répondants du Centre-du-Québec et habitudes de consommation face aux moyens de communication, Étude produite pour le compte du Comité réflexion média Centre-du-Québec*, juin 1999.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Bulletin régional sur le marché du travail*, [rédaction : Normand Bélisle], troisième trimestre 1998, volume 1, numéro 3.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Bulletin régional sur le marché du travail*, [rédaction : Pierre Blanchard], deuxième trimestre 1999, volume 2, numéro 2.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan d'action 2000-2001*, janvier 2000.

EMPLOI-QUÉBEC et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NICOLET-YAMASKA. *Exode des jeunes – Tous ensemble*, [rédaction : Karine Parenteau] cité dans Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT). *Plan d'action régional 2000-2001, région Centre-du-Québec*, janvier 2000.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. *Le sexisme financier*, [recherche et rédaction : Martine Marleau], mars 1995, 28 p.

FORTIN Andrée. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill.

FRÉCHETTE Johanne et Denise TREMBLAY. *Les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants au sein de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francs*, mars 1996.

GAUDREAUULT Marco et autres. *Rester, partir ou revenir au Saguenay-Lac-Saint-Jean après les études- Analyse du désir d'enracinement des élèves du secondaire*, groupe ÉCOBES, cégep de Jonquière, 2000.

GOUGEON François. *La tribune*, 24 février 2001.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AU TOURISME. *Communiqué : «Création de deux ATR pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec »*, adresse URL : <http://communiqués.gouv.qc.ca/http://www.communiqués.gouv.qc.ca> .

GUYON Louise. *Derrière les apparences : santé et conditions de vie des femmes*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

INSTITUT DE LA PME. *Mythes et réalités : le pouvoir économique des entreprises dirigées par des femmes au Canada*, Banque de Montréal, Scarborough, 1996, 32 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données statistiques régionales et Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales par MRC*, adresse URL (page consultée en mars 2000) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograph/migration/> .

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041 : concentration dans les régions métropolitaines et vieillissement accentué », *Bulletin Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION DES NORMES ET DE L'INFORMATION. *Travail, scolarité et mobilité-Les MRC de la région administrative du Centre-du-Québec (17)*, adresse URL : <http://www.Stat.gouv.qc.ca/donstat/regions/recensem4/rec4r17.htm>

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS. *La Corpo des Bois-Francis : signe de nouvelles solidarités*, [sous la direction de Ginette Genois], 1997.

LAFONTAINE Marie-Ève. « Un sentiment à développer », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> novembre 1999.

LA PISTE AMÉRINDIENNE. *Premiers peuples. La monoparentalité*, adresse URL : [http://www.autochtones.com/fr/premiers\\_peuples/acceuil\\_fem.html](http://www.autochtones.com/fr/premiers_peuples/acceuil_fem.html) .

LAPLANTE Charline. « Drummondville espère un gain de plus de 100 emplois », *La Tribune*, 8 février 2000.

LAPLANTE Charline. « Une stratégie contre les abus sexuels chez les enfants », *La Tribune*, 2 février 2001.

LEGAULT FAUCHER Monique. « Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

LE MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE 04. *Rapport d'enquête : L'impact social et économique des groupes populaires et communautaires de la région 04*, septembre 1993.

LE NOUVELLISTE, L'EXPRESS ET L'AVENIR DE L'ÉRABLE. Cités dans *Développement des ressources humaines Canada, Centre-du-Québec, Événements sur le*

*marché du travail selon l'industrie*, [recherche et rédaction : Claire Bouchard], février 2000.

LEVASSEUR Roger. « Des retombées annuelles de 6 à 7 millions \$ », *Le Nouvelliste*, samedi 14 octobre 2000. Aussi La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs. *La Corpo des Bois-Francs : signe de nouvelles solidarités*, [sous la dir. de Ginette Genois], 1997.

LEVASSEUR Roger. « La Mauricie s'est signalée », *Le Nouvelliste*, 25 août 1999.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Adresse URL (pages consultées en mai 2000) : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/manifcul/caled/mtlete.htm> et <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Contribution au bilan socioéconomique déposée à la Commission administrative régionale*, 2000.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Interventions financières 1998-1999*.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, DIRECTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE DU SUD. *Informations complémentaires*, juin 2000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DE L'ANALYSE ET DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUES. *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*, 1997, février 1999.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION RÉGIONALE. *Profil agroalimentaire du Centre-du-Québec*, [rédaction : Mario Roy], mai 2000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION RÉGIONALE. *Profil des exploitations agricoles*, [compilation : Serge Paquin], mars 2000.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Nombre et taux de grossesse pour 1000 adolescentes, Québec et régions sociosanitaires, 1995-1996-1997*, [compilation : Madeleine Rochon], 1999.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Québec 1995.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 1999*, Québec, 2000.

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION RÉGIONALE. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu*, mise à jour mai 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Effectif étudiant des universités, par région administrative, MRC, établissement et type d'inscription selon le domaine d'études, automne 1998*, 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les réseaux scolaires public et privé. Liste des établissements d'enseignement collégial*, mai 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *La Relance au collégial 1996-1997, région 17 Centre-du-Québec*, 1999.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE et DIRECTION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : données sur l'intégration au marché du travail par région, par secteur, par discipline et selon le sexe, au 31 mars 1998*, 1999.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Communiqués de presse*, adresse URL (page consultée en mars 2000) : <http://www.mef.gouv.qc.ca/fr/cpress>.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. *Données économiques de la région du Centre-du-Québec (17)*, 1998 et 1999.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS. *Profil MRC de la région du Centre du Québec (17)*, 1998.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Guide des collectivités indiennes du Québec 1999*, Ottawa, mars 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Ottawa, 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD DU CANADA. *Population du Registre des Indiens selon le sexe et la résidence 1998*, Ottawa, 1999.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES, DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES et SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégies pour les femmes : bilan, constats et perspectives 1985-2000*, cité dans Conseil du statut de la femme, *Filles et éducation : questions actuelles*, fiche # 4, [recherche et rédaction : Éliane de Nicolini], mars 1996.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1997.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, BUREAU DU SOUS-MINISTRE. *Résultats des élections 2000*, janvier 2001.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE. *Présence des femmes au Conseil d'administration des CRD au 1<sup>er</sup> décembre 1999*, février 2000.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE. *Présence des femmes au sein des Conseils d'administration et des Comités exécutifs des CLD*, 1<sup>er</sup> décembre 1999.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Bilan socio-économique du Centre-du-Québec*, 2000.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Caractéristiques socio-économiques régionales, région Centre-du-Québec*, janvier 2000.

MINISTÈRE DES RÉGIONS, DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Observations sur l'emploi et la rémunération au Centre-du-Québec*, [présentation de Normand Bélisle], octobre 2000.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, DIRECTION RÉGIONALE. *Contribution au bilan socioéconomique de la région déposée à la Commission administrative régionale*, avril 2000.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DIRECTION DE LA MOBILITÉ EN TRANSPORT, SERVICE DU TRANSPORT TERRESTRE DES PERSONNES. *La mise en commun des services de transport collectif : Guide pour la mise sur pied d'initiatives locales*, novembre 1998.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Vers un plan de transport pour le Centre-du-Québec : Diagnostic préliminaire*, [rédaction : Luc Bergeron], mars 2000.

PLANTE Louise. « Feu vert au projet d'une maison des naissances », *Le Nouvelliste*, 15 mars 2001.

PLANTE Louise. « Les femmes ont besoin de 420 000 \$ de plus », *Le Nouvelliste*, 9 mars 1999.

PLANTE Louise. « Les femmes ont besoin de logements sociaux », *Le Nouvelliste*, 25 janvier 2000.

PLANTE Louise. « Priorités en matière de violence conjugale », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mai 1999.

PLANTE Louise. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

POITRAS, M et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Québec sample*, Université Laval, 1994.

PROJET ENTREPRENEURIAT FÉMININ RÉGIONAL. *Pochette promotionnelle*.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux îles : santé mentale de la clientèle et réalité d'intervention*, [recherche et rédaction : Josée Rousseau], 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Extrait du rapport d'étape du plan de transformation du réseau de la santé et des services sociaux*, novembre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS. *La transformation du réseau de la santé et des services sociaux en Mauricie-Bois-Francs : Décisions 1996*, 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS. « Les projections de population pour la Mauricie-Bois-Francs, 1991-2016 », *Bulletin profil 04*, volume 5, numéro 2, RRSSS, mai 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS. *Stratégies d'action prioritaires 1995-2001*, 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Enquête sur la santé et le bien-être des jeunes du secondaire en Mauricie et au Centre-du-Québec*, mai 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « Évolution et caractéristiques des naissances en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, 1991-1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 6, novembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « La sécurité du revenu en Mauricie et au Centre-du-Québec », *Bulletin Profil 04*, volume 7, numéro 7, décembre 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « Le niveau de scolarisation de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec en 1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 4, août-septembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « Le suicide en Mauricie – Bois-Francs, 1991-1995 », *Bulletin Profil 04*, vol. 5, numéro 7, décembre 1997.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « L'évolution de la monoparentalité en Mauricie et dans le Centre-du-Québec, 1991-1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 6, novembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. « L'évolution de la population de la Mauricie et de Centre-du-Québec, 1986-1996 », *Bulletin Profil 04*, volume 6 numéro 1, RRSSS, avril 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Les effets de la diminution de la durée de séjour sur les aidants naturels : étude de faisabilité*, [recherche et rédaction : Réal Boisvert et autres], mars 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC « Les grossesses chez les moins de vingt ans dans la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1994-1995 », *Bulletin Profil 04*, volume 6, numéro 8, janvier 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Les orientations régionales en alcoolisme et toxicomanie : des solutions pour s'en sortir*, adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/NosProduits/Alcotoxi.pdf>.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan d'action régional en planification des naissances*.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan de consolidation 1999-2000*, mai 1999.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

ROCHETTE Marc. « Métiers non traditionnels : sur la bonne voie », *Le Nouvelliste*, 24 juin 2000.

SABOURIN Cécile et Dominique TRUDEL. « Mobilité et travail : les femmes en Abitibi-Témiscamingue », *Du local au planétaire*, Les Éditions du Remue-Ménage, 1995.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Communiqués de presse*, adresse URL (page consultée en mars 2000) : <http://www.saa.gouv.qc.ca/cpress> .

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. Informations sur les conseils de bande mises à jour en novembre 1999.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Les nations autochtones du Québec*, adresse URL (page consultée en juin 1999) : <http://www.saa.gouv.qc.ca> .

SIMONEAU Marie-Pierre. « Des conclusions qui n'étonnent aucune femme », *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> mars 2000.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Arthabaska*, [recherche et rédaction : Jules Bergeron], mai 1997.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC de Bécancour*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], décembre 1995.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC de Drummond*, [recherche et rédaction : Nathalie Diamond], novembre 1995.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE

L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC de L'Érable*, [recherche et rédaction : Stéphane Verrier], octobre 1995.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE MAURICIE-BOIS-FRANCS, DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION. *Problématique de l'emploi et de la main-d'œuvre MRC Nicolet-Yamaska*, [recherche et rédaction : Claude Veillette], avril 1996.

STATISTIQUE CANADA. Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, 1999, adresse URL (page consultée en mai 2000) : <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/régions/recensement4/rec4r17.htm>.

STATISTIQUE CANADA. Compilation du ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions, dans *Profils MRC de la région du Centre-du-Québec (17)*, 1998, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

STATISTIQUE CANADA. Compilation effectuée par le FRAPRU, « La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995 », *Dossier femmes et logement*, janvier 2000.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la population active, séries chronologiques, 1991 à 1998*, compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions, *Profil économique régional*, 1999, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

STATISTIQUE CANADA. *Le Quotidien*, Mardi 13 janvier 1998. Adresse URL : <http://www.statcan.ca/Daily/français>.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le CSF, Bureau de la statistique du Québec, 1998.

STATISTIQUE CANADA ET CRIQ. Compilation du MIC, Direction de l'analyse des PME et des régions. *Profil économique régional 1997 et Profil économique régional 1999*, adresse URL (page consultée en février 2000) : <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions>.

ST-GELAIS Raymond, M<sup>gr</sup>. Discours d'ouverture, cité dans *Le Nouvelliste*, 1<sup>er</sup> novembre 1999.

TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DU CENTRE-DU-QUÉBEC. Compilations réalisées par Nancy-Annie Léveillé dans le cadre du projet *Femmes et pouvoir*, décembre 2000.

TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES CENTRE-DU-QUÉBEC. *Rencontres des administratrices*, tournée avril 2000.

TABLE INTERMRC « FEMMES » CENTRE-DU-QUÉBEC. «Position de la Table interMRC vs le Conseil régional de la culture du Cœur-du-Québec», extrait du procès-verbal du comité exécutif du CRCDCQ du 13 juillet 2000.

TABLE INTERMRC « FEMMES » CENTRE-DU-QUÉBEC. *Recommandations sur le plan de transport du Centre-du-Québec*, document non daté.

VACHON Paule. *Le Tournesol*, volume 8, numéro 1, Réseau de prévention du suicide des Bois-Francs.